

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 17/II

Séance du mardi 19 mai 2009, seconde partie

Présidence de M. Claude Bonnard (Les Verts), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N° 17/I, p. 743)

Ouverture de la séance 791

Divers :

Rapport de la Commission permanente de politique régionale sur l'exercice 2008

Rapport polycopié de M. Fabrice Ghelfi, rapporteur. 826*Discussion* 831**Interpellation :**« Un coup d'accélérateur aux zones 30 Sous-Gare » (M^{me} Magali Zuercher et consorts)*Développement polycopié* 869*Réponse polycopiée de la Municipalité.* 870*Discussion* 872**Motions :**

1. « Après l'ascenseur public de la place de l'Europe–Grand-Chêne, pensons aux habitants du quartier Marterey–Bugnon et environs » (M. Jean-François Cachin et consorts). *Développement polycopié* 862
Discussion préalable 863
2. « Autoroutes de l'information – pour que toutes les voies mènent à Lausanne » (M. Pierre-Antoine Hildbrand). *Développement polycopié* 866
Discussion préalable 867

Postulats :

1.	«Prise en charge des déchets et coopération régionale pour l'élimination des déchets et le recyclage» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Rapport photocopié</i> de M. Fabrice Ghelfi, rapporteur	833
	<i>Discussion</i>	834
2.	«Pour un véritable P+R à Vidy» (M ^{me} Elisabeth Müller) <i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Claire Attinger Doepper, rapportrice.	835
	<i>Discussion</i>	835
3.	«Pour renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d'alcool à Lausanne» (M ^{me} Florence Germond). <i>Rapport photocopié</i> de M. Alain Hubler, rapporteur	845
	<i>Discussion</i>	846
4.	«Pour un débat complet et serein au sujet de la métamorphose de Beaulieu» (M. Fabrice Ghelfi) <i>Développement photocopié</i>	857
	<i>Discussion préalable</i>	859
	<i>Discussion</i>	862
5.	«Densifions la ville efficacement et durablement» (M. Laurent Guidetti) <i>Développement photocopié</i>	863
	<i>Discussion préalable</i>	865
6.	Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales (M ^{me} Florence Germond). <i>Développement photocopié</i>	865
	<i>Discussion préalable</i>	866
7.	«Incitons les établissements publics de nuit à signer la Charte de 2004» (M ^{me} Françoise Longchamp et consorts). <i>Développement photocopié</i>	868
	<i>Discussion préalable</i>	868

Projet de règlement :

	«Instauration d'une commission des tarifs et émoluments» (M. Pierre Santschi et consorts) <i>Développement photocopié</i>	868
	<i>Discussion préalable</i>	869

Questions orales

Préavis :

N° 2008/60	Nouvelle halte CFF de Prilly-Malley. Cession de surfaces de terrains des domaines public et privé de la Ville de Lausanne ainsi que du Centre collecteur des sous-produits animaux (Travaux, Culture, Logement et Patrimoine).	792
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Philippe Jacquat, rapporteur.	824
	<i>Discussion</i>	824
N° 2009/8	Immeuble administratif place Chauderon 4. Projet d'assainissement et d'amélioration des performances énergétiques des façades. Demande de crédit d'étude (Travaux, Culture, Logement et Patrimoine).	839
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Jean Meylan, rapporteur	843
	<i>Discussion</i>	843
N° 2009/11	Soutenons l'encadrement extra-scolaire des jeunes par les associations et par les bénévoles. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Roland Philippoz (Enfance, Jeunesse et Education) . .	850
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Eddy Ansermet, rapporteur	854
	<i>Discussion</i>	856

Séance

du mardi 19 mai 2009, seconde partie

Membres absents excusés : M. Philippe Clivaz, M^{me} Marie Deveaud, M^{me} Sylvie Freymond, M^{me} Diane Gilliard, M. Albert Graf, M. Alain Hubler, M. François Huguenet, M^{me} Evelyne Knecht, M^{me} Thérèse de Meuron, M^{me} Gisèle-Claire Meylan, M. Gilles Meystre, M^{me} Sophie Michaud Gigon, M^{me} Elena Torriani, M. Claude-Alain Voiblet.

Membres absents non excusés : M^{me} Martine Auderset, M^{me} Marlène Bérard, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Jean-Michel Dolivo, M. Xavier de Haller, M. Paul Kahumbu Ntumba.

Membres présents	80
Membres absents excusés	14
Membres absents non excusés	<u>6</u>
Effectif actuel	100

A 20 h 45, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et Messieurs, nous reprenons nos travaux avec le point 2008/50, « Nouvelle halte CFF de Prilly-Malley. Cession de surfaces de terrains des domaines public et privé de la Ville de Lausanne ainsi que du Centre collecteur des sous-produits animaux ». Je demande à M. Philippe Jacquat de nous rejoindre à la tribune.

Nouvelle halte CFF de Prilly-Malley

Cession de surfaces de terrains des domaines public et privé de la Ville de Lausanne ainsi que du Centre collecteur des sous-produits animaux

Préavis N° 2008/60

Lausanne, le 17 décembre 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le développement du RER vaudois avec la création d'une nouvelle halte à Prilly-Malley est un des éléments principaux de la stratégie cantonale de développement et de planification des transports publics ainsi que de valorisation du potentiel d'urbanisation du secteur de Malley. La construction de cette nouvelle halte nécessite la cession de terrains relevant des domaines privé et public de la Ville de Lausanne. Le bâtiment du centre collecteur des sous-produits animaux devra également être cédé pour faire place à la nouvelle halte. Le présent préavis a pour objet de demander à votre Conseil de ratifier la convention signée par la Municipalité, concernant la prise de possession, par les CFF, de surfaces à détacher de quatre immeubles du domaine privé de la Commune.

2. Préambule

S'agissant d'une installation ferroviaire, la procédure suivie est réglée par la Loi fédérale sur les chemins de fer, du 20 décembre 1957 (LCdF), qui stipule que l'approbation des plans par l'Office fédéral des transports, (OFT) vaut autorisation de construire. L'OFT a donc demandé au Service de la mobilité du canton de Vaud, le 12 octobre 2007, de procéder à la consultation cantonale et à la mise à l'enquête publique du projet. Dans ce cadre, la Municipalité de Lausanne a été contrainte de déposer une opposition afin de faire valoir ses droits et de ne pas se voir exclue de la procédure (art. 18f al. 1 LCdF).

3. Objets concernés

Domaine privé de la Commune de Lausanne / Cessions demandées par les CFF

Terrains

Commune de Prilly

Parcelle N° 909 / site des anciens abattoirs / 2035 m²

Parcelle N° 910 / site ancienne halle aux cuirs / 124 m²

Parcelle N° 930 / Chemin des Bouchers / 844 m²

Parcelle N° 1073 / site ancienne halle aux cuirs / 146 m²

Commune de Renens

Parcelle N° 973 / parcelle / 210 m²

Bâtiments

En l'état du projet au moment de la rédaction du présent préavis sont concernés :

Les sous-sols de l'ancienne halle aux cuirs / bâtiments 1012a à 1012f

Les anciennes écuries / bâtiments 1008 et 1009

Le Centre collecteur des sous-produits animaux (CCSPA) / bâtiments 1006b et 1006c

Domaine public de la Commune de Lausanne

DP 1043 / Avenue du Chablais / emprise provisoire 208 m²

DP 1191 / Av. du Chablais / emprise définitive 45 m²

DP 479 / Ch. du Martinet / emprise définitive 1 m² / emprise provisoire 87 m²

DP 1045 / Ch. du Martinet / emprise provisoire 131 m²

Ces dernières cessions sont faites à titre gratuit.

Pour les deux domaines, il a été convenu avec les CFF que le déplacement des réseaux souterrains serait traité sur la base des conventions existantes. Dans les cas pour lesquels il n'y a pas de convention, le déplacement ou le rétablissement des installations existantes sera à charge du maître de l'ouvrage.

4. Considérations

Ce projet s'inscrit dans les différentes conceptions cantonales et régionales d'aménagement du territoire. De plus, il fait partie des projets urgents du trafic d'agglomération retenus par le Conseil fédéral dans le nouveau fonds d'infrastructure, approuvé par les Chambres fédérales à l'automne 2006 et dont le début des travaux doit impérativement commencer en 2008 encore. Afin de permettre l'ouverture du chantier dans les délais imposés, il a été nécessaire de fixer par convention les termes de l'accord à conclure avec les CFF pour la prise de possession des terrains.

La mise à disposition des parcelles du domaine public a été conclue sur la base d'une convention spécifique entrant dans le domaine de compétence de la Municipalité et dont copie est jointe pour information. La convention relative aux parcelles du domaine privé de la Commune a toutefois été ratifiée sous réserve de l'accord du Conseil communal et a permis de lever l'opposition déposée dans le cadre de la procédure d'approbation des plans tout en ayant assuré la sauvegarde des intérêts de la Ville de Lausanne en tant que propriétaire privé. Cette manière de procéder était impérative afin de permettre à l'OFT de poursuivre la planification du projet en vue du début des travaux avant la fin de l'année 2008, condition clef pour l'obtention des subventions fédérales accordées. La copie de cette convention est également annexée au présent préavis.

5. Montants des indemnités

Ces cessions de terrain ont été valorisées au mieux dans le cadre des négociations entreprises avec les CFF. Il convient également de relever que la création de cette halte à proximité immédiate des terrains de la Ville leur apporte une plus-value certaine et que leur mise en valeur sera grandement facilitée.

L'indemnité pour les surfaces provenant des parcelles N° 910 et N° 1073 de la Halle aux cuirs a été fixée à Fr. 1143.-/m². Ce prix correspond au prix payé lors de l'achat de cette parcelle en 2005. La dalle sur sous-sol sera démolie par les CFF et les sous-sols comblés.

Les indemnités pour les surfaces cédées ont été fixées à Fr. 400.-/m² pour la parcelle N° 973 et à Fr. 550.-/m² pour les parcelles N° 909 et 930.

L'indemnité pour la démolition du centre collecteur de sous-produits animaux a été fixée à Fr. 1'285'050.-. Le coût de construction pris en compte correspond à celui qui a été communiqué par la Commune de Lausanne, soit Fr. 1'977'005.-, dont a été déduit un amortissement basé sur une durée de vie de 20 ans (utilisation 2002-2008). La subvention de Fr. 250'000.- versée par le Canton dans le cadre de la construction de ces infrastructures fera l'objet d'une demande de remboursement de la part du Canton d'une somme de Fr. 175'000.- (estimation des CFF).

La cession des surfaces provenant du patrimoine de la Commune fait l'objet de dédommagements conformes aux prix du marché qui représentent les montants suivants :

Parcelle N° 1073	146 m ²	Fr. 166'878.–
Parcelle N° 910	124 m ²	Fr. 141'732.–
Parcelle N° 973	210 m ²	Fr. 84'000.–
Parcelle N° 909	2035 m ²	Fr. 1'119'250.–
Parcelle N° 930	844 m ²	Fr. 464'200.–
CCSPA (sur parcelle 909)		Fr. 1'285'050.–
Indemnité totale		Fr. 3'261'110.–

Les surfaces ont été établies sur la base des plans d'enquête et sont approximatives. Elles seront déterminées précisément lors de l'abornement à la fin des travaux. Les prix au m² permettant de calculer le montant précis de l'indemnité sont, par contre, fixés définitivement.

Les emprises provisoires requises par les CFF pour le déroulement du chantier ne font pas l'objet du présent préavis puisqu'il s'agit en fait de location de terrain. L'indemnité versée pour les parcelles privées communales se monte à Fr. 25.–/m²/an prorata temporis pour une surface de l'ordre de 4000 m² qui doit encore être définie spécifiquement en fonction des besoins du chantier.

6. Conséquences de la démolition du Centre collecteur des sous-produits animaux

Quatre types de déchets carnés étaient jusqu'à maintenant traités à Malley, à savoir les déchets carnés, les cadavres d'animaux de compagnie, de rente et de la faune. Pour l'année 2007, le tonnage correspondant à chacune de ces catégories était de respectivement 681,1 tonnes, 16,5 tonnes, 17,4 tonnes et 7,5 tonnes.

Suite à la démolition du centre collecteur, le traitement des cadavres d'animaux de rente et d'une partie des déchets carnés sera transféré au centre collecteur de la société Valorsa SA à Penthaz. La prise en charge des cadavres de la faune et des petits animaux de compagnie, dont une partie est destinée à être incinérée dans le futur crématorium à construire sur le site de la STEP de Vidy, sera maintenue sur le site du Centre intercommunal de logistique de Malley moyennant quelques aménagements.

Précisons que l'indemnité prévue permettra d'amortir le crédit d'investissement du patrimoine administratif relatif à la construction dudit Centre.

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2008/60 de la Municipalité, du 17 décembre 2008 ;
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de ratifier la convention, signée par la Municipalité, relative à la prise de possession, par les CFF, des terrains du domaine privé de la Commune suivants :

Parcelle N° 1073	environ 146 m ²
Parcelle N° 910	environ 124 m ²
Parcelle N° 973	environ 210 m ²
Parcelle N° 909	environ 2035 m ²
Parcelle N° 930	environ 844 m ²

2. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessaires aux transferts immobiliers ;
3. de porter l'indemnité perçue pour la démolition du Centre collecteur de sous-produits animaux en amortissement du crédit d'investissement du patrimoine administratif y relatif ;
4. de porter le produit de la cession des surfaces communales en diminution du poste « Immeubles » du Bilan ;
5. de porter le montant résultant de la cession mentionnée au chiffre 4 ci-dessus en augmentation du crédit d'acquisition d'immeubles voté par le Conseil communal le 22 janvier 2007.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

**Ligne Lausanne – Genève
Tronçon Lausanne – Renens**

Construction de la halte Prilly – Malley : quai, accès et nouvelles voies

**Convention de prise de possession
(version du 14.05.08)**

entre

Les Chemins de fer fédéraux suisses CFF, société anonyme de droit spécial, ayant leur siège à 3000 Berne et représentés par leurs unités d'affaires Infrastructure et Acquisitions foncières, Avenue de la Gare 43 à 1001 Lausanne (ci-après les CFF)

d'une part

et

La Commune de Lausanne, représentée par sa Municipalité (ci-après la propriétaire)

d'autre part.

Préambule

Le développement du RER vaudois avec la création d'une nouvelle halte à Prilly – Malley est un des éléments principaux de la stratégie cantonale de développement et de planification des transports.

Ce projet s'inscrit dans les différentes conceptions cantonales et régionales d'aménagement du territoire.

De plus, il fait partie des projets urgents du trafic d'agglomération retenus par le Conseil fédéral dans le nouveau fonds d'infrastructure, approuvé par les Chambres fédérales à l'automne 2006.

Dans le cadre d'une séance qui s'est déroulée le 14 février 2008 entre divers services de la Ville de Lausanne et les CFF, il a été convenu d'établir une convention pour les parcelles de domaine public (DP) et une autre pour les parcelles privées de la Ville.

Cette convention traite des DP.

Description des biens-fonds

La Ville de Lausanne gère les DP (domaines publics) suivants :

Commune de Lausanne		Lieu dit	Nature	Surface/m2
Parcelle	Plan			
DP 1043	1008 8 7	Av. du Chablais	Route, chemin	4887
DP 1191	1008	Av. du Chablais	Chemin de fer, route, chemin	45
DP 479	15	Ch. du Martinet	Route, chemin	907
DP 1045	1009	Ch. du Martinet	Chemin de fer, jardin, route, chemin, trottoir, place piétonnière	962

Afin de permettre aux CFF de commencer les travaux de construction du projet sur ce tronçon, la propriétaire autorise les CFF à prendre possession des surfaces nécessaires sur ses parcelles précitées, moyennant le respect de ce que les parties ont convenu comme suit :

1. Emprise définitive

- 1.1 Les CFF acquièrent une surface de 45m² du DP 1191 et 1m² du DP 479, conformément aux plans ci-joints qui font partie intégrante de la présente convention. Ces surfaces sont approximatives. Elles seront déterminées précisément lors de l'abornement à la fin des travaux.
- 1.2 La prise de possession par les CFF, l'entrée en jouissance et le transfert des profits et des charges ont lieu au début des travaux. La propriétaire en sera avertie à l'avance.
- 1.3 La cession est consentie à titre gratuit.
- 1.4 Les frais de mutation (géomètre, notaire, Registre foncier) sont à charge des CFF.
- 1.5 Une convention "point de croisement Rail/ Route" sera établie afin d'établir notamment les modalités concernant l'entretien futur des ouvrages (Av. du Chablais et PI du Martinet).

2. Emprise temporaire

2.1 Durant le chantier, la propriétaire met à disposition des CFF une surface de 87m² du DP 479, de 131m² du DP 1045 et de 208m² du DP 1043, conformément aux extraits de plan annexés qui font partie intégrante de la présente convention. Ces surfaces sont approximatives, elles seront déterminées avec précision avant le début des travaux.

A noter que la surface teintée en mauve (92m²) du DP 1045 correspond à une emprise temporaire et non à une cession de terrain.

2.2 Avant le début des travaux, un état des lieux – qui vaudra constat pour preuve à futur – sera effectué aux frais des CFF, en présence des parties. A la fin des travaux, les CFF rétabliront l'état antérieur tel que constaté.

2.3 La mise à disposition du terrain pendant la durée des travaux est consentie à titre gratuit.

2.4 La prise de possession par les CFF intervient au début des travaux. La propriétaire en sera avertie à l'avance.

2.5 Un planning intentionnel des travaux sera fourni à la propriétaire dès que possible.

2.6 L'ouverture du chantier dépend des décisions prises par les Autorités fédérales. Elle est prévue dès novembre/décembre 2008.

3. Mesures durant le chantier - Divers

3.1 Trafic routier de l'Avenue du Chablais

Les CFF respecteront, dans toute la mesure du possible, les charges indiquées par la propriétaire.

3.2 Trafic sous le PI du Martinet

La propriétaire accepte l'interdiction du trafic routier sous le PI durant la période de chantier.

Par contre, le trafic piétonnier sera maintenu et sécurisé avec une largeur minimale de 1,00m.

Les CFF respecteront, dans toute la mesure du possible, les charges indiquées par la propriétaire.

Le futur éclairage sera alimenté par le réseau communal, à la charge de la Commune.

3.3 Les CFF s'engagent à :

- prendre toutes les mesures de protection nécessaires pour assurer la sécurité aux abords du chantier ;



- indemniser la propriétaire pour tous les dommages aux installations qui seraient causés par les travaux (ou à réparer ou remplacer les installations endommagées, notamment les différents réseaux appartenant à la Commune de Lausanne) ; les dommages doivent être annoncés aux CFF par écrit dès que la propriétaire en a connaissance ;
- à prendre contact en temps utile avec les responsables de tous les services techniques concernés de la Ville et se mettront d'accord sur les mesures à prendre (circulation routière, piétonne, mesures de police, signalisation adéquate, réseau souterrain, etc.). Les déplacements des réseaux souterrains seront traités sur la base des conventions existantes ; dans les cas pour lesquels il n'y a pas de convention, le déplacement ou le rétablissement des installations existantes sera à charge du maître de l'ouvrage.
- communiquer à la propriétaire toutes informations sur les dispositifs constructifs envisagés ;
- informer la propriétaire des problèmes rencontrés et lui indiquer les mesures qu'ils comptent prendre.

3.4 La propriétaire s'engage à :

- solliciter le consentement des CFF avant tout acte de disposition (construction, vente, etc.) susceptible d'affecter la maîtrise des CFF sur les biens-fonds concernés ;
- signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente convention.

4. Dispositions finales

- 4.1 En cas de litige relatif à un dommage quelconque, les parties reconnaissent la compétence de la Commission fédérale d'estimation du 1^{er} arrondissement, à Lausanne.
- 4.2 La validité de la présente convention est subordonnée au fait que :
- les crédits de construction nécessaires soient octroyés ;
 - le projet soit approuvé par les Autorités compétentes ;
 - le projet mis à l'enquête ne subisse pas de modification importante affectant le bien-fonds de la propriétaire.
- 4.3 Par la signature de la présente convention, la propriétaire s'engage à retirer son opposition en ce qu'elle concerne les parcelles du DP (domaine public).
- 4.4 Un exemplaire de la présente convention est remis à chacune des parties et un autre est communiqué à l'Office fédéral des Transports.

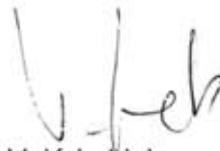
Ainsi fait en 3 exemplaires à Lausanne le

12 juin 2008.

Pour les CFF



Bernard Knupfer
Responsable secteur Lausanne
Infrastructure



Valérie Lieb
Acquisitions foncières

Pour la propriétaire

COMMUNE DE LAUSANNE
Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre



Annexes : ment.

Commune de Lausanne

Plans 8-9-15

Echelle 1:500

Plan d'emprise

Halte de Prilly-Malley

Quais, accès et nouvelle voies

Désignations cadastrales

P.598 Divers bâtiments Chemin de fer Jardin	400 m2 45'590 m2 <u>978 m2</u> 46'968 m2	P.810 Divers bâtiments Chemin de fer	1'593 m2 <u>18'865 m2</u> 20'458 m2	P.720 Divers bâtiments Place-jardin	2'078 m2 <u>2'023 m2</u> 4'101 m2
				Emprise provisoire Emprise définitive	531 m2 0 m2
P.4367 Divers bâtiments Place-jardin	2'210 m2 <u>1'860 m2</u> 4'070 m2	P.4368 Divers bâtiments Place-jardin	673 m2 1'816 m2 <u>2'489 m2</u>	P.4369 Hab. et garage n°16'351 Place-jardin	1'191 m2 <u>1'277 m2</u> 2'468 m2
Emprise provisoire Emprise définitive	537 m2 430 m2	Emprise provisoire Emprise définitive	212 m2 34 m2	Emprise provisoire Emprise définitive	283 m2 120 m2
P.4370 Divers bâtiments Place-jardin	1'734 m2 <u>1'121 m2</u> 2'855 m2	P.4372 Divers bâtiments Place-jardin	1'732 m2 <u>3'188 m2</u> 4'920 m2	DP 479 Route, chemin	<u>907 m2</u>
Emprise provisoire Emprise définitive	224 m2 41 m2	Emprise provisoire Emprise définitive	500 m2 22 m2	Emprise provisoire Emprise définitive	87 m2 1 m2
DP 1043 Route, chemin	<u>4'887 m2</u>	DP 1045 Chemin de fer Jardin	308 m2 50 m2 453 m2 151 m2 <u>962 m2</u>	DP 1191 Route, chemin	<u>45 m2</u>
Emprise provisoire Emprise définitive	208 m2 0 m2	Emprise provisoire Emprise définitive	39 m2 92 m2	Emprise provisoire Emprise définitive	0 m2 45 m2

Propriétaires

P.598 Chemins de fer fédéraux suisses CFF S.A.
P.810 Chemins de fer fédéraux suisses CFF S.A.
P.4367 Ramelet S.A.
P.4368 Caisse de pensions du personnel communal
P.4369 HUBERT Antoine et REYNARD HUBERT Géraldine
P.4370 Schwaper S.A.
P.4372 Société coopérative Colosa
DP 479 Domaine public communal
DP 1043 Domaine public communal
DP 1045 Domaine public communal
DP 1191 Domaine public communal

Etat de Vaud
Département des infrastructures
Service de la mobilité

Vincent Kroyenbühl

Légende

-  Emprise provisoire
-  Emprise définitive
-  Démolition
-  Accès chantier

CFF SA
Infrastructure
Management des projets
Region Lausanne

Patrick Vianin

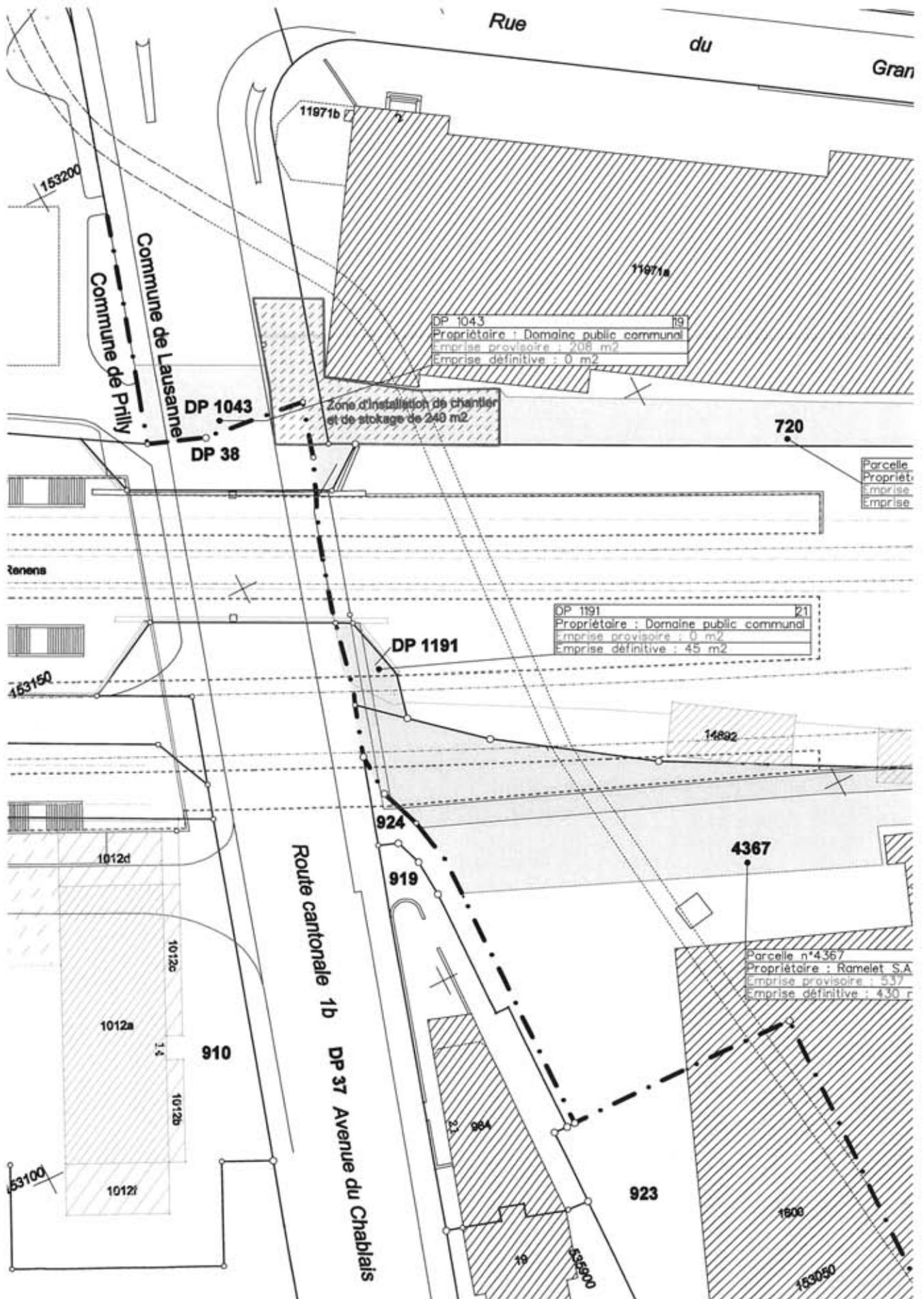
PLAN

dressé pour enquête

Prilly, le 22 août 2007
Établi sur la base des

données cadastrales
OIT du 02.05.2007

Jean-Claude Gasser
Ing.-géomètre officiel
Rue des Mâtiers 2
1008 Prilly
Tél. 021 625.90.80
Fax 021 625.92.76
Email jean-claude.gasser@ca3.epfl.ch



**Ligne Lausanne – Genève
Tronçon Lausanne – Renens**

Construction de la halte Prilly – Malley : quai, accès et nouvelles voies

**Convention de prise de possession
(version du 04.06.08)**

entre

Les Chemins de fer fédéraux suisses CFF, société anonyme de droit spécial, ayant leur siège à 3000 Berne et représentés par leurs unités d'affaires Infrastructure et Acquisitions foncières, Avenue de la Gare 43 à 1001 Lausanne (ci-après les CFF)

d'une part

et

La Ville de Lausanne, représentée par sa Municipalité (ci-après la propriétaire)

d'autre part.

Préambule

Le développement du RER vaudois avec la création d'une nouvelle halte à Prilly – Malley est un des éléments principaux de la stratégie cantonale de développement et de planification des transports.

Ce projet s'inscrit dans les différentes conceptions cantonales et régionales d'aménagement du territoire.

De plus, il fait partie des projets urgents du trafic d'agglomération retenus par le Conseil fédéral dans le nouveau fonds d'infrastructure, approuvé par les Chambres fédérales à l'automne 2006.

Dans le cadre d'une séance qui s'est déroulée le 14 février 2008 entre divers services de la Ville de Lausanne et les CFF, il a été convenu d'établir une convention pour les parcelles de domaine public (DP) et une autre pour les parcelles privées de la Ville.

Cette convention traite des parcelles privées de la Ville et les aspects principaux ont été évoqués dans une lettre d'intention envoyée le 07 mai 2008 par les CFF à la Ville de Lausanne.



Description des biens-fonds

La Ville de Lausanne est propriétaire des biens-fonds suivants :

Commune de Prilly		Lieu dit	Nature	Surface/m2
Parcelle	Plan			
1073	8	Av. du Chablais 14	Place-jardin (autre) *	571
			Total	571
909	8	Av. du Chablais 16/18	Place-jardin (autres) *	18'227
			total	27'428
910	8	Av. du Chablais 14	Place-jardin (autres) *	789
			Total	1'354
930	8	Ch. des Bouchers	Place-jardin	844
			Total	844
Commune de Renens		Lieu dit	Nature	Surface/m2
Parcelle	Plan			
973	34	Ch. de l'Usine à Gaz 19	Place-jardin (autre) *	564
			Total	626

* Pour plus de clarté, les divers bâtiments industriels ne sont pas énumérés ci-dessus. Un extrait de registre foncier de chaque bien-fonds est joint en annexe.

Afin de permettre aux CFF de commencer les travaux de construction du projet sur ce tronçon, la propriétaire autorise les CFF à prendre possession des surfaces nécessaires sur ses parcelles précitées, moyennant le respect de ce que les parties ont convenu comme suit :

1. Halle aux cuirs - Emprises définitives

- 1.1 Les CFF acquièrent 146m² de la parcelle 1073 (Commune de Prilly) et 124m² de la parcelle 910 (Commune de Prilly). Ces surfaces sont approximatives. Elles seront déterminées précisément lors de l'abornement, à la fin des travaux.
- 1.2 A titre d'indemnité, les CFF proposent le prix de 1'143.-/m², prix équivalent à celui payé par la Municipalité de Lausanne lors de l'achat de ces parcelles le 28 novembre 2005 (CHF 2'200'000.- pour 1925m²).
- | | | |
|--|-------------------------------------|----------------|
| 146m ² (Commune de Prilly, parcelle 1073) | à Frs. 1143.-/m ² , soit | Frs. 166'878.- |
| 124m ² (Commune de Prilly, parcelle 910) | à Frs. 1143.-/m ² , soit | Frs. 141'732.- |
- 1.3 La démolition du bâtiment de la Halle aux cuirs sera prise en charge par les CFF, y compris la dalle en surface. Les sous-sols, non démolis, seront comblés par les CFF dans toute leur profondeur.
- 1.4 La prise de possession par les CFF, l'entrée en jouissance et le transfert des profits et des charges ont lieu au début des travaux. La propriétaire en sera avertie à l'avance.
- 1.5 Les frais de mutation (géomètre, notaire, Registre foncier) sont à charge des CFF.

2. Emprises définitives sur autres parcelles

- 2.1 Les CFF acquièrent 210m² de la parcelle 973 (Commune de Renens), 2035m² de la parcelle 909 (Commune de Prilly) et de 844m² de la parcelle 930 (Commune de Prilly). Ces surfaces sont approximatives. Elles seront mesurées avec précision lors de l'abornement, à la fin des travaux.
- 2.2 Le chemin des Bouchers sera rétabli dans son gabarit actuel (muret talus CFF – clôture du site des anciens abattoirs) sur les parcelles 973, 909, 1073 et 910 selon la localisation présentée dans les plans d'enquête. La clôture située au Sud du chemin des Bouchers actuelle sera rétablie, y compris le portail d'accès, au Sud du nouveau chemin des Bouchers.
- 2.3 La démolition, ou non, du bâtiment no 1009 (jusqu'au niveau du dallage en béton autour du bâtiment) sera convenu entre les parties le moment venu.
- 2.4 A titre d'indemnité et s'agissant d'une zone industrielle, les CFF proposent le prix de
- | | | |
|--|------------------------------------|------------------|
| 210m ² (Commune de Renens) | à Frs. 400.-/m ² , soit | Frs. 84'000.- |
| 2879m ² (Commune de Prilly) | à Frs. 550.-/m ² , soit | Frs. 1'583'450.- |
- 2.5 La prise de possession par les CFF, l'entrée en jouissance et le transfert des profits et des charges ont lieu au début des travaux. La propriétaire en sera avertie à l'avance.
- 2.6 Les frais de mutation (géomètre, notaire, registre foncier) sont à charge des CFF.

3. CCSPA/Centre collecteur des sous-produits animaux

Le service d'assainissement de la Ville de Lausanne a réalisé les travaux de reconstruction de ce centre sis sur la parcelle no 909 (Commune de Prilly), lequel est en service depuis janvier 2002.

Les coûts de reconstruction se sont élevés à Frs. 1'871'705.- (selon décompte du 17 juillet 2002 transmis par l'atelier d'Architecture Archegeo à la Ville de Lausanne) et une subvention cantonale de Frs. 250'000.- a été versée en 2003 (décision communiquée le 08 janvier 2003 par le SESA).

Le projet de la Halte Prilly – Malley implique la démolition du centre susmentionné. La Ville garantit sa mise à disposition pour démolition à fin novembre 2008.

Au vu de ce qui précède, nous proposons la clé de répartition suivante :

Coût CCSPA Frs. 1'871'705.- (nouveau bâtiment) + Frs. 105'300.- (adaptation ancien bâtiment) = Frs. 1'977'005.-

Amortissement sur 20 ans

Le centre étant en fonction de janvier 2002 à décembre 2008 (soit 7 ans), il reste 13 ans d'amortissement.

Subvention cantonale Frs. 250'000.-

Amortissement sur 20 ans

La subvention ayant été versée en 2003, il reste 14 ans d'amortissement (20 ans – 6 ans calculés jusqu'en décembre 2008).

$1'977'005.- : 20 = 98'850.- \times 13 = 1'285'050.-$

$250'000.- : 20 = 12'500.- \times 14 = 175'000.-$

Les CFF versent à la Ville de Lausanne le montant de 1'285'050.-, correspondant à la valeur actuelle du CCSPA (coût de construction total moins amortissement sur 7 ans).

4. **Emprises temporaires**

- 4.1 Les CFF prévoient une installation de chantier sur leur parcelle no 968 (Commune de Renens). De ce fait, les surfaces figurant sur les plans mis à l'enquête ont subi quelques modifications.
- 4.2 Les surfaces mises à disposition des CFF seront mesurées avec précision avant le début des travaux.
- 4.3 L'indemnité pour la mise à disposition du terrain durant les travaux est fixée à 25.-/m²/an, pro rata temporis.

5. **Mesures durant le chantier - Divers**

5.1 Pollution

D'une manière générale, en cas de constat de matériaux pollués, les éventuels frais d'élimination et de traitement des terrains pollués seront supportés et/ou répartis selon les principes légaux en la matière.

- 5.2 Avant le début des travaux, un état des lieux – qui vaudra constat pour preuve à futur – sera effectué aux frais des CFF, en présence des parties. A la fin des travaux, les CFF restitueront une surface réglée propre en tout-venant.

5.3 Les CFF créeront de nouvelles places de parc sur la parcelle 910 et les maintiendront durant toute la période des travaux. Aucune perte locative ne sera subie de ce fait par la Ville qui continuera d'encaisser les loyers y relatifs.

5.4 Les CFF respecteront, dans toute la mesure du possible, les charges indiquées par la propriétaire.

5.5 De plus, les CFF s'engagent à :

- fournir à la propriétaire un planning intentionnel des travaux dès que possible ;
- prendre toutes les mesures de protection nécessaires pour assurer la sécurité aux abords du chantier ;
- indemniser la propriétaire pour tous les dommages aux installations qui seraient causés par les travaux (ou à réparer ou remplacer les installations endommagées, notamment les différents réseaux appartenant à la Commune de Lausanne) ; les dommages doivent être annoncés aux CFF par écrit dès que la propriétaire en a connaissance ;
- à prendre contact en temps utile avec les responsables de tous les services techniques concernés de la Ville et se mettront d'accord sur les mesures à prendre (circulation routière, piétonne, mesures de police, signalisation adéquate, réseau souterrain, etc.). Les déplacements des réseaux souterrains seront traités sur la base des conventions existantes ; dans les cas pour lesquels il n'y a pas de convention, le déplacement ou le rétablissement des installations existantes sera à charge du maître de l'ouvrage ;
- communiquer à la propriétaire toutes informations sur les dispositifs constructifs envisagés ;
- informer la propriétaire des problèmes rencontrés et lui indiquer les mesures qu'ils comptent prendre ;
- conserver un accès au site pour le service d'assainissement et pour la fourrière à bateaux.

5.6 La propriétaire s'engage à :

- solliciter le consentement des CFF avant tout acte de disposition (construction, vente, etc.) susceptible d'affecter la maîtrise des CFF sur les biens-fonds concernés ;
- signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente convention.

6. Dispositions finales

6.1 En cas de litige relatif à un dommage quelconque, les parties reconnaissent la compétence de la Commission fédérale d'estimation du 1^{er} arrondissement, à Lausanne.

6.2 La validité de la présente convention est subordonnée au fait que :

- les crédits de construction nécessaires soient octroyés ;

- le projet soit approuvé par les Autorités compétentes ;
- le projet mis à l'enquête ne subisse pas de modification importante affectant le bien-fonds de la propriétaire.

6.3 Par la signature de la présente convention, la propriétaire s'engage à retirer son opposition.

6.4 Un exemplaire de la présente convention est remis à chacune des parties et un autre est communiqué à l'Office fédéral des Transports.

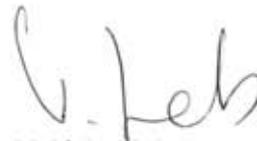
6.5 La présente convention est signée par la Municipalité de Lausanne sous réserve de l'approbation du Conseil communal. L'engagement de retrait de l'opposition qui relève de la compétence de la Municipalité est par contre ferme et irrévocable.

Ainsi fait en 3 exemplaires à Lausanne le 12 juin 2008.

Pour les CFF



Bernard Knüpfer
Responsable secteur Lausanne
Infrastructure

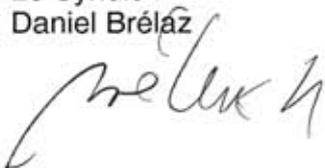


Valérie Lieb
Acquisitions foncières

Pour la propriétaire

Commune de Lausanne
Au nom de la Municipalité

Le Syndic :
Daniel Brélaz



Le secrétaire
Philippe Meystre

Annexes : ment.

Commune de Prilly

Plan 8

Echelle 1:500

5.5b

Plan d'emprise

Halte de Prilly-Malley

Quais, accès et nouvelle voies

Désignations cadastrales

P.909 ③	Divers bâtiments Place-jardin	9'201 m2 18'227 m2 <u>27'428 m2</u>	P.910 ④	Divers bâtiments Place-jardin	565 m2 789 m2 <u>1354 m2</u>	P.911	Chemin de fer	<u>5'559 m2</u>
	Emprise provisoire Emprise définitive	1706 m2 2035 m2		Emprise provisoire Emprise définitive	1024 m2 124 m2			
P.912 ⑤	Divers bâtiments Place-jardin	6'073 m2 4'155 m2 <u>10'228 m2</u>	P.919 ⑥	Hab avec aff. mixte n°984 Place-jardin	192 m2 272 m2 <u>464 m2</u>	P.924 ⑦	Place-jardin	<u>96 m2</u>
	Emprise provisoire Emprise définitive	766 m2 75 m2		Emprise provisoire Emprise définitive	27 m2 0 m2		Emprise provisoire Emprise définitive	28 m2 18 m2
P.930 ⑧	Place-jardin	<u>844 m2</u>	P.1073 ⑨	Place-jardin	<u>571 m2</u>	DP 37 ⑩	Route, chemin	<u>3'284 m2</u>
	Emprise provisoire Emprise définitive	0 m2 844 m2		Emprise provisoire Emprise définitive	426 m2 146 m2		Emprise provisoire Emprise définitive	610 m2 476 m2
DP 38 ⑪	Route, chemin	<u>160 m2</u>						
	Emprise provisoire Emprise définitive	135 m2 25 m2						

Propriétaires

P.909	Commune de Lausanne
P.910	Commune de Lausanne
P.911	Chemins de fer fédéraux suisses CFF S.A.
P.912	S.I. de Malley S.A. et SUVA Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents (CNA)
P.919	Ramelet S.A.
P.924	Ramelet S.A.
P.930	Commune de Lausanne
P.1073	Commune de Lausanne
DP 37	Domaine public communal
DP 38	Domaine public communal

Légende

	Emprise provisoire
	Emprise définitive
	Démolition
	Accès chantier

Etat de Vaud
Département des infrastructures
Service de la mobilité

Vincent Kroyenbühl

CFF SA
Infrastructure
Management des projets
Région Lausanne

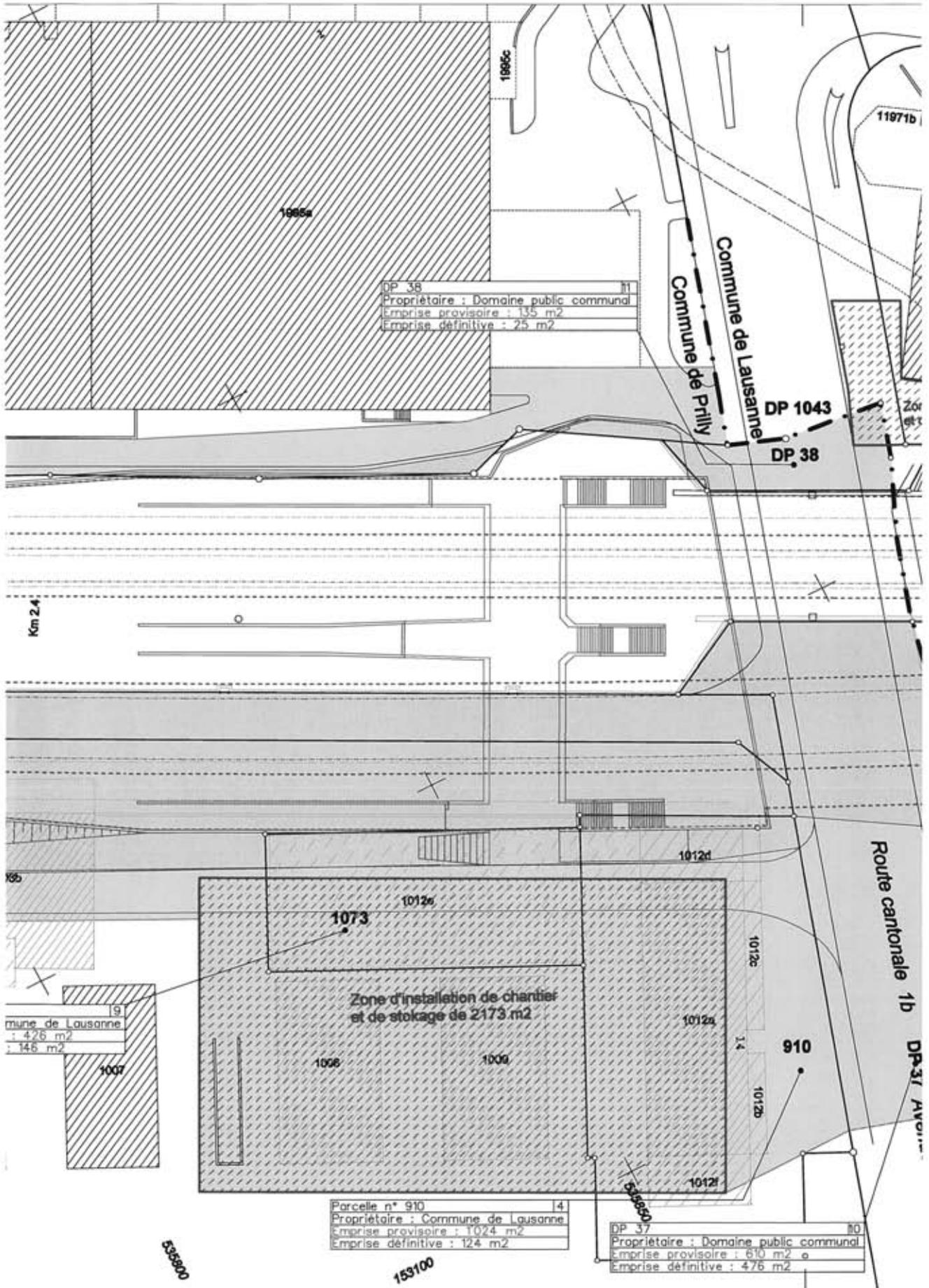
Patrick Vianin

PLAN

dressé pour enquête

Prilly, le 22 août 2007
Etabli sur la base des

données cadastrales
OIT du 02.05.2007



Commune de Renens
Plans: 31 et 34
Echelle 1:500

DT 2075

5.5c

Plan d'emprise

Halte de Prilly–Malley

Quais, accès et nouvelles voies

Désignations cadastrales

P.790	Divers bâtiments Place-jardin Chemin de fer	393 m ² 281 m ² <u>41'845 m²</u> 42'519 m ²	P.968	Chemin de fer Emprise provisoire Emprise définitive	①	33'280 m ² <u>1'301 m²</u> 1'460 m ²	P.973	Bâtiment industriel n°974 Place-jardin	62 m ² <u>564 m²</u> 626 m ²	②	Emprise provisoire Emprise définitive	72 m ² 210 m ²
-------	---	--	-------	---	---	---	-------	---	---	---	--	---

Propriétaires

P.790 Chemins de fer fédéraux suisses CFF S.A.
P.968 Chemins de fer fédéraux suisses CFF S.A.
P.973 Commune de Lausanne

Légende

-  Emprise provisoire
-  Emprise définitive
-  Démolition
-  Accès chantier

Etat de Vaud
Département des infrastructures
Service de la mobilité

Vincent Kroyenbühl

CFF SA
Infrastructure
Management des projets
Région Lausanne

Patrick Vianin

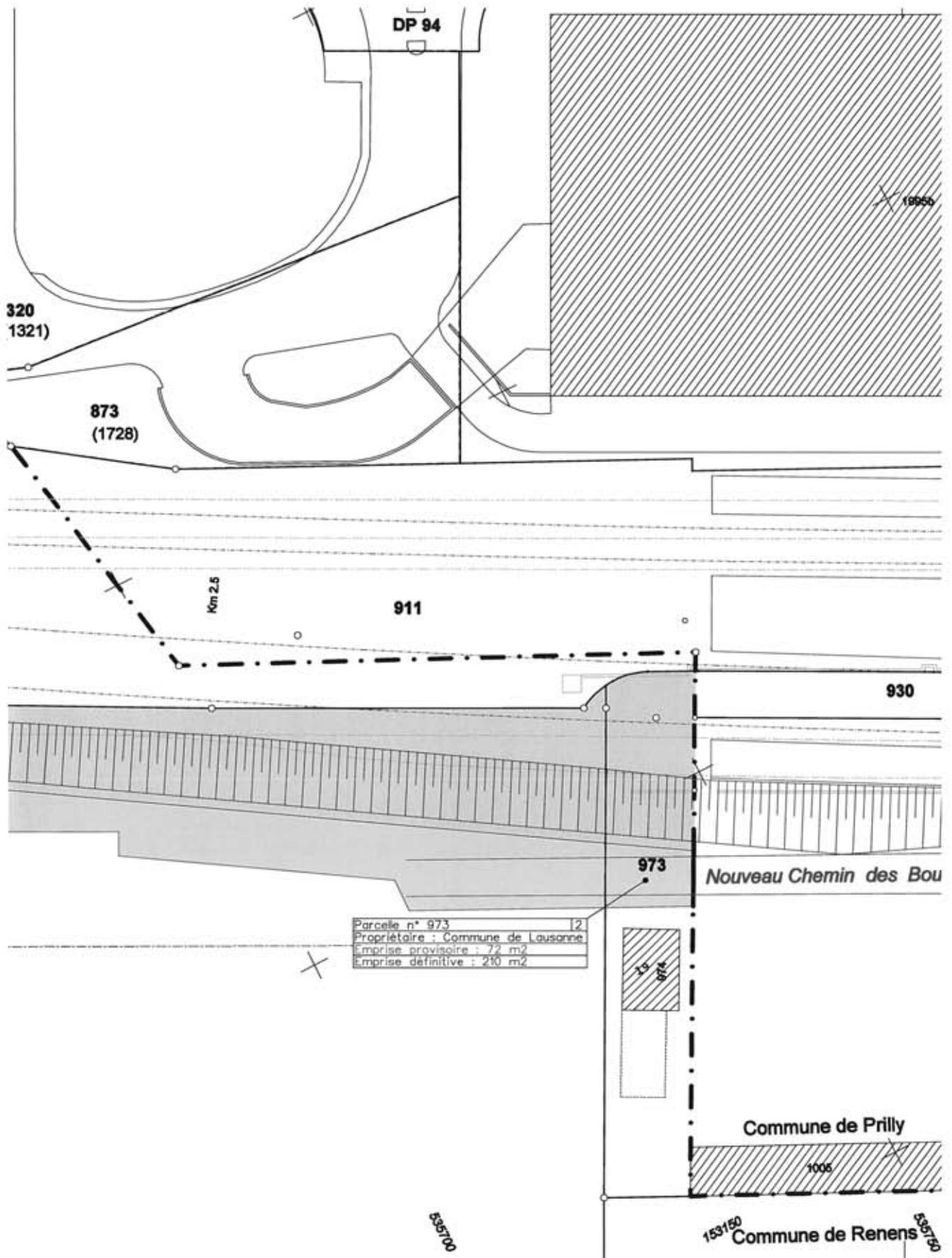
PLAN

dressé pour enquête

Prilly, le 22 août 2007
Etabli sur la base des

données cadastrales
OIT du 02.05.2007

Jean-Claude Gasser
Ing.-géomètre officiel
Rue des Métiers 2
1008 Prilly
Tél. 021 625.90.80
Fax 021 625.92.76
Email jean-claude.gasser@o3.epfl.ch



Extrait du registre foncier Prilly/910Bien-fonds: **Bien-fonds Prilly/910**

Registre foncier: Lausanne

Tenue du registre foncier: Fédérale

Etat descriptif de l'immeuble

Commune: 135 Prilly

Numéro d'immeuble: 910

Adresse(s): Avenue du Chablais 14

Autre(s) plan(s):

No plan: 8

Surface: 1'354m², numérique

Mutation:

Genre(s) de nature: Place-jardin, 789m²Bâtiment(s): Bâtiment industriel, No ECA 1012a, 367m²Bâtiment industriel, No ECA 1012b, 23m²Bâtiment industriel, No ECA 1012c, 34m²Bâtiment industriel, No ECA 1012d, 74m²Bâtiment industriel, No ECA 1012f, 67m²Bâtiment industriel, No ECA 1012e, Surface totale 648m² (sur plusieurs immeubles, souterraine)

Feuillet de dépendance:

Mention mens. officielle:

Estimation fiscale: Fr. 774'000.00, 2006, 26.10.2006

Observation(s):

Propriété

Propriété individuelle

Lausanne la Commune, Lausanne

31.03.2006 2006/1646/0, Achat

Mentions

Aucune

Servitudes

25.11.1907 325066	D Canalisation(s), d'égouts, ID.2001/003522 A la charge de Lausanne/1154 A la charge de Prilly/909 A la charge de Prilly/916 A la charge de Prilly/917 A la charge de Prilly/920 A la charge de Prilly/922 A la charge de Prilly/992
05.05.1944 325099	C Zone/quartier :, restriction d'industrie, ID.2001/003531 En faveur de: Prilly/909 En faveur de: Prilly/930
05.05.1944 325100	D Usage, d'une voie de raccordement ferroviaire, ID.2001/003532 A la charge de Prilly/909
03.03.1972 365794	D Usage, de place, ID.2001/003611 A la charge de Prilly/1073
13.06.1994 516700	C Passage, à pied, pour tous véhicules et canalisations, ID.2001/003612 En faveur de: Prilly/909

Charges foncières

Voir registre foncier

Annotations (Profit des cases libres, voir droits de gages immobiliers)

Voir registre foncier

Exercices des droits (Pour les droits dont l'exercice ne figure pas ci-dessous, voir le registre foncier)

Voir registre foncier

Gages immobiliers

Voir registre foncier

Affaires en suspens

Affaires du journal jusqu'au 26.05.2008: Aucune

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!

Il a été établi avec les options suivantes :

Avec données historiques:	non
Structure détaillée de la propriété:	non

Rubrique Propriété: Afficher lien vers les immeubles:	non
Avec ID pour les autres droits:	oui
Avec ID pour les gages immobiliers:	oui
Avec tout les titres de droit:	oui
Extrait détaillé pour les autres droits:	oui
Extraits détaillé pour les gages immobiliers:	oui
"Export MAC":	non

Extrait du registre foncier Prilly/909Bien-fonds: **Bien-fonds Prilly/909**

Registre foncier: Lausanne

Tenue du registre foncier: Fédérale

Etat descriptif de l'immeuble

Commune: 135 Prilly

Numéro d'immeuble: 909

Adresse(s): Avenue du Chablais 16/18

Autre(s) plan(s): 9

No plan: 8

Surface: 27'428m2, numérique

Mutation: 24.07.2000 2000/3411/0, Mutation aux immeubles, , taxe
01.03.2002 2002/730/0, Mutation aux immeubles, , taxe
03.10.2006 2006/5227/0, Cadastration, (démolition)

Genre(s) de nature: Place-jardin, 18'227m2

Bâtiment(s): Habitation avec affectation mixte, No ECA 1003, 466m2

Bâtiment industriel, No ECA 1005, 276m2

Bâtiment de l'administration, No ECA 1006a, 220m2

Bâtiment industriel, No ECA 1007, 220m2

Bâtiment industriel, No ECA 1008, 250m2

Bâtiment industriel, No ECA 1009, 250m2

Bâtiment, No ECA 1719, Surface totale 60m2 (souterraine)

Garage, No ECA 2371, 3m2, Surface totale 70m2 (sur plusieurs immeubles)

Bâtiment industriel, No ECA 2263b, 8m2, Surface totale 582m2 (sur plusieurs immeubles)

Bâtiment industriel, No ECA 1004a, 6'565m2

Bâtiment industriel, No ECA 1004b, 248m2

Bâtiment industriel, No ECA 1004c, 14m2

Bâtiment industriel, No ECA 1004d, 14m2

Bâtiment industriel, No ECA 1004e, Surface totale 1'086m2 (souterraine)

Bâtiment industriel, No ECA 1004f, Surface totale 82m2 (souterraine)

Bâtiment industriel, No ECA 1004g, Surface totale 43m2 (souterraine)

Bâtiment industriel, No ECA 1004h, Surface totale 155m2 (souterraine)

Bâtiment industriel, No ECA 2511, 333m2

Bâtiment de l'administration, No ECA 1006b, 334m2

Couvert de 69 m2, No ECA 1006c

Feuillet de dépendance:

Mention mens. officielle:

Estimation fiscale:

Observation(s):

Propriété

Propriété individuelle

Lausanne la Commune, Lausanne

03.07.1939 185613, Achat

Mentions

Aucune

Servitudes

25.11.1907 325066	C Canalisation(s), d'égouts, ID.2001/003522 En faveur de: Prilly/910 En faveur de: Prilly/1073 En faveur de: Renens/776 En faveur de: Renens/794 En faveur de: Renens/846 En faveur de: Renens/847 En faveur de: Renens/848 En faveur de: Renens/849 En faveur de: Renens/968 En faveur de: Renens/973
25.11.1907 325066	D Canalisation(s), d'égouts, ID.2001/003522 A la charge de Lausanne/1154 A la charge de Prilly/916 A la charge de Prilly/917 A la charge de Prilly/920 A la charge de Prilly/922 A la charge de Prilly/992 A la charge de Prilly/1073
05.05.1944 325099	D Zone/quartier :, restriction d'industrie, ID.2001/003531 A la charge de Prilly/910

05.05.1944 325100	A la charge de Prilly/1073 C Usage, d'une voie de raccordement ferroviaire, ID.2001/003532 En faveur de: Prilly/910 En faveur de: Prilly/1073
03.03.1972 365794	D Usage, de place, ID.2001/003611 A la charge de Prilly/1073
09.11.1984 435035	D Passage, à pied, pour tous véhicules et canalisations, ID.2001/003498 A la charge de Prilly/930 A la charge de Renens/776 A la charge de Renens/794 A la charge de Renens/968 A la charge de Renens/973 A la charge de Renens/1161
28.02.1990 490324	C DDP Superficie au 31.10.2043, ID.2000/004061 En faveur de: Prilly/1050
13.06.1994 516700	D Passage, à pied, pour tous véhicules et canalisations, ID.2001/003612 A la charge de Prilly/910

Charges foncières

Voir registre foncier

Annotations (Profit des cases libres, voir droits de gages immobiliers)

Voir registre foncier

Exercices des droits (Pour les droits dont l'exercice ne figure pas ci-dessous, voir le registre foncier)

Voir registre foncier

Gages immobiliers

Voir registre foncier

Affaires en suspens

Affaires du journal jusqu'au 26.05.2008: Aucune

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!

Il a été établi avec les options suivantes :

Avec données historiques:	non
Structure détaillée de la propriété:	non
Rubrique Propriété: Afficher lien vers les immeubles:	non
Avec ID pour les autres droits:	oui
Avec ID pour les gages immobiliers:	oui
Avec tout les titres de droit:	oui
Extrait détaillé pour les autres droits:	oui
Extraits détaillé pour les gages immobiliers:	oui
"Export MAC":	non

Extrait du registre foncier Prilly/930Bien-fonds: **Bien-fonds Prilly/930**

Registre foncier: Lausanne

Tenue du registre foncier: Fédérale

Etat descriptif de l'immeuble

Commune: 135 Prilly

Numéro d'immeuble: 930

Adresse(s): Chemin des Bouchers

Autre(s) plan(s):

No plan: 8

Surface: 844m2, numérique

Mutation:

Genre(s) de nature: Place-jardin, 844m2

Bâtiment(s):

Feuillet de dépendance:

Mention mens. officielle:

Estimation fiscale:

Observation(s):

Propriété

Propriété individuelle

Lausanne la Commune, Lausanne

Mentions

Aucune

Servitudes

05.05.1944 325099	D Zone/quartier :, restriction d'industrie, ID.2001/003531 A la charge de Prilly/910
09.11.1984 435035	C Passage, à pied, pour tous véhicules et canalisations, ID.2001/003498 En faveur de: Prilly/909 En faveur de: Renens/776 En faveur de: Renens/794 En faveur de: Renens/968 En faveur de: Renens/973

Charges foncières

Voir registre foncier

Annotations (Profit des cases libres, voir droits de gages immobiliers)

Voir registre foncier

Exercices des droits (Pour les droits dont l'exercice ne figure pas ci-dessous, voir le registre foncier)

Voir registre foncier

Gages immobiliers

Voir registre foncier

Affaires en suspens

Affaires du journal jusqu'au 26.05.2008: Aucune

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!

Il a été établi avec les options suivantes :

Avec données historiques:	non
Structure détaillée de la propriété:	non
Rubrique Propriété: Afficher lien vers les immeubles:	non
Avec ID pour les autres droits:	oui
Avec ID pour les gages immobiliers:	oui
Avec tout les titres de droit:	oui
Extrait détaillé pour les autres droits:	oui
Extraits détaillé pour les gages immobiliers:	oui
"Export MAC":	non

Extrait du registre foncier Renens/973

Bien-fonds: **Bien-fonds Renens/973**

Registre foncier: Lausanne

Tenue du registre foncier: Fédérale

Etat descriptif de l'immeuble

Commune: 137 Renens

Numéro d'immeuble: 973

Adresse(s): Chemin de l'Usine à Gaz 19

Autre(s) plan(s):

No plan: 34

Surface: 626m2, numérisé

Mutation:

Genre(s) de nature: Place-jardin, 564m2

Bâtiment(s): Bâtiment industriel, No ECA 974, 62m2

Feuillet de dépendance:

Mention mens. officielle:

Estimation fiscale:

Observation(s):

Propriété

Propriété individuelle

Lausanne la Commune, Lausanne

09.11.1984 435033, Division de bien-fonds

Mentions

Aucune

Servitudes

25.11.1907 325066	D Canalisation(s), d'égouts, ID.2001/003522 A la charge de Lausanne/1154 A la charge de Prilly/909 A la charge de Prilly/916 A la charge de Prilly/917 A la charge de Prilly/920 A la charge de Prilly/922 A la charge de Prilly/992
09.11.1984 435035	C Passage, à pied, pour tous véhicules et canalisations, ID.2001/003498 En faveur de: Prilly/909 En faveur de: Renens/776 En faveur de: Renens/794 En faveur de: Renens/968
09.11.1984 435035	D Passage, à pied, pour tous véhicules et canalisations, ID.2001/003498 A la charge de Prilly/930 A la charge de Renens/776 A la charge de Renens/794 A la charge de Renens/968 A la charge de Renens/1161
09.11.1984 435037	C Canalisation(s), industrielles, ID.2001/003501 En faveur de: Lausanne la Commune, Lausanne

Charges foncières

Voir registre foncier

Annotations (Profit des cases libres, voir droits de gages immobiliers)

Voir registre foncier

Exercices des droits (Pour les droits dont l'exercice ne figure pas ci-dessous, voir le registre foncier)

Voir registre foncier

Gages immobiliers

Voir registre foncier

Affaires en suspens

Affaires du journal jusqu'au 26.05.2008: Aucune

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!

Il a été établi avec les options suivantes :

Avec données historiques: non

Structure détaillée de la propriété: non

Rubrique Propriété: Afficher lien vers les immeubles:	non
Avec ID pour les autres droits:	oui
Avec ID pour les gages immobiliers:	oui
Avec tout les titres de droit:	oui
Extrait détaillé pour les autres droits:	oui
Extraits détaillé pour les gages immobiliers:	oui
"Export MAC":	non

Extrait du registre foncier Prilly/1073

Bien-fonds: **Bien-fonds Prilly/1073**

Registre foncier: Lausanne

Tenue du registre foncier: Fédérale

Etat descriptif de l'immeuble

Commune: 135 Prilly

Numéro d'immeuble: 1073

Adresse(s): Avenue du Chablais 14

Autre(s) plan(s):

No plan: 8

Surface: 571m2, numérique

Mutation:

Genre(s) de nature: Place-jardin, 571m2

Bâtiment(s): Bâtiment industriel, No ECA 1012e, Surface totale 648m2 (sur plusieurs immeubles, souterraine)

Feuillet de dépendance:

Mention mens. officielle:

Estimation fiscale: Fr. 326'000.00, 2006, 26.10.2006

Observation(s):

Propriété

Propriété individuelle

Lausanne la Commune, Lausanne

31.03.2006 2006/1646/0, Achat

Mentions

Aucune

Servitudes

25.11.1907 325066	C Canalisation(s), d'égouts, ID.2001/003522 En faveur de: Prilly/909
25.11.1907 325066	D Canalisation(s), d'égouts, ID.2001/003522 A la charge de Lausanne/1154 A la charge de Prilly/909 A la charge de Prilly/916 A la charge de Prilly/917 A la charge de Prilly/920 A la charge de Prilly/922 A la charge de Prilly/992
05.05.1944 325099	C Zone/quartier :, restriction d'industrie, ID.2001/003531 En faveur de: Prilly/909
05.05.1944 325100	D Usage, d'une voie de raccordement ferroviaire, ID.2001/003532 A la charge de Prilly/909
03.03.1972 365794	C Usage, de place, ID.2001/003611 En faveur de: Prilly/909 En faveur de: Prilly/910

Charges foncières

Voir registre foncier

Annotations (Profit des cases libres, voir droits de gages immobiliers)

Voir registre foncier

Exercices des droits (Pour les droits dont l'exercice ne figure pas ci-dessous, voir le registre foncier)

Voir registre foncier

Gages immobiliers

Voir registre foncier

Affaires en suspens

Affaires du journal jusqu'au 26.05.2008: Aucune

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!

Il a été établi avec les options suivantes :

Avec données historiques:	non
Structure détaillée de la propriété:	non
Rubrique Propriété: Afficher lien vers les immeubles:	non
Avec ID pour les autres droits:	oui
Avec ID pour les gages immobiliers:	oui
Avec tout les titres de droit:	oui

Extrait détaillé pour les autres droits:	oui
Extraits détaillé pour les gages immobiliers:	oui
"Export MAC":	non

Rapport

Membres de la commission : M. Philippe Jacquat (LE), rapporteur, M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Jean-François Cachin (LE), M. Jean Meylan (Soc.), M. Roland Rapaz (Soc.), M^{me} Elena Torriani (AGT), M. Claude-Alain Voiblet (UDC).

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine (excusée lors de la séance de commission).

Rapport photocopié de M. Philippe Jacquat (LE), rapporteur : – La Commission du Conseil communal a siégé le 5 mars 2009 à 8h00, dans le bâtiment administratif du Flon à Lausanne, avec les membres du Conseil communal suivants :

M^{mes} Sylvianne Bergmann et Elena Torriani, MM. Jean-Charles Bettens (remplaçant M^{me} Rebecca Ruiz), Jean-François Cachin, Jean Meylan (remplaçant M^{me} Sylvie Favre Truffer), Roland Rapaz, Claude-Alain Voiblet et Philippe Jacquat, rapporteur.

L'Administration communale était représentée par M. Yves Deillon, chef du Service du cadastre, M. André Baillet, adjoint du chef du Service d'urbanisme, M. Charles-André Bruttin, adjoint de la Commission immobilière et M^{me} Sonia Carbonell, assistante de la Commission immobilière, que nous remercions pour la prise des notes de séance. M^{me} Silvia Zamora, conseillère municipale, était excusée.

En outre, assistaient à la première partie des travaux de la commission, en tant que représentants pour les CFF, M^{me} Valérie Lieb, responsable des transactions foncières, et M. Pascal Ducommun, chef de projet CFF de la gare de Prilly-Malley.

L'objet du préavis concerne la cession de terrains relevant des domaines privé et public de la Ville de Lausanne, cession faite aux CFF, pour permettre la création d'une nouvelle halte à Prilly-Malley (développement du RER vaudois). Pour ce faire, le Conseil communal doit ratifier la convention signée par la Municipalité.

Il faut préciser que ce projet est approuvé par l'Office fédéral des transports et qu'il est financé par la Confédération à hauteur de Fr. 40 millions (financement qui n'était valable qu'en cas de début des travaux avant fin 2008, ce qui a été entrepris dès le 1^{er} décembre 2008). La halte, située au sud du centre de Malley-Lumière, comprendra trois quais, mais l'espace est prévu pour une quatrième voie entre Lausanne et Renens. La nouvelle halte devrait être mise en service en juin 2012.

La réalisation du projet implique la vente de terrains, propriétés de la Ville de Lausanne, les CFF demandant la maîtrise des terrains et excluant donc un droit de superficie. La

rapidité de décision pour entreprendre la construction de cette halte fait qu'il n'y a pas eu d'avant-projet et que la Ville de Lausanne a pris connaissance du projet seulement au moment de l'enquête publique ; dans le cadre de cette enquête publique, les propriétaires, pour faire valoir leurs droits et négocier les prix des terrains, devaient faire opposition pour garantir que leurs intérêts soient pris en compte, démarche faite par la Ville de Lausanne. Il ne s'agit donc pas d'avoir voulu faire obstacle au projet bien sûr.

La fixation des prix du terrain, variables en fonction des parcelles, est différemment commentée selon les commissaires, sans entraîner d'opposition globale au projet. Il faut encore relever que la Ville reste propriétaire de plusieurs terrains dans le voisinage et que la proximité d'une gare apporte également une plus-value non négligeable. Une indemnité de location est versée par les CFF pour les emprises provisoires sur les parcelles privées communales, emprises nécessaires au bon déroulement du chantier.

A une remarque sur le risque potentiel de pollution (des travaux sur une parcelle voisine ont nécessité un traitement des terres excavées), il est précisé que c'est celui qui excave le terrain pour faire une construction qui doit payer le traitement.

La démolition du Centre collecteur des sous-produits animaux nécessite une modification de la prise en charge des cadavres d'animaux : seule la prise en charge des cadavres de la faune et des petits animaux de compagnie sera maintenue à Malley, transférée sur le site du Centre intercommunal de logistique, moyennant des aménagements de stockage et de réfrigération.

Les conclusions du préavis 2008/60 sont votées séparément :

Les conclusions 1, 2, 3 et 4 sont acceptées à l'unanimité, la conclusion 5 avec 6 oui, 1 non et 1 abstention.

Le président : – Monsieur le rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Philippe Jacquat (LE), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – Je vous remercie. Je le mets donc en discussion.

Discussion

M. Jean-François Cachin (LE) : – LausanneEnsemble est favorable à ce préavis et à ses conclusions, à l'exception de la conclusion 5. LausanneEnsemble a pris acte, et il est bon de le rappeler, que notre Municipalité a dû, lors de la mise à l'enquête publique du projet, faire opposition uniquement pour faire valoir ses droits et négocier les prix des terrains. Elle n'a à aucun moment cherché à faire obstacle au projet

de cette nouvelle halte CFF de Prilly-Malley. LausannEnsemble a également pris acte que les travaux devaient débiter avant la fin 2008, condition fixée pour bénéficier des subventions fédérales. LausannEnsemble accepte les conclusions 1 à 4, mais pour la conclusion 5, vous soumet l'amendement suivant :

Amendement (conclusion 5)

De poster le montant résultant de la cession mentionnée au chiffre 4 ci-dessus en diminution du montant de la dette

... au lieu de «en augmentation du crédit d'acquisition d'immeubles voté par le Conseil communal le 22 janvier 2007».

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Je vous invite à ne pas suivre cet amendement. En effet, depuis cette législature, les montants des ventes sont portés en augmentation du crédit d'acquisition d'immeubles, conformément à une demande expresse du Conseil communal. Nous l'avons d'ailleurs rappelé dans le récent préavis sur la politique immobilière¹. Il y a une certaine incohérence, si peu de temps après le vote de ce préavis, à revenir sur une décision du Conseil communal, que par ailleurs la Municipalité approuve.

Le président : – La discussion continue. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Avant l'amendement de M. Cachin pour LausannEnsemble, M^{me} la secrétaire me propose de voter les conclusions 1 à 4. Monsieur le rapporteur, je vous donne la parole.

M. Philippe Jacquat (LE), rapporteur : – Les conclusions 1, 2, 3 et 4 sont acceptées à l'unanimité.

Le président : – Très bien. Commençons par ce vote. Celles et ceux qui approuvent les conclusions 1 à 4, comme la commission, le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? C'est à l'unanimité que vous acceptez les conclusions 1 à 4.

Nous prenons maintenant l'amendement de M. Cachin pour LausannEnsemble. Celles et ceux qui l'acceptent le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec quelques abstentions, à une large majorité, vous avez refusé l'amendement de M. Cachin.

Les scrutateurs ne sont pas sûrs ? Nous voterons donc de manière électronique. Je rappelle : celles et ceux qui se rallient à l'amendement de M. Cachin le manifestent par un oui et celles et ceux qui le combattent se manifestent par un non.

(Le scrutin est ouvert, puis clos.)

Par 26 oui, 39 non et 8 abstentions, vous avez refusé l'amendement Cachin.

Je vous fais voter sur la conclusion de la commission. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous la rappeler, s'il vous plaît ?

M. Philippe Jacquat (LE), rapporteur : – La conclusion 5 est acceptée avec 6 oui, 1 non et 1 abstention.

Le président : – Je vous remercie. Celles et ceux qui suivent la commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec un bon nombre d'abstentions, deux avis contraires, vous avez accepté la conclusion 5. Cet objet est ainsi liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2008/60 de la Municipalité, du 17 décembre 2008 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de ratifier la convention, signée par la Municipalité, relative à la prise de possession, par les CFF, des terrains du domaine privé de la Commune suivants :

Parcelle N° 1073	environ 146 m ²
Parcelle N° 910	environ 124 m ²
Parcelle N° 973	environ 210 m ²
Parcelle N° 909	environ 2035 m ²
Parcelle N° 930	environ 844 m ²

2. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessaires aux transferts immobiliers ;
3. de porter l'indemnité perçue pour la démolition du Centre collecteur de sous-produits animaux en amortissement du crédit d'investissement du patrimoine administratif y relatif ;
4. de porter le produit de la cession des surfaces communales en diminution du poste « Immeubles » du Bilan ;
5. de porter le montant résultant de la cession mentionnée au chiffre 4 ci-dessus en augmentation du crédit d'acquisition d'immeubles voté par le Conseil communal le 22 janvier 2007.

Le président : – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, R146, Rapport de la Commission permanente de politique régionale sur l'exercice 2008. J'appelle M. Fabrice Ghelfi à la tribune.

¹BCC 2008-2009, T. II (N° 13/II), pp. 499 ss.

Rapport de la Commission permanente de politique régionale sur l'exercice 2008

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente de politique régionale.

Rapport photocopié de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur: – La Commission permanente de politique régionale (ci-après CPPR) fête sa première année d'existence. Ce texte constitue son premier rapport annuel d'activité destiné au Conseil et présentant l'état de la politique menée par la Municipalité en matière régionale, tel que prévu par l'article 43 al. 1, lettre *b* de notre règlement.

1. Introduction et cadre de travail

La CPPR a commencé par se constituer, le 28 février 2008. Elle a adopté un système de tournus annuel pour la présidence de ses travaux et a sollicité – ce qui a été accordé – la Municipalité pour que le Service des études générales et des relations extérieures (renommé depuis le Service du développement de la ville et de la communication) assume son secrétariat.

A partir de sa base réglementaire², la CPPR a ensuite adopté à l'unanimité un document qui fixe son cadre de travail. Pour remplir la première partie de son mandat, la CPPR prend désormais en charge les préavis et les rapports-préavis de la Municipalité de même que l'étude des initiatives des conseillères et des conseillers communaux ayant une portée régionale. Le Bureau saisit donc la CPPR à chaque fois qu'il est question d'une entente, d'une convention, d'un accord ou d'un règlement intercommunal (communes vaudoises ou d'autres cantons). De même, les subventions et le financement d'objets de portée régionale lui seront aussi confiés (Office du tourisme, Lausanne-Région, schémas directeurs, études diverses, etc.). Par ailleurs, la CPPR peut choisir d'intervenir sur d'autres objets de l'ordre du jour pour autant qu'une majorité manifeste la volonté d'exprimer un point de vue en plenum.

En ce qui concerne la seconde partie du mandat, la CPPR travaille de la manière suivante. Elle désigne deux commissaires par Direction afin, d'abord, de lister les services de l'Administration gérant des dossiers de portée régionale pour, ensuite, se documenter, l'objectif étant de saisir les enjeux régionaux, de rapporter à la Commission et de partager des connaissances. La CPPR s'attache aussi à analyser ses domaines de compétence d'un point de vue prospectif. Un accent particulier est porté aux activités de

²Art. 43 du Règlement du Conseil communal

La Commission permanente de politique régionale:

- examine toutes les propositions de la Municipalité au Conseil ayant une portée régionale. Le Bureau détermine les propositions qui sont de la compétence de cette Commission.
- rapporte annuellement au Conseil de l'état de la politique menée par la Municipalité en matière régionale.

Lausanne-Région et de ses nombreuses plates-formes. Renseignée sur les dossiers en cours, la CPPR peut donc les discuter pour, le cas échéant, suggérer des orientations à la Municipalité. Pour l'année 2008, elle s'est organisée ainsi, Direction par Direction :

- AGF: Philippe Mivelaz et Axel Marion ;
- CLP: Serge Segura et Fabrice Ghelfi ;
- SPS: Alain Hubler et Nicole Grin ;
- Travaux: Ulrich Doepper et Laurent Guidetti ;
- DEJE: Axel Marion et Laurent Guidetti ;
- SSE: Claude-Alain Voiblet et Ulrich Doepper ;
- SI: Sophie Michaud Gigon et Claude-Alain Voiblet.

Toutes les Directions ont été visitées en 2008. Lors des visites, les commissaires ont obtenu toutes les réponses aux questions posées d'importance régionale. Dans leur rapport, ils ont listé les enjeux leur paraissant importants.

Ensuite, la CPPR se documente en séance plénière sur l'avancement de travaux d'importance majeure en invitant le ou les municipaux concernés accompagnés, le cas échéant, du ou des collaboratrices ou collaborateurs de l'Administration en charge des dossiers. La liste des thèmes est fixée annuellement. Pour l'exercice 2008 à 2009, il s'agit du PALM (y inclus SDOL, schéma directeur du nord) et du projet Métamorphose. Enfin, dans un but documentaire, la CPPR ou ses membres entretiennent des contacts et discutent de propositions avec des élus ou des élues d'autres législatifs des Communes de la région.

2. Activités de la CPPR en lien avec l'ordre du jour du Conseil communal

En 2008, la CPPR a traité le préavis 2008/25 «Demande d'un crédit de Fr. 600'000.– pour financer des études régionales» et la prise en considération du postulat C.-A. Voiblet demandant l'application et l'introduction du principe pollueur-payeur ou principe de causalité en ville de Lausanne. Outre ses deux séances de mise en route, la CPPR a discuté lors de deux séances du préavis 2008/25 et a passé trois séances sur la prise en considération du postulat Voiblet, dont une avec le directeur concerné et l'autre en auditionnant un syndic vaudois. Pour le travail en commission, disposer d'une commission permanente clairement orientée sur des enjeux régionaux représente un avantage incontestable du point de vue des commissaires qui y siègent.

3. Analyse Direction par Direction

La CPPR présente les résultats de ses visites auprès des différentes Directions. Pour chacune d'elle, elle a listé un ou plusieurs enjeux qu'elle suivra avec plus d'attention.

3.1 Eléments de politique régionale dans les activités de la Direction «Administration générale et finances – AGF»

Le syndic compte des délégations au sein de sociétés et d'associations à caractère économique ou politique comme

les entreprises en mains publiques (EOS, CGN, TVRL, etc.) ou des associations, qu'elles soient de nature politique (Union des villes suisses, Lausanne Région, Fédération internationale des régions vertes, etc.) ou économique (Lausanne Tourisme, etc.).

Dans cette Direction, le Service du développement de la ville et de la communication (SDCOM, ex-SEGRE) suit les projets sur les plans politique et financier.

Depuis quelques années, le grand dossier régional qui occupe l'Administration est le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Si le Canton est l'interlocuteur de la Confédération, en l'absence de structure d'agglomération, Lausanne assume son rôle de Ville centre au milieu des communes concernées. Elle met à disposition des ressources humaines et techniques, parfois de manière importante, pour élaborer divers volets du PALM qu'il s'agisse du SDOL (à l'ouest), du SDNL (au nord) ou du SDEL (à l'est). Précisons qu'à l'est, il n'y a pas de chantier proprement dit: seuls des dossiers en commun sont traités. A cela s'ajoutent le projet des « axes forts » de transports publics urbains comme la stratégie générale en matière de mobilité douce. Dans ces dossiers, les relations avec le Canton sont considérées comme bonnes même si des tensions peuvent apparaître parfois, notamment lorsque les aspects financiers sont abordés.

Les relations de la Ville de Lausanne avec ses congénères de Suisse ou étrangères peuvent être classées selon les types suivants :

- Les relations d'intérêts. Les villes se groupent autour de problématiques communes et tentent de faire jouer un lobby. Par exemple: la troisième voie ferroviaire entre Lausanne et Genève, les transversales alpines. Parmi les associations représentatives, il y a l'Union des villes suisses, Ouest rail (cantons et villes occidentales), la coordination des villes romandes.
- La mise en commun de compétences. Par exemple dans le domaine du développement durable, ou par la mise au point d'indicateurs statistiques. L'association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) peut être citée dans cette catégorie.
- Le marketing urbain. Le but est de valoriser la ville en tant que telle à un niveau international. Il s'agit par exemple de la Fédération internationale des régions vertes, l'Union des villes olympiques, Cités et gouvernements locaux unis (réseau des villes signataires de la Charte européenne des droits humains dans la ville), Mayors for peace (maires pour la paix), Association des Villes et Régions de la Grande Europe pour la Culture, Association Internationale des Maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF).
- Le secteur technique. Citons par exemple l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région du Talent (AET) qui est liée à la STEP de Bretigny dont le syndic est le suppléant du directeur des Travaux.

Lausanne a un rôle de leader sur le dossier ferroviaire, en partie pour des raisons historiques, étant placé sur l'axe du Simplon et reliée au réseau TGV français. La ville a à cœur depuis longtemps de défendre sa position de nœud ferroviaire européen. Aujourd'hui, c'est principalement des préoccupations nationales qui sont au premier plan: le projet « futur développement de l'infrastructure ferroviaire » (ZEB) lié au fonds FTP de la Confédération, 3^e voie. Lausanne est également très active sur les dossiers énergétiques, dans lesquels elle a de gros intérêts à défendre et où elle fut très en vue lors de la votation sur la Loi sur l'électricité (LME) en 2002.

Quelques enjeux et développements futurs

1. S'assurer de la compatibilité des objectifs de « Métamorphose » avec le PALM.
2. Œuvrer pour que la révision de la péréquation intercommunale ne s'effectue pas au détriment de Lausanne, en particulier pour la reconnaissance de ses tâches de Ville centre.
3. Suivre les études qui conduiront le Canton à déterminer le tracé des « axes forts » de transports publics.
4. Envisager une extension au niveau régional du mandat confié au Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS) destiné à mener des études concernant la ville, afin de mettre en place de nouveaux indicateurs statistiques.
5. Développer un centre de compétence en matière de développement durable qui pourrait être mis à disposition de la région.
6. Garder un rôle de leader dans le développement des projets régionaux tout en s'assurant de leur financement et en veillant à respecter la collaboration et les avis des Communes environnantes.
7. S'interroger sur le développement d'un échelon « démocratique » au niveau régional.

3.2 Eléments de politique régionale dans les activités de la Direction « Sécurité publique et sports – SPS »

Parmi les dossiers d'importance régionale de cette Direction, citons l'Association intercommunale pour la gestion du service des taxis, la gestion du Centre intercommunal de glace de Malley, le Règlement intercommunal de perception de la taxe de séjour, la Convention de gestion de l'Ecole des polices municipales vaudoises, la Convention relative aux piscines de la région lausannoise (Prilly, Renens, Pully et Lausanne), la Convention sur le service de défense contre l'incendie et de secours.

Quelques enjeux et développements futurs :

1. Suivre le projet d'organisation policière dans la perspective du vote de l'initiative « D'Artagnan ».
2. S'assurer du soutien des Communes de la région pour la construction des équipements prévus dans le projet « Métamorphose », en particulier la piscine.

3. Promouvoir l'organisation de manifestations sportives et des sports peu connus en organisant des navettes entre les sites spécialisés dans ces activités ; ce projet nécessite une coordination régionale.

3.3 *Eléments de politique régionale dans les activités de la Direction « Culture, logement et patrimoine – CLP »*

Les enjeux régionaux liés à cette Direction sont actuellement limités.

En matière de culture, l'aspect régional est intégré en partie dans la répartition des coûts et dans la représentation dans les conseils des fondations culturelles. La création ou l'accueil de structures culturelles ne fait l'objet d'aucune concertation régionale. L'accessibilité aux prestations culturelles n'est pas limitée en fonction du domicile du bénéficiaire. Actuellement, la charge de la culture lausannoise repose presque entièrement sur les Lausannois, sous réserve d'un fonds intercommunal alimenté par certaines Communes de la région. Ces contributions restent modestes parce que les Autorités de ces Communes estiment ne pas avoir de rôle à jouer dans le développement culturel lausannois. Le volet spécifiquement régional de la politique culturelle sera repris, notamment dans le cadre de l'examen de la motion Meystre « Pour un PALM culturel ».

La gestion de la Bibliothèque municipale intègre une forme de régionalisation. En effet, l'accès aux prestations de la Bibliothèque est différencié en fonction du lieu de domicile. Les Lausannois sont ainsi privilégiés.

Sur le plan de l'habitat, même si les programmes de développement du parc immobilier de la ville, ainsi que la construction de logements sur son territoire sont fonction des objectifs lausannois, l'évolution démographique régionale aura un impact sur la ville dont il faudra tenir compte. Le programme « 3000 logements » est un exemple récent de développement de la politique municipale qui aurait pu faire l'objet d'une coordination avec les développements dans les Communes avoisinantes. En ce qui concerne la construction de logements subventionnés, il est constaté qu'une meilleure action sur le plan régional permettrait sans doute de ménager l'effort lausannois et de faire en sorte que les autres Communes répondent mieux aux exigences qui sont les leurs.

Le Service « Forêts, domaines, vignobles » n'a pas de dimension régionale. Néanmoins, la situation des vignobles de la ville, principalement sur d'autres communes, implique des relations avec les diverses communes concernées.

Quelques enjeux et développements futurs :

1. Augmenter la sensibilisation des Communes de la région au développement des institutions culturelles lausannoises et accroître leur contribution, notamment en leur proposant d'accueillir sur leur territoire des productions ou en incitant le secteur culturel à s'y déplacer.

2. Dans la perspective de l'arrivée de milliers d'habitants dans la région, développer des actions conjointes avec les Communes proches dans le domaine de la construction de logements de toutes catégories.

3.4 *Eléments de politique régionale dans les activités de la Direction « Travaux – TVX »*

En principe, cette Direction ne cherche pas à s'impliquer plus que nécessaire avec la région ; elle préfère donc attendre les sollicitations plutôt que de s'imposer. Cependant, cette Direction intervient au sein des comités de pilotage des différents schémas directeurs régionaux et du PALM comme dans leurs groupes techniques.

Le chef du Service d'urbanisme représente la Ville dans le GT (groupe technique) du Plan d'affectation cantonal des Hautes écoles, alors que le directeur est vice-président du groupe de suivi politique. Idem pour le Plan d'affectation cantonal du biopôle, regroupant les Communes de Lausanne et d'Epalinges et le Canton.

Le Service des routes et de la mobilité a réalisé le Plan directeur de la mobilité douce du PALM. C'est un cas exceptionnel et unique.

La Ville refuse de développer ses capacités pour répondre à des requêtes d'autres Communes ; elle accepte en revanche de mettre à disposition des compétences techniques. Le nouveau centre de logistique se trouve en périphérie de la commune de Lausanne et à proximité d'autres communes. Cette proximité pourrait permettre de faire profiter d'autres communes des services proposés par Lausanne.

Eauservice travaille avec une portée régionale puisque septante communes sont directement touchées par le service. Les travaux nécessaires pour entretenir ou modifier le réseau d'eau sont importants : le réseau lausannois touche une région géographique très grande, les responsabilités du fournisseur sont élevées (responsabilité jusqu'au robinet, garantie de la qualité de l'eau de boisson), les projets sont nombreux (turbinage) comme d'ailleurs sont nombreuses les demandes des autres Communes pour vendre l'eau de leurs sources ou pour consommer l'eau du réseau lausannois.

Cette Direction rappelle que la qualité des relations avec d'autres collectivités dépend avant tout des personnes et des rapports humains. C'est pourquoi la structure (institutionnelle) des schémas directeurs régionaux est une très bonne chose, car elle permet de se rencontrer et de régler ainsi d'éventuels problèmes personnels qui pourraient limiter voire complètement bloquer les relations entre Lausanne et une Commune de la région.

Quelques enjeux et développements futurs :

1. Promouvoir l'élaboration d'une solution régionale pour le traitement des déchets.
2. Suivre l'avancement des dossiers régionaux parmi lesquels le PALM (notamment concernant les axes forts), le

SDNL (notamment concernant la mobilité individuelle motorisée), le SDOL (notamment le site de Malley), le SDEL (notamment la liaison avec le sud de la Ville).

3.5 *Eléments de politique régionale dans les activités de la Direction « Enfance, jeunesse et éducation – EJE »*

Dans le domaine scolaire, les relations entre la Ville et le Canton sont quotidiennes. Lausanne préside d'ailleurs la Conférence des directeurs d'établissements scolaires. Les écoles lausannoises accueillent des élèves provenant d'autres communes en vertu d'une série d'accords (Lausanne met à disposition des locaux et diverses prestations en échange d'une facture de Fr. 3500.– par élève. La ville accueille aussi de nombreux jeunes dans des écoles privées et elle envoie aussi des élèves dans d'autres communes (enfants de Montheron). Lausanne entretient également des relations avec les communes où sont installées ses écoles à la montagne: Gryon, Chevalleyres, Château-d'Œx. Les enfants de Belmont-sur-Lausanne bénéficient du service dentaire scolaire lausannois. Enfin, la ville gère le centre pour adolescents difficiles de Valmont en partenariat avec le Canton, mais au bénéfice de toute la Suisse romande.

Dans le cadre des développements urbains attendus d'ici 2020, le directeur participe au GT RSOL qui se charge d'estimer les besoins scolaires liés aux chantiers du SDOL. Les besoins liés à la densification de la zone de Vernand seront coordonnés avec les équipements scolaires et parascolaires des communes de Cheseaux et de Romanel. Une déclaration d'intention a ainsi été signée entre les Communes concernées par le schéma directeur du nord, les engageant à s'informer mutuellement, à coordonner leurs nouvelles extensions et les futures répartitions d'élèves.

Dans le domaine des activités de loisirs, la politique appliquée par la FASL consiste à majorer le prix de 30 % pour les jeunes non lausannois dans les activités qui leur sont ouvertes. La même politique est appliquée pour les activités du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) à la Vallée de la jeunesse, achetées par la Ville et refacturées aux enfants en provenance d'autres communes à 130 % du prix. Concernant les activités des travailleurs sociaux hors les murs (TSHM), Lausanne souhaite qu'une coordination régionale, par un groupe thématique au sein de Lausanne Région, se mette en place.

Dans le domaine de la petite enfance, des accords ont été signés avec des entreprises privées garantissant des priorités d'accès. Un groupe « petite enfance » existe au sein de Lausanne Région afin de mieux coordonner les différents acteurs.

Quant aux offres culturelles pour les enfants et les jeunes, Lausanne assume l'entier des charges de ses trois théâtres « jeune public » (sauf une petite aide du Canton pour le « Petit Théâtre »). Le DFJC va encourager la visite de classes de tout le canton dans ces institutions culturelles. La nouvelle Loi sur les écoles de musique implique la création

de conservatoires régionaux, démarche dans laquelle Lausanne sera bien sûr impliquée.

Dans le domaine des cultes, signalons que la Ville est en contact permanent avec les autorités protestantes et catholiques. Il existe également une convention entre treize communes pour le nettoyage de la synagogue de Lausanne.

Quelques enjeux et développements futurs :

1. Coordonner les activités des travailleurs sociaux hors les murs (TSHM) avec les communes limitrophes.
2. Coordonner les infrastructures préscolaires, scolaires et socioculturelles avec le développement des schémas directeurs régionaux.

3.6 *Eléments de politique régionale dans les activités de la Direction « Sécurité sociale et Environnement – SSE »*

Alors que, prioritairement, on pouvait légitimement penser que cette Direction avait une empreinte forte sur la politique régionale, force est de constater que les législations fédérale et cantonale offrent peu de place à une véritable politique communale. La Ville se trouve souvent dans une situation d'exécutante. Les collaborations intercommunales sont surtout le fruit de bases légales et de règlements d'application d'un niveau cantonal, voire fédéral.

Le Centre social régional de Lausanne participe au Conseil des CSR. Les conseils régionaux peuvent être regroupés soit dans le cadre d'une agence intercommunale, soit dans le cadre de la régionalisation de l'action sociale. Un centre régional moyen regroupe environ 5000 administrés, alors que celui de Lausanne, beaucoup plus grand, aura toujours une place à part. Il traite environ 40 % de tous les dossiers du Canton.

Au-delà de la gestion du problème de la toxicomanie (UniSET, Bethraïm), Lausanne cherche, au sein de Lausanne Région, à étendre l'action contre d'autres formes de dépendances comme l'alcoolisme des jeunes ; elle intervient aussi dans ce domaine comme conseil auprès d'autres Communes (ex : Jeunesse de Bottens).

Le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés BLI est un véritable centre de compétence de niveau cantonal (en comparaison des trois postes de travail que Lausanne lui consacre et du Canton qui ne lui en consacre qu'un). Il lui arrive de coopérer avec d'autres Communes pour « mettre en œuvre des choses », comme par exemple avec Renens, mais toujours à un niveau bilatéral.

Pour l'emploi des jeunes, Lausanne Région a mis sur pied une commission, sorte de chambre de proposition, à laquelle Lausanne participe. Il s'agit d'évaluer des solutions d'accompagnement, de « mentorat » pour des jeunes en recherche d'emploi. Pour cela, un budget d'environ Fr. 60'000.– est prévu.

Une collaboration intercommunale ou régionale pourrait exister, notamment dans le cadre du PALM, mais se réduit ici aussi à peu de chose. Une certaine coopération a lieu dans la Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise SOCOSEV, mais celle-ci est souvent sous-utilisée ou méconnue. Elle a notamment participé au financement de l'aménagement arboré de la place Chauderon, au motif que celle-ci, avec la gare du LEB, est de vocation régionale. Il est envisagé de la mettre à contribution, avec le Fonds pour le développement durable, pour la renaturation du lac de Sauvabelin. Par ailleurs, Lausanne a aussi un rôle de précurseur, avec son étude du maillage écologique, qu'il est question d'étendre à l'échelle régionale.

Quelques enjeux et développements futurs :

1. Développer des actions avec les autres Communes pour accroître l'offre en logements d'urgence dans la région.
2. Développer au niveau régional des initiatives visant à renforcer les mesures d'insertion, de qualification ou de soutien permettant aux jeunes d'éviter l'aide sociale ou permettant d'en sortir.
3. Dans le cadre de la lutte contre l'alcoolisme et les dépendances, promouvoir la réflexion régionale afin de construire des propositions soutenues par plusieurs collectivités publiques locales.

3.7 Eléments de politique régionale dans les activités de la Direction « Services industriels – SI »

Aux Services industriels, la dimension régionale est dominante.

Dans le domaine de l'électricité, la Ville entretient de nombreuses collaborations avec les Communes voisines. Dans cinq Communes, notre Ville vend de l'électricité au détail : elle facture directement la consommation au client final. Dans trois Communes, notre Ville vend en bloc l'énergie électrique. La vente au détail est prise en charge par les trois Communes susmentionnées. Par ailleurs, notre Ville fournit les Communes de l'Ouest lausannois au travers du SIE. Cette société, propriété d'un groupement de Communes, est intéressée par la recherche de meilleures sources d'approvisionnement en énergie.

L'actionnariat de EOSH est composé de cinq collectivités ou entreprises majoritairement en mains publiques. Le défi à relever après son rapprochement avec ATEL et la fondation d'Alpiq consistera à maintenir et à développer les rapports entre actionnaires, non seulement sur le plan financier mais également sur celui des projets énergétiques.

En ce qui concerne les actions Romande Energie, une convention entre les collectivités publiques permet de garantir que la majorité du capital reste entre les mains de ces dernières. Cela suppose toutefois le rachat d'actions par une Commune ou par le Canton de Vaud lorsqu'une Commune désire se séparer de ses actions. Lausanne représente les Communes dans le Conseil d'administration de Romande Energie.

Au niveau du gaz, la Ville de Lausanne est actionnaire de Gaznat avec d'autres collectivités publiques et sociétés privées. Il s'agit là prioritairement de l'approvisionnement et de la distribution de gaz naturel à une clientèle régionale. Le réseau entretenu par les SIL s'inscrit géographiquement surtout vers l'ouest jusqu'aux portes de Gland.

Le téléréseau dessert d'autres communes de la région lausannoise. Selon le directeur, le réseau avec ses 80'000 clients a la masse critique suffisante pour subsister dans les années à venir. Même si le marché est restreint, les prestations annexes de grande qualité sont l'un des facteurs de succès de ce service.

La Ville a créé un centre de formation des métiers techniques. Dès août 2009, un projet va accroître l'offre sur le site du Magesi à Malley. Il serait envisageable, voire même souhaitable, d'ouvrir ce centre à d'autres associations, collectivités ou entreprises (tl par ex.) qui offrent ce type d'apprentissage.

Concernant les énergies renouvelables, la direction cite la géothermie (qui a un grand potentiel), la micro-hydraulique et la biomasse. Ces pistes ne sont envisageables que dans le cadre d'un partenariat de long terme avec d'autres Communes, le Canton et la Confédération. Citons, par exemple, les Communes de Prilly, de Romanel ou de Renens dans le cadre d'un projet de biométhanisation (qui arrive à son stade final). Le succès de tels projets passe par la collaboration régionale et intercommunale. Les ressources du fonds lausannois pour les énergies renouvelables pourraient être mobilisées dans des conditions de partenariat à définir. Concernant l'énergie éolienne, les perspectives ne sont pas idéales pour notre Ville. Beaucoup d'acteurs sont intéressés par ce marché et nous n'avons que peu de potentiel de développement sauf, peut-être, dans le Jorat.

Au-delà de la région, le renouvellement de la concession de Lavey doit faire l'objet d'une négociation puisque la concession échoit en 2030. Les SIL sont très préoccupés par cette échéance et tentent de trouver les moyens de la prolonger. Pour ce faire, des projets d'amélioration de l'aménagement sont en train d'être développés. Il n'en reste pas moins que le Canton du Valais, qui a délégué aux Forces Motrices Valaisannes le mandat d'exploiter des concessions sur le Rhône, aura à cœur de prendre toute la part qui lui revient à l'échéance de la concession.

En ce qui concerne les relations entre les Communes, des discussions transversales ont lieu. La mise en œuvre de conventions multidisciplinaires se heurte aux prescriptions légales qui empêchent d'affecter des ressources provenant de taxes, telles que celles des prestations des SIL, à d'autres besoins.

Enjeu et développement futur :

1. Envisager le développement de l'offre en énergie renouvelable en partenariat avec la région.

4. Conclusion

Même si la dimension régionale ne s'imisce pas avec la même intensité au sein de toutes les Directions, la CPPR constate qu'elle représente un axe politique majeur pour le développement général de la ville de Lausanne. Partant de ce constat, la CPPR souhaite que la Municipalité ait toujours le souci de promouvoir cet aspect. La CPPR estime qu'accroître l'engagement de Lausanne dans la portée régionale de sa politique, ne peut qu'améliorer son image auprès des autres Communes de la région dans la mesure où les attitudes de la capitale sont perçues positivement. La CPPR souhaite que la Municipalité puisse l'associer ou à tout le moins l'informer de ses perspectives futures en matière de politique régionale.

Intégrer la composante régionale de manière systématique et réfléchi dans une politique globale ne représente pas une embûche. Au contraire, placer le souci de l'autre ou des autres dans ses préoccupations facilite plutôt les actions et fédère les personnes et les institutions. Dans cette optique, la Ville doit renforcer notablement sa stratégie régionale et poursuivre une politique nettement plus proactive dans les secteurs d'importance régionale. En réponse à notre rapport, la CPPR demande que la Municipalité élabore un préavis qui présente la vision de la politique régionale qu'elle entend suivre, la méthode qu'elle compte appliquer et les moyens qu'elle compte mettre en œuvre dans ce sens d'ici 2011.

En conclusion, la CPPR propose au Conseil communal de Lausanne de voter les deux conclusions suivantes :

1. Le Conseil communal prend acte du rapport annuel de la Commission permanente de politique régionale.
2. Le Conseil communal demande à la Municipalité de présenter un rapport-préavis qui présente sa vision des enjeux de la politique régionale d'ici la fin de la législature.

Le président : – Monsieur Ghelfi, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur : – Oui, Monsieur le Président. Quelques mots en introduction pour rappeler qu'il s'agit d'un premier exercice pour la Commission permanente de politique régionale. Elle s'est livrée ici à un exercice précurseur, si j'ose dire : rapporter sur son activité 2008, qui correspondait aussi à son année d'entrée en fonction. Je ne reviens pas en détail sur les éléments du rapport, que vous avez certainement lu. Je souhaite simplement vous rendre attentifs au fait que la Commission de politique régionale vous propose de voter deux conclusions permettant de donner un sens à son activité de l'année 2008. Nous souhaitons, outre le fait que vous preniez acte du rapport qui vous est présenté, demander à la Municipalité de présenter un rapport-préavis sur sa vision de la politique régionale et les enjeux qu'elle voit d'ici à la fin de la législature.

Le président : – Merci, Monsieur Ghelfi. J'ouvre la discussion sur votre rapport.

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je prends le point 3.3, Eléments de politique régionale dans les activités de la Direction culture, logement et patrimoine. Je suis surpris lorsque je lis que le Service des forêts, domaines et vignobles n'a pas de dimension régionale. Pourtant, la Ville de Lausanne possède 200 hectares aux Amburnex, qui font partie du dossier déposé pour la reconnaissance d'un parc naturel régional. Si ce n'est pas une dimension régionale, je me demande ce que c'est ! La dimension régionale ne consiste pas uniquement dans les appellations, « Buvez du Lavaux » ou « Buvez de la Côte », mais aussi dans les surfaces très importantes que la Ville possède. Comme je suis un des initiateurs, il y a déjà plus de quinze ans, de la création de ce parc naturel régional, je trouve juste d'apporter cette correction au rapport, par ailleurs excellent, de M. Ghelfi.

M. Serge Segura (LE) : – Ce premier exercice pour la Commission de politique régionale a amené les membres de cette Commission, dont je fais partie, à constater l'ampleur du travail qui attend notre Conseil sur ce plan. En effet, les préavis qui nous sont soumis ont peu d'impacts régionaux ou prévoient peu de consultations régionales.

Cependant, même en dehors des préavis spécifiquement régionaux, ce qui se fait à Lausanne a un impact très important sur la région, voire sur le canton. C'est vrai, la Municipalité n'avait pas salué avec tambours et fracas la création de cette Commission. Il est cependant nécessaire qu'elle l'écoute, prenne acte de son rapport et des remarques qui y figurent, et favorise le travail des commissaires.

Il me paraît important de le répéter ; en effet, le préavis 2009/16 est sorti récemment sur la nouvelle politique en matière de transports scolaires. Il contient une remarque assez intrigante par rapport au financement de la mesure, assuré en partie par un jeu péréquatif. Cela paraît exceptionnel, vu qu'aucune des autres Communes n'a été interpellée sur les incidences financières pour elle de la mesure lausannoise. On voit donc que ce n'est pas encore entré dans l'esprit de la Municipalité qu'il faut, systématiquement, et même sur des projets qui ne concernent que des Lausannois, travailler en amont avec les Communes de la couronne, plutôt que de les mettre devant le fait accompli.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – La dimension régionale, dans une démocratie à trois échelons institutionnels comme la nôtre, est au goût du jour. On parle beaucoup de fusion de Communes, d'échelon régional entre la Commune et le Canton, et même de région romande, de supercanton, etc. La question se pose toujours de l'échelon institutionnel adéquat pour traiter des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Ces discussions ont souvent une dimension territoriale. En commission, nous avons observé que la dimension « régionale » de l'activité de la Commune de Lausanne est très variée. Cela va des relations avec les Communes voisines au réseautage de villes, et même au niveau international.

Pour son premier exercice, cette Commission permanente de politique régionale cherche encore ses marques. Mais elle se met en place et je ne peux que vous encourager, par rapport aux défis importants, notamment sur les plans urbanistique, des transports, social, économique, de sécurité aussi, de mener ce dialogue avec la Municipalité et de poursuivre une réflexion régionale permanente dans notre Conseil.

Je vous encourage à soutenir les deux conclusions de la Commission.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation : – Je souhaite revenir sur l'exemple donné par M. Segura, qu'il faut utiliser à bon escient.

Les frais de transport scolaire de toutes les Communes vaudoises entrent dans un compte « Transport et routes ». Jusqu'à aujourd'hui, les Communes vaudoises n'ont pas manqué d'intégrer ces frais dans les comptes. Ceci – c'est à quoi M. Segura faisait allusion – sans demander quoi que ce soit à la Ville de Lausanne. Pour preuve, aujourd'hui les dépenses en frais de transport scolaire par habitant à Lausanne se montent à Fr. 6.60 par habitant. Cela nous place au 357^e rang sur 375 communes. Vous constatez donc que d'autres l'ont fait avant nous.

Vous le voyez, Monsieur Segura, ce n'était peut-être pas le bon exemple à citer pour nous inciter – ce qui est juste – à développer une collaboration intercommunale.

M. Serge Segura (LE) : – Je crois au contraire que c'était le bon exemple. L'argument « Les autres l'ont fait avant nous, donc il n'y a pas de raison de s'en priver » est une des habitudes que nous espérons changer, en tant que conseillers communaux lausannois. Cela d'autant plus que Lausanne a un rôle important dans la région et dans le Canton. On lui reproche souvent de n'en faire qu'à sa tête, alors que ses décisions ont des conséquences sur ses voisins.

Même si d'autres Communes le font, leur décision aura moins d'impact que celle de Lausanne, ne serait-ce que pour des questions de volume. Il me paraît fondamental que Lausanne soit toujours en amont de ce genre de discussions. Je ne parle pas de systématiquement tout négocier et de ne rien faire si les autres Communes ne sont pas d'accord. Ce que la Commission demande de manière générale, c'est que ces discussions se fassent en amont et pas en aval d'une décision.

Par conséquent, mon exemple est tout à fait pertinent : nous n'avons pas discuté avant, d'ailleurs il y a eu des réactions

dans la presse, et auprès de plusieurs responsables politiques de cette ville. Des représentants d'autres Communes affirmaient que Lausanne, de nouveau, utilisait ses « bonnes vieilles méthodes ». A mon avis, nous aurions pu utiliser ce préavis pour faire mieux.

M^{me} Nicole Grin (LE) : – J'abonde dans le sens des remarques formulées par M. Segura. Si d'autres Communes incluent les transports scolaires dans leur facture de transports, elles n'appliquent pas toutes ce que Lausanne se promet de faire, à savoir offrir la gratuité des transports dès 1 km de distance du lieu d'enseignement. Le règlement d'application prenant en compte les transports scolaires à partir de 2,5 km, Lausanne se différencie donc des autres Communes. Cette prestation supplémentaire constituait une bonne occasion de discuter avec les voisines, ce que Lausanne n'a pas fait.

D'autre part, toutes les Communes n'offrent pas la libre circulation à leurs écoliers sur l'ensemble du réseau, contrairement au projet lausannois. Elles se limitent à offrir des transports uniquement du lieu d'habitation à l'école. C'est aussi un coût supplémentaire, et ces arguments méritaient que Lausanne, au moins, en discute avec ses voisines.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Quelques précisions. Dans ce cas, il ne s'agirait pas de discuter avec les Communes de la région, mais avec les 374 autres Communes vaudoises. La discussion peut prendre entre six et cinquante mois, je n'en sais rien, personne ne l'a jamais fait.

Deuxièmement, l'effet. Si la mesure lausannoise est acceptée par l'Etat, dans le calcul de la péréquation, cela ferait passer Lausanne du 346^e rang, en francs par habitant, au 343^e. Cela reste, paradoxalement, peu de chose.

Le transport des apprentis, des 16 à 20 ans, ne fait pas partie du calcul, contrairement à ce qu'a écrit *24 heures* – ce qui a énervé considérablement, et à raison, les autres Communes. C'est un coût strictement lausannois. Les abonnements à prix réduit à moins de 1 km sont aussi une affaire exclusivement lausannoise, qui ne concerne pas les autres Communes.

La seule chose qui concerne le fonds de péréquation, pour quelques centaines de milliers de francs, c'est l'abaissement de la distance de 2,5 km à 1 km, suite à des protestations de parents et à des jurisprudences du Tribunal fédéral.

Il n'est pas impossible, au niveau cantonal, de dire que dorénavant, dans toutes les Communes, toute distance inférieure à 2,5 km n'est pas prise en charge. Mais ce n'est pas la réalité aujourd'hui. Les réseaux de transport dans de nombreux bassins scolaires sont tellement compliqués que ça leur coûterait quatre fois le prix en administration de faire ce genre de distinction plutôt que d'admettre tout le monde.

Il faut relativiser les choses. J'admets que, sur cette affaire, la déclaration de la Municipalité n'était pas très adéquate, vu le contexte actuel. Mais aussi, suivant sa bonne habitude, un journal local en a rajouté quelques brassées pour faire mousser.

M. Charles-Denis Perrin (LE) : – Je siége au Conseil communal depuis quelques années et j'entends, depuis 1994, les Communes avoisinantes dire, en substance : « Nous ne demandons pas à participer aux décisions, nous demandons simplement à être informées. » Les années passent, et on entend toujours ce même refrain. Je profite de l'occasion donnée par ce rapport pour demander à la Municipalité quelle est sa vision de cette information générale. Des institutions existent dans le cadre de Lausanne Région, qui fonctionnent bien ; mais ne pourrait-on pas systématiser davantage l'information auprès de ces Communes, commencer à construire une véritable région ? On cesserait de penser que Lausanne tire la couverture à elle et fait ce qu'elle veut quand elle veut.

M. Daniel Brélaz, syndic : – C'est toujours facile de crier contre la ville centre. Retirez-la du jeu et examinez de près les relations entre Pully et Lutry ; c'est très intéressant et probablement plus conflictuel que quoi que ce soit d'autre dans la région.

Pour revenir à Lausanne, je vous donne un exemple de ce qui peut arriver dans une Commune voisine. Nous avons appris que le Mont-sur-Lausanne – ce n'est pas une critique, c'est un fait – a proposé que le musée des Beaux-Arts se fasse chez elle, sur notre propre terrain ! Sans nous avoir rien demandé. C'est un comportement beaucoup plus courant que vous ne pensez, mais il est toujours facile, par polémique interposée, de dire beaucoup de choses sur la ville centre. Nous sommes très attentifs à ménager toutes les susceptibilités. Nous soutenons systématiquement les projets de développement du PALM dans les autres Communes, sauf si un intérêt lausannois majeur s'y oppose. La réciproque n'est pas toujours vraie. Sans vouloir rallumer les polémiques, j'ai connu une syndique de l'agglomération qui voulait absolument imposer sa conception du développement de Lausanne, par où ça passait et comment !

Le président : – La discussion n'est plus demandée. Je la clos et vous fais voter sur les deux conclusions qui, d'après ce que j'ai entendu, ont fait l'unanimité de la Commission de politique régionale.

Vous les voterez en même temps. Celles et ceux qui soutiennent ces conclusions le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Une fois encore l'unanimité pour cet objet, qui est ainsi liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport de la Commission permanente de politique régionale pour l'année 2008 ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport annuel de la Commission permanente de politique régionale ;
2. de demander à la Municipalité de présenter un rapport-préavis qui présente sa vision des enjeux de la politique régionale d'ici la fin de la législature.

Le président : – Je passe au point R138. M. Ghelfi reste avec nous pour le postulat de M. Claude-Alain Voiblet, « Prise en charge des déchets et coopération régionale pour l'élimination des déchets et le recyclage ».

Postulat de M. Claude-Alain Voiblet :
« **Prise en charge des déchets et coopération régionale pour l'élimination des déchets et le recyclage** »³

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente de politique régionale.

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur : – La Commission permanente de politique régionale (CPPR) a traité de cette initiative au cours de sa séance du 27 mars 2009. A cette occasion, elle a entendu M. le Municipal Olivier Français accompagné de M. Fadi Kadri, chef du Service d'assainissement et de M^{me} Carine Chafik, adjointe administrative, qui s'est chargée des notes de séance, ce dont je la remercie.

Etaient présents à la séance M^{me} Nicole Grin et MM. Ulrich Doepper, Laurent Guidetti, Axel Marion, Philippe Mivelaz, Serge Segura ainsi que le président rapporteur. Etaient excusés M^{mes} Diane Gilliard et Sophie Michaud Gigon ainsi que M. Claude-Alain Voiblet. Ce dernier, retenu à Berne, a donné son accord pour que la CPPR traite de son initiative en son absence.

En introduction, M. le municipal précise que ce qui est mentionné dans le postulat se fait déjà. Il précise cet avis en ajoutant les éléments suivants :

- Il rappelle que Lausanne est présente tant dans la société GEDREL SA (périmètre de gestion des déchets des communes de la région lausannoise) que dans la société TRIDEL SA (société anonyme créée par GEDREL et les autres périmètres STRID – Nord vaudois – et VALORSA – Gros-de-Vaud et ouest du canton). Ces liens intercommunaux ont déjà fait l'objet de préavis municipaux acceptés par le Conseil communal.

³BCC 2008-2009, T. I (N° 6/I), p. 437; *idem*, T. II, (N° 10), pp. 97 ss.

- Au sujet des équipements communs et de la stratégie régionale, il renvoie à nouveau à l'existence de TRIDEL SA ainsi qu'à la mise à disposition de la population de deux déchèteries intercommunales, partagées respectivement avec les communes de Prilly et de Renens (à Malley) et de Pully (à la Perraudettaz).
- Concernant le réseau de récupération, il est rappelé la présence de postes fixes dans les quartiers et la mise en place ces dernières années de déchèteries, certaines fixes et d'autres mobiles, afin de permettre un recyclage efficace et de proximité.
- Enfin, la communication active a été mise en œuvre comme le prouvent le succès du numéro vert du service d'assainissement, la forte participation aux programmes d'animation dans les écoles et les nombreuses actions menées par le service compétent.

M. le municipal, en conclusion, estime que ce postulat est sans objet.

La discussion qui s'ensuit montre que cet avis est partagé. Les membres de la CPPR estiment que ce postulat n'apporte aucune plus-value sous la forme de piste nouvelle, ni n'exprime aucun avis sur les insuffisances du système actuel qu'il aurait pu relever.

En conséquence, la CPPR recommande au plenum par une majorité de 6 voix et 1 abstention de ne pas prendre en considération ce postulat.

Le président : – Monsieur Ghelfi, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – Très bien. Je mets donc en discussion ce rapport.

Discussion

M. Ulrich Doepper (Les Verts) : – Je regrette que M. Voiblet ne soit pas là... Son postulat risque de subir le même sort qu'en commission et il n'aura pas eu la possibilité de s'expliquer, ni en commission, ni en plenum.

Le groupe des Verts constate avec satisfaction que bien souvent, c'est des rangs de l'UDC que proviennent d'intéressantes propositions, par exemple en matière de politique de l'environnement, d'énergie ou même de modération de trafic.

Il faut se réjouir d'avoir un large consensus sur ces questions si chères aux Verts, se réjouir de l'ouverture dont fait preuve un parti qui n'est pas souvent de notre bord et espérer qu'il poursuive dans cette tendance à d'autres niveaux. Et pourquoi pas aux niveaux cantonal ou fédéral, où souvent ce parti non seulement ne propose rien dans ce domaine, mais agit même dans le sens contraire de celui esquissé ici ?

Notre félicité serait totale si, comme souvent en pareille circonstance, M. Voiblet ne volait pas simplement au secours de la victoire. Le groupe votera en majorité comme la commission, contre la prise en compte du postulat. Non par désintérêt de la question, ni parce que la situation actuelle des déchets dans l'agglomération l'enchantent, mais parce qu'il ne voit dans ce postulat rien de critique, rien de constructif non plus, ou rien de neuf. Rien d'autre que ce que la Municipalité fait déjà.

Le président : – La discussion continue. Elle n'est plus demandée. Elle est close.

Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous rappeler la conclusion de la Commission ?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur : – Oui, Monsieur le Président. En commission, la décision de classement a été prise par 6 voix et 1 abstention.

Le président : – Je vous remercie. Celles et ceux qui suivent la Commission dans cette décision de classement le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires. Merci. Abstentions ? Avec une dizaine d'abstentions, vous avez suivi la Commission. Ce postulat est donc classé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Prise en charge des déchets et coopération régionale pour l'élimination des déchets et le recyclage » ;
- vu le rapport de la Commission de politique régionale qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Le président : – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, le postulat de M^{me} Elisabeth Müller, « Pour un véritable P+R à Vidy ». En remplacement de M^{me} Claire Attinger, démissionnaire, je demande à M. Philippe Mivelaz de nous rejoindre à la tribune.

**Postulat de M^{me} Elisabeth Müller :
« Pour un véritable P+R à Vidy »⁴**

Rapport

Membres de la commission : M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice, M. Jean-François Cachin (LE),

⁴BCC 2008-2009, T. II (N° 9), p. 26; *idem*, T. II (N° 10), p. 104.

M^{me} Adozinda Da Silva (LE), M. Ulrich Doepper (Les Verts), M^{me} Gisèle-Claire Meylan (LE), M. Jean Meylan (Soc.), M. Philippe Mivelaz (Soc.), M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts), M^{me} Myriam Tétaz (AGT).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice : – La commission s’est réunie le 23 mars 2009 et était composée de M^{mes} Claire Attinger, rapportrice, Gisèle-Claire Meylan, Adozinda Da Silva, Elisabeth Müller, Myriam Tétaz et de MM. Jean Meylan, Philippe Mivelaz, Jean-François Cachin (remplace M. Bertrand Picard), Ulrich Doepper. M. Raphaël Abbet était excusé.

L’Administration était représentée par MM. Olivier Français, directeur des Travaux, José-Angel Gonzalez, chef de division, Service des routes et de la mobilité, Patrick Jacomino, adjoint au chef du Service des routes de la mobilité.

D’emblée la postulante précise que dans le cadre du projet Métamorphose, il est notamment prévu de construire un P+R au lieu-dit les « Prés-de-Vidy » en lieu et place du P+R de Provence qui est appelé à être remplacé par de l’habitat.

La motivation première de son intervention est d’ouvrir une réflexion sur la possibilité de construire un nouveau parking suffisamment spacieux pour favoriser le transfert du stationnement des P+R et P-Only répartis entre Ouchy et Vidy, voire également du stationnement du parking de l’UNIL-Dorigny, vers ce nouveau parking et ainsi permettre une réaffectation des surfaces ainsi libérées. Par ailleurs, il faut distinguer les P+R, les P-Only et les parkings à durée limitée (3-4 heures) dans la zone de Vidy, ces derniers n’étant pas concernés par le présent postulat. Enfin, elle souhaite que la Ville applique une politique sélective d’accueil dans le futur P+R des Prés-de-Vidy, comme ce sera le cas pour celui de Vennes, à savoir favoriser certains pendulaires plutôt que d’autres afin de privilégier l’utilisation des transports publics au lieu de la voiture.

Monsieur le directeur des Travaux précise que la volonté municipale tend déjà à faire sortir les P+R de la ville et à promouvoir des transports publics toujours plus performants. Il relève que le futur parking des Prés-de-Vidy devrait compter entre 1200 et 1600 places de stationnement pour répondre à une évolution de la demande, notamment en liaison avec les activités induites par le projet Métamorphose. Il estime donc qu’il est trop tôt pour planifier une réduction aussi drastique de l’offre en stationnement dans cette partie de la ville. Il précise encore que l’Etat s’est jusqu’ici fortement opposé à une utilisation du site de Dorigny (UNIL) pour y intégrer un P+R.

D’aucuns pensent qu’il faut aussi voir ce postulat comme une opportunité tendant à une réflexion globale sur la politique du stationnement. S’agissant du P+R de Vidy, la véri-

table question à se poser serait de savoir si la construction d’un ouvrage provisoire ne devrait pas être purement et simplement abandonnée.

Un autre commissaire estime préférable d’avoir des parkings en périphérie de ville – fût-ce à Vidy – que de voir des automobilistes tourner en rond à la recherche d’une hypothétique place de parc. Le manque de performance (cadences notamment) des transports publics sur certaines lignes incite aussi les usagers à se reporter sur un mode de déplacement motorisé individuel.

Concrètement, M. le directeur des Travaux nous informe que la moitié des places en question se trouve sur la place Bellerive (piscine, cirques, Luna-Park, etc.). Les autres parkings incriminés desservent moult activités prisées par un nombreux public (port de Vidy, pêcheurs, clubs d’aviron et de voile, stade d’athlétisme, tir à l’arc, camping, etc.). Un regroupement des nuisances sur un seul site n’a pas été retenu par la Municipalité. Il relève pour terminer que le prolongement d’une ligne de bus induit des investissements sans rapport avec les bénéfices attendus.

La construction du P+R « provisoire » projeté dans la zone de Vidy (vers le poste de détente) fera l’objet d’un préavis qui sera prochainement présenté au Conseil communal. Le terme « provisoire » est utilisé parce qu’il se substitue à celui de Provence et qu’il aura une durée de vie de sept ans, dans l’attente de la construction d’un P+R définitif adapté à l’évolution des besoins dans le cadre du projet Métamorphose.

Arrivés au terme de la discussion, le renvoi du postulat à la Municipalité pour études et rapport est refusé par 4 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions.

Le président : – Monsieur Mivelaz, avez-vous des compléments à ajouter au rapport de M^{me} Attinger ?

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur remplaçant : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – Je vous remercie, je mets donc en discussion ce rapport.

Discussion

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Au sud de l’avenue de Rhodanie et de la route de Vidy se trouvent de nombreux parkings. En premier lieu, les parkings destinés au stationnement de courte durée, utilisés par les personnes venant se délasser à Vidy. Ensuite, les P-only et les P+R permettant un stationnement de 24 heures. Ces derniers parkings sont utilisés par les pendulaires, c’est-à-dire des non-Lausannois venant travailler dans notre ville.

Mon postulat ne concerne que cette seconde catégorie de parkings et seulement les parkings de surface. Il s’agit du P+R Ouchy et de 6 P-only. Ils offrent 1567 places de stationnement et couvrent près de quatre hectares.

Je ne pense pas que ces parkings de surface constituent une utilisation optimale des rives du lac. La densification demande que les terrains urbains soient utilisés de la manière la plus économe possible. C'est valable pour les logements comme pour les parkings. Je rappelle également que le Plan directeur communal, en 1995 déjà, recommandait la valorisation des espaces se trouvant à l'est de la piscine de Bellerive. Plus récemment, notre collègue Mivelaz, se référant au projet Métamorphose et à l'éventuelle construction d'un musée des Beaux-Arts à Bellerive, demandait la réorganisation du parcage des voitures sur les rives du lac.

Dès lors, je propose que l'on profite de la construction du futur P+R de Vidy (il s'agit, bien entendu, du P+R définitif) pour éliminer les sept parkings pour pendulaires cités plus haut.

Je suggère en outre que l'on instaure, dans le futur P+R, une politique de stationnement sélective, favorisant certains types de pendulaires. En effet, ce parking devrait être destiné avant tout aux automobilistes ne pouvant, pour une raison ou une autre, atteindre notre ville en transports publics.

A la différence de la commission, je vous recommande donc de renvoyer mon postulat à la Municipalité.

M. Jean-François Cachin (LE): – LausannEnsemble votera le classement du postulat de M^{me} Müller, «Pour un véritable P+R à Vidy». Si le dépôt de ce postulat nous semble louable, il est peu réaliste. Par la suppression du P+R d'Ouchy (289 places), des P-Only de Bellerive, boulo-drome, Chalet-des-Bains, CIO, Fontaine de Cuivre, Samaranch et Chamberonne, ce sont 1570 places à disposition de nos habitants, pêcheurs, navigateurs, promeneurs, qui selon la proposition de M^{me} Müller, devraient être transférées dans le nouveau parking projeté à l'intérieur de la boucle de l'autoroute de la Bourdonnette. En acceptant les propositions de M^{me} Müller, le P+R de 1200 places projeté à la Bourdonnette devrait contenir en tout cas 2770 places. LausannEnsemble ne peut accepter la proposition de suppression de tous ces parkings entre Ouchy et la Chamberonne et de leur transformation en zone verte. LausannEnsemble estime que c'est une atteinte à la liberté de mouvement des habitants qui souhaitent se rendre dans cette zone par un autre moyen que les transports publics ou à pied. Lausann-Ensemble, qui représente les Partis démocrate-chrétien, libéral et radical, vous demande de classer ce postulat peu réaliste.

M. Ulrich Doepper (Les Verts): – Je ne crois pas que M^{me} Müller ait demandé la suppression de tout stationnement le long du lac...

Quand la Ville veut, peut-être un peu unilatéralement au début, doter ses habitants d'une piscine olympique, elle la construit. Au moment de payer la facture, elle a bon espoir que les Communes du voisinage suivront, et ce n'est pas faute d'avoir essayé de les arranger, en choisissant par

exemple un terrain qui les agrée. Et avec la grande voisine qu'est l'Université, on trouvera des synergies significatives pour son utilisation et son financement.

Quand la Ville veut, un peu unilatéralement certainement, doter sa couronne de parkings d'échange, elle les construit. Elle sait que les Communes du voisinage ne suivront pas, et pourtant c'est elles que cela arrange. Celles du voisinage et de la moitié du canton. Et pour la grande voisine qu'est l'Université, on se résigne: on lui a demandé, elle ne veut pas. Il y aurait peut-être eu des synergies, pas avec les pendulaires qui ont presque les mêmes horaires que les académiciens, mais avec les consommateurs du centre commercial ou du centre sportif. L'Université ne veut pas? Son parking se trouve pourtant sur le territoire de la Commune de Lausanne...

Je ne soutiens pas ma camarade Elisabeth Muller quand elle veut un P+R plus grand encore. Ce serait construire une infrastructure pour les non-Lausannois aux frais des seuls Lausannois, pour n'absorber qu'un tout petit pourcentage du trafic qui pénètre en ville, et concurrencer activement, avec l'argent du contribuable lausannois, les transports publics vaudois. Un grand P+R à la Bourdonnette soulage un peu les Lausannois, mais sert surtout d'oreiller de paresse aux Morgiens et aux habitants de la Côte.

Le postulat de M^{me} Müller pose néanmoins quelques très bonnes questions. Le stationnement sur les berges du lac, insuffisant parfois, inutilisé la plupart du temps. Ou servant de parking à vil prix pour des pendulaires employés de bureaux affluant tous les matins à l'avenue Rhodanie. Il faut mener, comme elle le propose, une réflexion d'ensemble, d'Ouchy à la Bourdonnette, sur l'accessibilité et la charge que cela constitue pour l'environnement, sur le stationnement des voitures, la desserte par les transports publics et la mobilité douce.

C'est pourquoi je vous invite à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M. Jean Meylan (Soc.): – Pour indiquer la position du groupe socialiste, je serai plus bref que mes deux prédécesseurs. En effet, considérant que le postulat concerné n'est pas d'une opportunité manifeste, notre groupe en propose le classement, sans autre.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Une phrase me fait réfléchir, qui dit: «Cela supposerait naturellement que la nouvelle installation comporte plusieurs étages.» Comme le parking Riponne, en somme!

Sachant tous les reproches faits à la prolongation d'un droit de superficie pour quelque chose d'existant, l'augmentation du trafic, la concentration des voitures dans un même endroit, le coût – dans un parking de plusieurs étages le prix d'une place avoisine Fr. 38'000.– à Fr. 42'000.–, je vois mal la collectivité publique lausannoise investir aussi massivement dans un parking. Je vois encore plus mal des

entrepreneurs privés investir dans un aménagement dont on sait que les dix premières années d'exploitation ne seront pas rentables. Les plus anciens d'entre nous ont encore en mémoire le plan partiel d'affectation proposé pour le pont de Chailly et sur lequel un parking devait être construit pour environ Fr. 20 millions. Le groupe d'investisseurs s'était désisté par manque de perspectives de rentabilité.

Outre le fait que cette proposition concentrerait toutes les voitures en un seul endroit, sa faisabilité demeure utopique. Il vaut mieux renvoyer ce postulat à son auteur et pas à la Municipalité.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Malgré tout, ce postulat indique de bonnes pistes de réflexion pour l'aménagement des rives et pour des transports publics performants depuis une zone qui deviendra un pôle d'attraction et pour toute la zone du lac jusqu'à Ouchy. Pour que la Municipalité tienne compte de ces pistes, je propose de lui renvoyer ce postulat pour étude et rapport.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Je dois d'abord rappeler à votre Conseil quelques réalités. Lausanne veut être plus attractive, accroître sa population. Elle essaie aussi de contenir l'augmentation de la voiture en ville malgré l'augmentation du nombre des habitants. Nous y parvenons aujourd'hui.

Mais dans cette croissance, un objet perdure, que manifestement certains détestent : la voiture, outil social, reste utile une partie de la journée pour certains, voire pour leurs loisirs. Divers outils sont mis à disposition de la population. Le Canton fait même des efforts pour améliorer ses transports publics.

Mais la ville idéale que vous imaginez, entre autres « sans voitures » partout – certains propos vont jusque-là –, m'interroge. Cela m'interroge encore plus avec le débat de ce soir, où vous demandez dialogue et échange avec les Communes voisines. Et là, certaines personnes veulent imposer d'une manière assez rude – c'est comme ça que j'interprète leurs propos – à tous les automobilistes non lausannois de venir en un seul point. Cela va même plus loin : on veut les obliger à utiliser uniquement les transports publics. Pourquoi pas ? A condition que cet équipement soit construit ! Mais comme ça, c'est une agression envers une grande partie du canton qui, par définition, n'a pas un trolleybus devant chaque maison. Il n'y a pas de miracle, demain on ira travailler ailleurs qu'à Lausanne, puisqu'il ne sera pas possible d'y accéder, en tout cas pour les 650'000 habitants de notre cité... de notre canton, pardon ! Voyez, nous sommes tellement expansionnistes (... éclats de rire...) que je me suis pris à rêver : une seule commune dans le canton de Vaud !

Tout à l'heure, vous nous demandiez d'entreprendre des négociations pour intégrer le parking de l'Unil-Dorigny au nouveau P+R de Vidy. Non ! La volonté des Communes voisines, c'est de ne pas augmenter le parc automobile de l'Université. Elles ne demandent pas de concentrer toutes les voi-

tures sur ce site, elles ont plutôt des velléités de réduire le parc automobile sur ces sites, pour y faire autre chose, en particulier construire des bâtiments pour les Hautes écoles.

Concernant l'adaptation de la capacité, et la suppression de sept parkings de 1500 places, nous vous avons donné quelques renseignements sur la dimension du P+R projeté à Vidy. Si nous arrivons à 1600 places, ce sera le grand maximum, on parle plutôt de 1200. Si nous prévoyons quelques places liées à l'activité, même un minimum, nous peinerons à répondre à la demande. Et nous aurons de graves soucis liés à la voiture... Il ne faut pas oublier non plus que c'est surtout le week-end qu'il y a un excès de voitures et donc de demande de places de parc.

La Municipalité tente de reprendre progressivement possession de sites libérables, par exemple à proximité de Philip Morris, où nous réduisons drastiquement les places de parc. Nous sommes aussi très attentifs à l'occupation du domaine public pour qu'il soit utilisé au maximum par la population. Nous avons réduit le nombre de voitures ventouses sur tout le bord du lac pour préserver l'attractivité de ce territoire, en respectant un patrimoine qui vous est et nous est cher, la nature tant végétale qu'aquatique.

Voilà les réponses que nous avons essayé de donner à la commission. Je m'arrête là, je ne donne pas de recommandation, c'est votre responsabilité.

Le président : – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous rappeler les déterminations de la commission, s'il vous plaît ?

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur remplaçant : – Le renvoi du postulat à la Municipalité pour étude et rapport a été refusé par une majorité de 4 voix, 3 voix se sont exprimées pour et 2 personnes se sont abstenues.

Le président : – Je vous fais voter à main levée. Celles et ceux qui suivent la commission, donc refusent le renvoi de ce postulat à la Municipalité, le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Merci. Avec quelques abstentions, quelques avis contraires, mais à une évidente majorité, vous avez suivi la commission et refusé de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Elisabeth Müller : « Pour un véritable P+R à Vidy » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Le président : – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, le préavis 2009/8, « Immeuble administratif place Chauderon 4. Projet d'assainissement et d'amélioration des performances énergétiques des façades. Demande de crédit d'étude ». J'appelle à la tribune M. Jean Meylan, rapporteur.

Immeuble administratif place Chauderon 4.
Projet d'assainissement et d'amélioration
des performances énergétiques des façades.
Demande de crédit d'étude

Préavis N° 2009/08

Lausanne, le 25 février 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Dans sa séance du 19 juillet 2007, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 250'000.– dans le but de financer un concours pour des prestations architecturales et techniques sous forme de mandats d'étude parallèles. En date du 30 juillet 2008, la Municipalité a adopté le relèvement du compte d'attente à Fr. 350'000.–.

La Municipalité sollicite par le présent préavis un crédit d'étude de Fr. 700'000.– destiné à payer les honoraires des mandataires jusqu'au devis général détaillé pour l'amélioration des performances énergétiques de l'enveloppe, la reconfiguration du rez-de-chaussée ainsi que pour le mobilier, les agencements, l'isolation des terrasses et la mise en conformité du bâtiment au point de vue incendie. En outre, une étude devra déterminer ce qu'il adviendra de l'escalier extérieur conduisant au sous-sol.

2. Historique et description de l'immeuble

L'immeuble administratif de la place Chauderon 4 a été construit entre 1975 et 1977 par M. André Gold, architecte à Lausanne, en remplacement d'un bâtiment de 1895. Il fut la propriété de la compagnie d'assurance Nationale Suisse avant d'être acquis par la Ville de Lausanne en 2003.

L'immeuble est imbriqué au Nord avec le N° 43 de la rue de l'Ale qui est également propriété de la Ville, lequel comporte un restaurant au rez-de-chaussée et quatorze logements dans les cinq étages et combles. Au sud, il est contigu avec le bâtiment d'angle de la rue des Terreaux N° 22.

Depuis l'achat, des travaux de transformations intérieures ont été entrepris afin d'aménager les espaces de travail situés dans les sept étages. Par contre, les commerces sis au rez-de-chaussée n'ont subi aucune modification.

Le bâtiment se compose d'un sous-sol avec des salles de formation, de conférence, des locaux techniques, des abris PC et des caves. Le rez-de-chaussée est dévolu aux commerces (trois magasins) et les sept étages comprennent des bureaux pour le Service social de la Ville de Lausanne. Le dernier des sept étages est un attique sur lequel repose la superstructure technique de ventilation-climatisation. Une cage d'escalier et une cage incluant deux ascenseurs permettent les liaisons verticales.

La chaufferie est commune aux immeubles de la place Chauderon 4 et de la rue de l'Ale 43. Une sous-station électrique est installée sous Chauderon 4.

Ce bâtiment a fait l'objet de divers rapports ou publications, soit :

- Vers 1978, le feuillet numéro 25 paru dans la revue de construction métallique *ISAL*, qui présente succinctement la réalisation des façades par l'entreprise Hans Schmidlin SA, à Meyrin-Genève.
- En 2003, une étude-diagnostic avec proposition de réfection des toitures par la maison Geneux-Dancet SA, à Lausanne. Les travaux ont été réalisés en 2007.
- En 2007, une vérification de la résistance de la dalle du passage d'accès à la cour intérieure, par Amsler-Bombeli et associés SA, bureau d'ingénieurs civils à Lausanne, confirmant sa résistance à 40 tonnes en vitesse réduite.

3. Etat du bâtiment et des installations

La structure porteuse, principalement en béton armé, est en très bon état.

Par contre, les façades en tôle d'acier emboutie et thermolaquée doublée de 6 cm d'isolation ont relativement mal vieilli, la couleur ayant passé par l'action du soleil et des intempéries. Par ailleurs, leurs performances thermiques sont nettement insuffisantes et offrent un confort plus que précaire, caractérisé par une absence de protection solaire et l'impossibilité d'ouvrir les fenêtres. Ces dernières présentent également une insuffisance notoire sur le plan énergétique si bien que l'ensemble de la façade ne donne satisfaction ni en hiver (sensation de froid), ni en été (cumulation de l'effet de serre et de la charge thermique des appareils informatiques).

La coursive en périphérie de l'attique est recouverte avec des plaques en fibrociment, contenant certainement de l'amiante, posées sur taquets au dessus de l'étanchéité. L'isolation de cette terrasse est trop faible et la hauteur du parapet d'attique ne correspond plus aux normes de sécurité.

Les cages d'escaliers et d'ascenseurs présentent des défauts de sécurité en matière de protection incendie.

A la suite de l'été caniculaire de 2003 et en vue d'apporter une amélioration, les monoblocs de ventilation-climatisation ainsi que les éjecto-convecteurs ont été remplacés entre 2005 et 2007. Cette intervention pourra être conservée dans le futur.

4. Projet de rénovation

Le Service d'architecture a organisé pour le compte du Service du logement et des gérances, en procédure sélective ouverte, une mise en concurrence par mandats d'étude parallèles. Cette procédure a été lancée en août 2007 et sept groupements de mandataires ont déposé un dossier recevable. Conformément au cahier des charges, quatre bureaux d'architectes (groupements) ont été retenus pour la phase des mandats d'étude.

Le projet lauréat du concours répond parfaitement aux critères de développement durable en proposant des matériaux à faible consommation d'énergie grise et une intervention architecturale respectueuse du caractère du bâtiment, lui donnant une nouvelle et forte image unitaire.

L'essentiel du projet porte sur l'amélioration des performances thermiques de l'enveloppe. A ce titre, l'isolation des coursives et toitures devra être renforcée, mais l'effort principal concernera les façades pour lesquelles il est prévu de changer les fenêtres et d'améliorer la performance énergétique des contrecœurs et les piliers. Les nouvelles fenêtres, ouvrant à la française, permettront une aération rapide et efficace des bureaux ainsi qu'un nettoyage facilité. Les nouveaux verres seront au moins deux fois meilleurs que les anciens du point de vue de la déperdition thermique.

Une protection solaire est prévue à l'extérieur de la façade, elle évitera la surchauffe dans les locaux. La position des stores sera automatiquement ajustée à l'aide d'une centrale domotique tenant compte des conditions climatiques extérieures, de façon différenciée pour chacune des deux façades. La nécessité de prévoir des positions différentes par étage sera étudiée en fonction des conditions réelles d'ensoleillement du bâtiment.

La cage d'escalier et celle des ascenseurs devront être revues en termes de sécurité liée à la protection incendie par la constitution d'un compartiment coupe-feu et l'amélioration de la circulation.

Le rez-de-chaussée accueillera la réception du Service social, munie de guichets d'entretien, et la cafétéria du personnel.

La suppression ou le remplacement de l'escalier du sous-sol, pour éventuellement agrandir les locaux de la réception et surtout résoudre les problèmes actuels d'hygiène et d'incivilité, devra être étudiée.

Le parapet de la coursive sera rehaussé et les plaques de fibrociment changées au profit d'un revêtement de sol sans amiante.

5. Calendrier des opérations

Le calendrier provisoire de l'opération se présente comme suit :

Concours sur procédure sélective	a eu lieu de septembre 2007 à avril 2008
Projet définitif, enquête publique	de ce jour à octobre 2009
Préavis pour crédit d'ouvrage	mai à juillet 2010
Phase préparatoire à l'exécution	août 2010 à février 2011
Ouverture de chantier	mars 2011
Fin du chantier	juillet 2011

6. Crédit d'étude

CFC	DESCRIPTION	MONTANTS
50	Concours d'architecture	135'000.-
51	Autorisations, taxes	10'000.-
52	Echantillons, maquettes, reproduction de documents, prototype	70'000.-
59	Honoraires d'architecte	446'000.-
	Honoraires ingénieur civil	8'000.-
	Honoraire ingénieur en électricité	9'000.-
	Honoraires physicien des constructions	22'000.-
	TOTAL CRÉDIT D'ÉTUDE, TTC	700'000.-

La réalisation du projet figure au plan des investissements pour les années 2009 à 2012 avec un montant de Fr. 6'400'000.-

7. Conclusion

Nous fondant sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2009/08 de la Municipalité, du 25 février 2009 ;
ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 700'000.– destiné à financer les études relatives à l'amélioration et à la rénovation des installations et de l'immeuble ainsi qu'à la réaffectation des surfaces du rez-de-chaussée et du rez inférieur du bâtiment administratif sis à la place Chauderon 4. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis ;
2. de balancer le compte 3302.581.323 ouvert pour couvrir les frais relatifs à un concours pour des prestations architecturales et techniques par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant dudit crédit.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission : M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur, M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), M. Guy Gaudard (LE), M. André Gebhardt (Les Verts), M. Albert Graf (UDC), M. Philippe Jacquat (LE), M. Stéphane Michel (Soc.), M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.).

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur : – La commission, composée de M^{mes} Sylvie Freymond, Elisabeth Wermelinger (remplaçant Anna Zürcher), ainsi que de MM. Guy Gaudard, André Gebhardt, Albert Graf, Philippe Jacquat, Stéphane Michel (remplaçant Yvan Salzmann), et Jean Meylan à titre de rapporteur, M^{me} Marlène Voutat et M. Olivier Martin étant excusés, a tenu séance le 19 mars dans la salle de conférence de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine.

La commission était assistée dans ses travaux par M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, MM. Philippe Cardinaux et Ahmet Salvador, Service du logement et des gérances, ainsi que M. Jean-Claude Pierrehumbert, Service d'architecture. M^{me} Nathalie Bochatay, secrétaire au Service du logement et des gérances, a pris les notes de séance, ce dont nous la remercions.

En préambule, selon M^{me} Zamora, il s'agit d'un préavis simple comprenant un crédit d'étude pour l'assainissement des façades de l'immeuble Chauderon 4, acquis en 2003 par la Ville.

Point 1

Quelques questions ou remarques sur :

- le prix d'achat de l'immeuble, soit Fr. 14'100'000.– ;
- le regroupement in situ de l'ensemble du Service social (158 collaborateurs à Chauderon 4 et 75 en d'autres lieux) par utilisation du rez voué à des commerces, ce qui n'est pas possible notamment par relocation de ces espaces ;
- l'appel d'offres restreint, le concours ouvert ayant suscité en première phase 7 réponses de bureaux dont 4 ont été retenus pour la seconde phase ;
- l'augmentation du montant de crédit intervenue entre septembre 2008 (Fr. 650'000.–) et le présent préavis (Fr. 700'000.–).

Les explications fournies ont convaincu.

Point 2

Question sur la structure des logements de l'immeuble Ale 43 imbriqué dans Chauderon 4, soit plusieurs chambres indépendantes et trois appartements de 3, 4 et 5 pièces, le tout chauffé au gaz.

Point 3

Question sur l'éventuelle présence d'amiante et ses conséquences sur le coût du projet de réfection : la Ville est attentive à ce problème et, le cas échéant, prendrait les dispositions nécessaires.

Point 4

Question sur la motorisation des stores et son coût : la solution choisie paraît optimale, notamment pour pallier les incertitudes humaines.

Remarques annexes sur :

- la sécurité incendie améliorée par réaménagement de la cage d'escalier et d'ascenseur ;
- la disposition d'une seule grande cafétéria pour tout l'immeuble, pratique dorénavant privilégiée par la Ville.

Point 5

Une question sur le possible raccourcissement du calendrier des opérations s'attire une réponse négative, au contraire de la durée de cinq mois des travaux qui paraît trop brève pour d'aucuns. Les réponses apportées convainquent, y compris à propos du fonctionnement normal du Service social pendant l'ouvrage.

Point 6

A la question des honoraires d'architecte jugés trop élevés, il est répondu que sont strictement appliqués les tarifs officiels. Une autre demande à propos du recours à une entreprise générale amène le rappel de la pratique traditionnelle contraire de la Ville en la matière, notamment par souci de la qualité de réalisation des travaux, réponse pas forcément convaincante pour d'aucuns.

Finalement, les trois conclusions groupées en un seul vote ont été adoptées par 8 oui, soit l'unanimité.

Le président : – Monsieur Meylan, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – Merci. J'ouvre la discussion sur ce rapport.

Discussion

M. Jean-François Cachin (LE) : – Le préavis 2009/8 concerne un projet d'assainissement et d'amélioration des performances énergétiques des façades et demande un crédit d'étude, mais il concerne également des projets de transformation des cages d'escalier, des ascenseurs, la

constitution de compartiments coupe-feu, et la création d'une réception au rez-de-chaussée, ainsi qu'une cafétéria pour le Service social.

Les conclusions de ce préavis ont été acceptées par la commission par 8 oui. Celle-ci devait ignorer que le Service social envisage différents travaux suite à sa réforme interne. Pour ces travaux, une demande de crédit supplémentaire de Fr. 239'000.–, portant le numéro I/46, a été transmise à la Commission des finances, qui ne l'a pas encore traitée. LausannEnsemble estime que la commission 32 devrait examiner cette demande de crédit supplémentaire qui concerne l'immeuble Chauderon 4, avant qu'elle ne soit soumise à la Commission des finances, même si la demande est urgente.

Vu ce qui précède, et en application de l'article 78 de notre Règlement, nous demandons l'interruption des débats sur ce préavis. Nous demandons également à la Municipalité de convoquer la commission pour examiner ces demandes de transformation.

Le président : – Merci, Monsieur Cachin. Votre motion d'ordre est-elle soutenue par cinq personnes ? Apparemment oui. Je la mets en discussion.

Discussion

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Le Conseil communal dispose de son ordre du jour, évidemment. J'aimerais cependant souligner le fait que le préavis demande des montants pour la rénovation de l'enveloppe extérieure et de divers éléments de la structure du bâtiment. Le crédit supplémentaire demandé vise à des réaménagements intérieurs pour permettre au Service social de fonctionner dans sa nouvelle organisation. Ce sont deux choses différentes, elles n'ont donc pas été jointes. Le préavis fait suite à un concours d'architecture, où nous avons cherché les personnes les plus compétentes pour répondre au problème d'enveloppe, parce que le bilan thermique de ce bâtiment est catastrophique.

Je regretterais que l'on renonce à débattre du préavis qui vous est présenté ce soir pour parler en même temps de travaux clairement différenciés du point de vue de leurs fonctionnalités et de leur destination.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – La Commission des finances a traité de cette demande de crédit supplémentaire et, de mémoire, l'a adoptée à l'unanimité. Quant au préavis 2009/19, en lien avec la réorganisation du Service social, il a aussi été traité par une commission ad hoc et, sauf erreur – je n'y étais pas – composée quasi exclusivement de membres de la Commission des finances. Ses conclusions ont aussi été votées, si ma mémoire est bonne, à l'unanimité. Avec l'injonction que les conclusions de ce préavis soient coordonnées avec celles du crédit supplémentaire pour éviter des paiements à double. Instruction a été don-

née au Service financier de pouvoir amender le crédit supplémentaire dans ce sens, si jamais. En feuilletant rapidement le préavis 2009/19, je ne vois pas apparaître le bâtiment Chauderon 4 dans le texte. Il n'y a donc pas de superposition des objets et nous pouvons prendre position sur ce préavis ce soir.

M. Jean-François Cachin (LE) : – Le membre de la Commission des finances doit faire une erreur, elle n'a pas encore adopté ce crédit. Je demande simplement d'accepter ce qui a été voté par le Conseil, soit le renvoi en commission avec la mission de nous faire rapport pour la prochaine séance.

Le président : – Je vous remercie. La discussion continue sur la motion d'ordre. Elle n'est plus demandée, elle est close.

Nous voterons de manière électronique. Le vote à la séance suivante est acquis de toute façon, mais la motion d'ordre est soumise au vote. Vous voyez, je ne connais pas très bien mon Règlement... Alors allons-y, votons dès que le scrutin sera prêt.

Celles et ceux qui acceptent la motion d'ordre, donc le renvoi de la discussion à la séance suivante, votent oui. Celles et ceux qui refusent et donc désirent continuer la discussion votent non.

(Le scrutin est ouvert, puis clos.)

Par 45 non à la motion d'ordre, 30 oui et 3 abstentions, la discussion continue sur ce point. Elle est donc à son point de départ.

Discussion

M. Philippe Jacquat (LE) : – LausannEnsemble est surpris qu'un nouveau crédit apparaisse un mois après un crédit concernant les aménagements intérieurs, celui d'une cafétéria, et d'autres. C'est un peu stupéfiant.

En attendant le rapport de la Commission des finances, nous demandons le renvoi de la votation sur cet immeuble, en application de l'article 84.

Le président : – Il en sera fait ainsi si vous avez le soutien de 10 personnes. C'est le cas. Il n'y aura pas de vote ce soir, mais la discussion continue, elle ne reprendra pas la prochaine fois, en principe. (*Rumeurs.*) Je vous ferai voter, je n'ouvrirai pas la discussion. D'accord ?

La discussion est ouverte.

Discussion

M. Philippe Jacquat (LE) : – J'aimerais que vous lisiez le Règlement. «A la séance suivante, la discussion est reprise.»

Le président : – D'accord, d'accord ! Je me suis basé sur l'ancien Règlement, excusez-moi. Bien. Alors nous arrêtons là, ce qui correspond à peu près à la même chose, les deux Règlements sont identiques. A bientôt, Monsieur le rapporteur.

Le président : – Nous passons donc au point suivant de l'ordre du jour : postulat de M^{me} Florence Germond « Pour renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d'alcool à Lausanne ». En remplacement de M. Alain Hubler, absent ce soir, je demande à M^{me} Caroline Alvarez de venir à la tribune.

Postulat de M^{me} Florence Germond :
« Pour renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d'alcool à Lausanne »⁵

Rapport

Membres de la commission : M. Alain Hubler (AGT), rapporteur, M^{me} Caroline Alvarez (Soc.), M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), M. Jean-Luc Chollet (UDC), M^{me} Monique Cosandey (Soc.), M^{me} Adozinda Da Silva (LE), M. Guy Gaudard (LE), M^{me} Florence Germond (Soc.), M^{me} Françoise Longchamp (LE), Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

Rapport photocopié de M. Alain Hubler (AGT), rapporteur : – La commission N° 5 chargée de l'examen du postulat de M^{me} Florence Germond cité en titre s'est réunie en la salle de conférence N° 157 du bâtiment administratif de Flon-Ville à Lausanne le vendredi 13 mars à 14 h 00. La commission était composée de M^{mes} Caroline Alvarez, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Monique Cosandey, Adozinda Da Silva, Florence Germond, Françoise Longchamp, Maria Velasco et de MM. Jean-Luc Chollet, Guy Gaudard et du soussigné Alain Hubler, qui a fait office de président rapporteur.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées par M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports, et M^{mes} Florence Nicollier, chef de la Police du commerce, et Morella Frutiger, déléguée à l'Observatoire de la sécurité. Cette dernière a assuré la prise des notes de séance, ce dont nous la remercions vivement.

Présentation par l'autrice de l'initiative

Après une brève présentation du postulat par son autrice, la discussion générale – et généreuse – s'engage.

Discussion générale

La discussion qui s'oriente vers les thématiques de la violence tout court et de la violence liée à l'alcool a été l'occasion pour chacun des commissaires de s'exprimer abondamment sur ses propres expériences et convictions. La discussion étant très libre, elle a parfois dérapé sur des prérogatives cantonales. En voici quelques éléments.

Une commissaire estime que chacun a dans son entourage des personnes souffrant d'addiction à l'alcool, c'est un problème de santé publique, qui touche surtout des adolescents de plus en plus jeunes. Une autre avance que la criminalité réelle augmente. Une troisième estime que violence et alcool sont deux problèmes liés. Un commissaire affirme que les entreprises sont aussi confrontées à des problèmes d'alcoolisme chez les jeunes et une autre informe que les étudiants de l'université sont aussi touchés. Selon certains, les messages de prévention passent mal. Une commissaire rappelle que les aspects juridiques ne sont pas de compétence communale et qu'ils sont hors de propos dans ce cadre. Ce qui n'empêche pas un commissaire de relever que les Autorités ne tiennent pas assez compte de la cohérence de la chaîne sécuritaire.

Le directeur de la Sécurité publique et des sports rappelle qu'il faut distinguer le sentiment d'insécurité et la réelle insécurité. A propos des délits commis par les mineurs, il y a trois constatations à faire : les filles sont plus actives, la plupart des mineurs ne commettent qu'un délit et une immense part des délits de mineurs est le fait d'une petite minorité de jeunes très actifs.

Discussion du point A – Renforcement de la prévention des incivilités et des actes de violence

Suite à une question d'une commissaire, l'initiatrice précise que, dans son idée, le renforcement de cette prévention devrait s'adresser à une population qui va des préadolescents aux jeunes adultes. A propos des « grands frères », elle estime que ce sont des jeunes des quartiers qui devraient se charger de soutenir les plus jeunes éventuellement contre une rémunération symbolique. Un commissaire considère, au contraire, qu'une telle charge ne peut se concevoir sans formation et rémunération dignes. Une autre commissaire demande que les établissements publics qui ne posent pas de problèmes obtiennent des rabais sur leurs émoluments alors qu'une autre verrait d'un bon œil la mise sur pied de groupes de soutien parental ayant une approche systémique. Elle précise qu'il ne s'agit pas pour les Autorités de les créer, mais de mettre en place des conditions favorables à leur création spontanée et que le bouche à oreilles fera le reste. D'autres commissaires voient dans le vieillissement de la population et dans l'usage des jeux vidéo des causes subjectives ou objectives d'augmentation du sentiment d'insécurité.

Le directeur de la Sécurité publique a parlé du concept des « grands frères » avec le responsable de la police toulousaine, qui est assez négatif : bien souvent les « grands

⁵BCC 2008-2009, T. I (N° 4/I), p. 260; *idem*, T. I (N° 6/II), p. 567.

frères» se transforment en chefs de bande. D'autre part les conclusions tirées de l'essai du Collège de Villamont ne vont pas dans le sens d'une généralisation du concept d'élèves pairs. Selon l'initiatrice, c'est à la Municipalité d'apprécier la situation et de faire des propositions dans ce domaine.

L'initiatrice suggère qu'il faudrait que la signature de la charte de sécurité que la Ville signe avec les établissements soit obligatoire. La chef de la Police du commerce informe que sur quarante-quatre établissements, sept l'ont signée formellement. La déléguée à l'Observatoire de la sécurité explique que la démarche engagée par cette charte est plus importante que la signature formelle.

Discussion du point B – Renforcement de la prévention des problèmes liés à l'alcool, auprès des jeunes notamment

La discussion sur ce deuxième volet du postulat s'oriente sur deux pistes qui ont toutes deux trait à l'accessibilité à l'alcool: une éventuelle «heure blanche» entre la fermeture des derniers établissements de nuit et l'ouverture des premiers établissements de jour, ainsi que le respect de la LADB. Cette dernière loi est de compétence cantonale et seule son application est dans les mains de la Ville. En ce qui concerne l'«heure blanche», la problématique n'est pas simple, car elle pourrait avoir un revers de médaille: des noctambules dans la rue attendant qu'elle s'écoule.

Contrairement à certaines mesures de la partie A du postulat – comme les «grands frères» – les commissaires sont tous convaincus du bien-fondé des propositions de l'initiatrice figurant sous le point B.

Détermination et votes

Après une discussion riche et animée, la commission passe ensuite au vote.

C'est à l'unanimité que la commission se déclare en faveur de la prise en considération du postulat de M^{me} Florence Germond.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter au rapport de M. Hubler ?

M^{me} Caroline Alvarez (Soc.), rapportrice remplaçante : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – Très bien. J'ouvre la discussion sur ce rapport.

Discussion

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – Lausanne, vous le savez, est une ville globalement sûre, et le Parti socialiste est soucieux d'y assurer la pérennité de la sécurité publique, comme il l'a exprimé dans son programme de législature 2006-2011. Une large réflexion a été menée à l'interne

pour déposer plusieurs interventions. Vous avez vu celles qui ont été proposées au préalable, nous en avons aussi discuté ce soir, et au Grand Conseil. Nous sommes intervenus sur la question des horaires de vente d'alcool dans les commerces. Ce postulat propose de renforcer la prévention contre la violence et la consommation excessive d'alcool.

Pour le Parti socialiste, la sécurité ne se limite pas à l'espace public, même si c'est l'objet de ce postulat. La sécurité publique, c'est également la sécurité de l'emploi, la sécurité du logement, la sécurité d'une formation possible pour les jeunes, la sécurité d'un revenu minimal pour mener une existence digne, la sécurité d'un Etat social et juste. La sécurité, c'est aussi la sécurité dans les foyers, la sécurité intrafamiliale; les violences conjugales, vous le savez, sont un problème de cette société.

Après ce préambule, que je souhaitais faire pour ne pas limiter la sécurité publique à la sécurité de l'espace public, je reviens plus précisément à l'objet de ce postulat. Il ne propose pas de mesures révolutionnaires, vous l'aurez vu. Nous pensons que les petits ruisseaux font les grandes rivières et ce postulat propose d'étudier la possibilité de développer par exemple des collaborations autour de la Charte signée entre les discothèques et la Ville, ou encore d'étudier la mise en place d'un concept de «grand frère», «grande sœur», pour renforcer les liens entre les jeunes. Il propose aussi un aspect plus répressif, l'augmentation des contrôles sur les ventes d'alcool aux mineurs, ou encore de réfléchir à l'heure d'ouverture des cafés le matin. Ils peuvent ouvrir aujourd'hui à 5 h 00, il est donc possible de consommer de l'alcool sans interruption. Ouvrir les cafés une heure plus tard le matin permettrait de faire une petite pause dans une consommation d'alcool qui a déjà duré toute la nuit.

Voilà, en bref, quelques propositions de ce postulat. Je vous invite à suivre la commission et de le renvoyer à la Municipalité.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Aujourd'hui, l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme (ISPA) a publié un communiqué de presse, dont je vous lis quelques passages en relation avec ce postulat.

Son titre : «Les jeunes Suisses, loin d'être des élèves modèles en matière de consommation d'alcool et de drogues».

«Les jeunes Suisses ne sont pas des élèves modèles au sein de l'Europe. En général, leur consommation d'alcool et de tabac se situe dans la moyenne européenne. Le rapport international relatif à l'enquête ES (*European School Project Survey on Alcohol as a Drug*) de 2007 sur les élèves, actuellement disponible, a analysé la consommation d'alcool, de tabac, de drogue et de médicaments illégaux dans trente-cinq pays européens. La comparaison montre qu'en matière de consommation d'alcool des jeunes, la Suisse figure parmi les pays à consommation élevée: 91% des jeunes de 15 ans, soit une forte majorité, ont déjà bu au moins une fois de l'alcool au cours de leur vie, et 67%

d'entre eux en avaient consommé pendant le mois précédant l'enquête. Sur ce point, la Suisse se positionne au-dessus de la moyenne européenne qui se situe à 61 %. En tête de liste des pays figurent l'Autriche, la République tchèque et l'Ile de Man.

L'ivresse ponctuelle problématique

L'ivresse ponctuelle des jeunes est largement répandue en Suisse et constitue, comme partout ailleurs en Europe, le plus grave problème de santé pour ce groupe d'âge, explique un chercheur de l'ISPA et responsable du volet suisse de l'étude ESPAD. En Suisse, 40 % des garçons de 15 ans et 31 % des filles du même âge ont bu ponctuellement au moins cinq verres ou plus durant le mois précédant l'enquête.

Une prévention largement étayée

La prévention ciblée doit avant tout s'adresser au groupe des jeunes qui boivent ponctuellement trop et à ceux qui consomment régulièrement. »

Je cite encore Michel Graf, le directeur de l'ISPA: « L'attitude de la société face à la consommation d'alcool, ainsi que l'accompagnement des parents, sont étroitement liés et les mesures préventives doivent intervenir à un stade précoce. »

Je me permets aussi de rappeler que nous sommes toujours dans l'attente de la réponse municipale à la motion que j'avais déposée en mars 2003, par laquelle je demandais à la Municipalité de réaliser une grande campagne de prévention générale, liée aux problèmes d'alcool chez les jeunes. J'ose espérer que la Municipalité ne retardera pas encore la sortie de ce rapport-préavis – il doit être prêt depuis le temps – sous prétexte de répondre en même temps au postulat que nous traitons aujourd'hui.

En ce qui concerne le renforcement de la prévention des incivilités et des actes de violence, M^{me} la postulante a fait référence en commission aux « grands frères » et aux « grandes sœurs » qui pourraient soutenir les plus jeunes. J'aimerais rappeler ici les propos de M. le municipal de la Sécurité lors de la commission. Il nous relatait les propos tenus par le responsable de la police de Toulouse. Selon ce dernier, il serait très dangereux de faire jouer le rôle de « grand frère » et de « grande sœur » à des jeunes, car à la longue, ils risquent de devenir à leur tour chefs de bande. Ce phénomène a d'ailleurs été constaté dans d'autres villes françaises.

En ce qui concerne la Charte de sécurité pour les établissements de nuit, j'ai déposé lors de notre dernière séance de Conseil un postulat intitulé « Incitons les établissements publics de nuit à signer la Charte de 2004 ». Je devrais en principe la développer ce soir.

En conclusion, le groupe LausannEnsemble soutiendra la prise en considération de ce postulat, mais restera attentif au contenu du rapport-préavis qui lui fera suite.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Lausanne doit rester une ville globalement sûre. M^{me} Germond vient de nous dire qu'en effet, elle l'est.

Cependant, je m'étonne. Lors de la réunion annuelle consacrée aux problèmes liés à la sécurité, qui se déroule au Casino sous l'égide de l'Observatoire de la sécurité, en présence de tout ce que Lausanne compte de politiques, de représentants des associations locales et des commerçants, le résultat d'une enquête réalisée auprès d'un millier de Lausannois nous a été présenté. Cette dernière démontrait que les questions d'insécurité demeuraient la préoccupation première des Lausannoises et des Lausannois. Elles étaient, en pourcentage, le double des préoccupations qui venaient derrière, liées au trafic routier ou à la pollution.

Il y a donc réellement un problème d'insécurité. C'est une question très difficile à aborder, parce qu'il n'y a rien de plus subjectif que la sécurité. On croit les statistiques tant qu'on n'est pas soi-même attaqué ou confronté à de l'insécurité. Lorsqu'on a été victime, on ne croit plus les statistiques et on pense que notre ville est un coupe-gorge. La vérité se situe sans doute quelque part entre deux.

S'il n'y avait qu'une raison qui me fasse prendre en considération le postulat de M^{me} Germond, ce serait le point 5: « Modifier l'heure d'ouverture du matin des établissements de jour lors du week-end ». Elle écrit: « Un report de 5 h 00 à 6 h 00 ou à 7 h 00 le matin empêcherait les noctambules de consommer de l'alcool... » Lorsque nous avons étudié, il y a trois ou quatre ans, un rapport répondant à l'interpellation de notre collègue Marc Dunant portant sur la sécurité les samedis et dimanches matin, j'avais déjà parlé de ce que Stéphane Montangero, au Grand Conseil, appelle l'« heure blanche ». A défaut d'une formule meilleure, j'avais pour ma part parlé de « vide sanitaire ». Ce n'était peut-être pas très heureux, mais je me comprenais. Je proposais qu'il y ait au moins deux heures, et si possible trois ou quatre, entre la fermeture des établissements de nuit et l'ouverture des établissements de jour vendant de l'alcool. Cela pour que ceux qui sont fortement imbibés, ne sachant pas où aller, aient peut-être l'idée de rentrer chez eux. Cela aurait détendu la situation. Ce n'était pas né de mon seul cerveau de Lausannois habitant les DOM TOM et qui n'est pas confronté directement à ces problèmes ! Cela venait de discussions avec des patrouilles de police, qui aspiraient aussi à introduire cette heure blanche.

Je m'étais fait ramasser en commission, puis au plenum. J'en avais conclu qu'on ne pouvait pas avoir raison tout seul. Je salue le fait qu'à quelques années d'intervalle, M^{me} Germond et son groupe réintroduisent cette idée, elle au Conseil communal, Stéphane Montangero au Grand Conseil. Et comme je vous l'ai dit, ne serait-ce que pour cette raison, j'approuve la transmission de ce postulat et je vous invite à faire de même.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – Quelques mots.

En effet, Monsieur Chollet, ce sondage réalisé l'an dernier montre que les Lausannois mettent la sécurité au premier rang des problèmes qui les préoccupent le plus. Cela ne veut pas dire que la sécurité n'est pas réalisée à Lausanne. On peut aussi lire dans ce même sondage que 80% des Lausannois jugent leur qualité de vie bonne à très bonne, et que 89% jugent de manière positive l'activité de la police.

M^{me} Germond fait dix propositions dans son postulat. Certaines sont nouvelles, nous les étudierons. D'autres sont en cours de réflexion. Pour d'autres encore, nous estimons qu'elles sont réalisées, mais nous étudierons s'il faut les renforcer ou non.

Il est très difficile de faire de la prévention par rapport à l'alcool, car on touche là des intérêts privés. Je souligne, avec un clin d'œil amusé, que les mêmes milieux politiques qui citent l'ISPA ont déposé tout récemment une motion demandant de faire la promotion des vins de Lavaux dans des restaurants de la ville. Je viens de recevoir une demande d'un conseiller communal du même milieu qui suggère que l'on autorise un magasin à proposer des dégustations d'alcool fort, ce qu'une loi fédérale interdit. Quant au postulat que M^{me} Longchamp a déposé aujourd'hui, il demande la promotion des produits du terroir, notamment des vins de la Ville. Vous voyez que ce n'est pas facile de lier les intérêts des uns et des autres !

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Monsieur le Municipal, connaître les vins, ce n'est pas être alcoolique !

M. Jacques Pernet (LE) : – Deux mots sur l'heure blanche. Je ne pense pas qu'elle ait une incidence directe sur la sécurité. L'insécurité est régulièrement vécue à diverses heures, pas forcément entre 5 h 00 et 6 h 00 du matin.

Si le but de l'heure blanche est de modérer la quantité d'alcool consommé, ce que je salue, je doute qu'elle ait l'impact recherché. Dans ce cas, les personnes achèteront des boissons qu'elles consommeront ensuite dans la rue ou ailleurs, ce qui n'est évidemment pas souhaitable. La solution la meilleure, c'est de faire en sorte que les gens boivent moins, et c'est pourquoi je salue ce postulat. Il s'agit de trouver des mesures qui modèrent la consommation. Mais l'heure blanche en soi n'est pas une solution, c'est une fausse bonne idée.

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – Je désire rebondir sur ce que vient de dire M. Pernet. J'ai eu la chance de passer une nuit avec une patrouille de police et je peux vous assurer, Monsieur Pernet, que la sortie des boîtes de nuit était le moment le plus tendu et le plus inquiétant pour la police. Si on peut agir sur ce plan, c'est important. C'est un postulat, nous demandons d'étudier la question et de chercher une solution adéquate.

Je me réjouis que M^{me} Longchamp se soucie de ces questions d'alcoolisme, qui nous préoccupent aussi, ce que nous exprimons via ce postulat. Je l'invite à solliciter les députés

de son bord politique pour qu'ils soutiennent nos interventions au Grand Conseil, notamment la demande de restreindre les horaires de vente de boissons alcooliques dans les commerces. On sait que les jeunes vont acheter des alcools forts à des prix très modiques, jusqu'à 22 h 00, parce que c'est possible. Je m'étonne qu'une bonne partie du Grand Conseil ne soutienne pas de telles propositions.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education : – La Municipalité et moi-même partageons les mêmes préoccupations que vous par rapport à la consommation excessive d'alcool des jeunes. Je suis d'accord avec M^{me} Longchamp lorsqu'elle dit qu'il faut faire de la prévention ciblée. Je vous annonce que la Municipalité mettra en place cinq actions de prévention au parc du Bourget au mois de juin, ceci en collaboration avec Point fixe et la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme. Nous serons présents avec les travailleurs sociaux hors murs pour des actions de prévention ciblée les 19, 23, 26 juin, et les 2 et 3 juillet.

M. Jacques Pernet (LE) : – Il me semble que M^{me} Germond ne m'a pas compris.

J'ai aussi passé une nuit avec Police-secours il y a quelques années, dans le cadre de la Commission de gestion. Il est vrai que la fermeture des boîtes de nuit pose certains problèmes, mais pas seulement à ce moment, aussi avant.

Je parlais surtout de l'heure blanche, qui n'a pas directement à voir avec la fermeture des boîtes de nuit. En effet, c'est après que les gens peuvent consommer. A la fermeture des boîtes, tous ces gens sont dans la rue, c'est là qu'ils font des dégâts et créent de l'insécurité.

A part ça, je suis d'accord : c'est sur le fond du problème qu'il faut agir et avec la prévention dont parlait M. Tosato.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Monsieur Tosato, c'est très bien de faire de la prévention au mois de juin. Cependant, il ne faut pas en faire seulement en juin, mais toute l'année. Il existe des programmes de prévention, vous le savez, ils figuraient déjà dans ma motion de 2003. Ces programmes sont à disposition des Communes, il n'est pas nécessaire de réinventer la poudre.

Maintenant, une petite pique à M^{me} Germond. Madame Germond, vous aimeriez que j'interpelle nos députés. Moi je vous demande d'interpeller votre municipal pour qu'enfin il sorte son préavis !

Le président : – Ce sera un échange de bons procédés, donc. (*Rires.*) La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close.

Pouvez-vous nous rappeler la conclusion de la commission, s'il vous plaît ?

M^{me} Caroline Alvarez (Soc.), rapportrice remplaçante :

– La commission se déclare en faveur de la prise en considération du postulat de M^{me} Germond.

Le président : – Je vous remercie. Je vous propose de voter à main levée. Celles et ceux qui soutiennent la position de la commission le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec trois abstentions, vous avez accepté la proposition de la commission de renvoyer cet objet à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Florence Germond pour renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d'alcool à Lausanne ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, le dernier rapport, le rapport-préavis 2009/11, « Soutenons l'encadrement extra-scolaire des jeunes par les associations et par les bénévoles. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Roland Philippoz ». Monsieur Ansermet, merci de nous rejoindre à la tribune.

Soutenons l'encadrement extra-scolaire des jeunes par les associations et par les bénévoles

Réponse de la Municipalité au postulat de M. Roland Philippoz

Rapport-préavis N° 2009/11

Lausanne, le 25 février 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Préambule

En date du 10 novembre 2007, M. Roland Philippoz a déposé un postulat intitulé: «Soutenons l'encadrement extra-scolaire des jeunes par les associations et par les bénévoles¹». Le 15 mars 2008, il en a déposé un deuxième, intitulé: «Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative» (article 70 de la Constitution vaudoise).

Si les deux postulats se réfèrent à l'engagement des bénévoles dans les activités culturelles, sociales et sportives extra-scolaires des jeunes, ils ciblent cependant des objectifs très différents qui, selon la Municipalité, devraient se traduire également par des réponses distinctes. En effet, le premier postulat, orienté vers l'opérationnel, cherche à optimiser les conditions cadres de l'exercice des activités extra-scolaires des jeunes. Le second, qui a plutôt une valeur symbolique, recherche la mise en évidence, la reconnaissance publique et la valorisation de l'investissement citoyen des bénévoles quels qu'ils soient et quels que soient les groupes cibles bénéficiaires de leurs engagements.

La Municipalité consacrerait donc un préavis spécifique à chacun d'eux.

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis est une réponse au premier postulat pour lequel l'auteur demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'intervenir en soutien aux bénévoles et aux associations qui encadrent des jeunes (sportifs et divers groupes d'intérêts constitués en association) confrontés à des situations particulières ou à des conflits avec des jeunes. Il vise essentiellement à favoriser l'intégration sociale des jeunes, en prévenant des difficultés auxquelles ces derniers pourraient être confrontés au cours de leurs activités extra-scolaires si un appui socio-éducatif conséquent n'était pas en même temps dispensé.

De manière concrète, l'initiant demande à la Municipalité d'accorder un appui professionnel structuré, dispensé par une personne experte dans le domaine socio-éducatif. Elle interviendrait directement en soutien aux bénévoles et à l'encadrement qu'ils doivent apporter lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes complexes de certains jeunes.

¹BCC N° 5/1 du 20 novembre 2007.

3. Réponse de la Municipalité

3.1 Quelques éléments d'éclairage contextuel du postulat

Dans le cadre des missions qui lui ont été fixées, le Service des sports n'a pas vocation d'intervenir au sein des clubs pour des actions de médiation. Il n'en a d'ailleurs ni les moyens légaux (il ne peut intervenir dans ce qui correspond à de la gestion interne d'une association), ni les moyens humains (son personnel n'est pas formé à ce genre d'intervention). Le Service des sports intervient lors de situations potentiellement ou déjà conflictuelles entre clubs (répartition des plages horaires d'utilisation d'installations sportives, par exemple). C'est pourquoi, alerté par différents clubs, en particulier de football, et conscient depuis plusieurs années des problèmes de bénévolat au sein des associations sportives, il a aussitôt entrepris les démarches qui ont abouti à la séance du 7 novembre 2007.

A cette date, le Forum consultatif de l'Observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne a tenu une séance sur « Sports : apprentissage des règles sociales et prévention ». Il est ressorti de cette rencontre trois éléments clés, à savoir :

1. la reconnaissance du rôle essentiel de modèle pour les jeunes exercé par les entraîneurs sportifs. Ces derniers véhiculent des valeurs de don de soi, de respect, de discipline et d'exemplarité. Ils parviennent à donner des consignes suivies, par exemple en hygiène de vie, là où des enseignants et des parents récoltent parfois peu de résultats. Ils participent ainsi à la socialisation et à l'intégration sociale des jeunes ;
2. les clubs sportifs ont vu leurs rangs grossir rapidement, drainant une partie appréciable des jeunes issus des milieux populaires. La plupart des jeunes sont très réceptifs aux exigences sportives et s'intègrent sans problème dans les clubs. Cependant, un certain nombre d'entre eux rencontre malheureusement des difficultés à s'adapter à l'esprit de compétition et au caractère très structuré des activités qui prévalent dans les clubs sportifs. Ceci engendre des tensions dans lesdits clubs ;
3. l'épuisement de certains éducateurs sportifs et des bénévoles s'avère parfois patent. L'augmentation constante des effectifs des jeunes n'étant pas compensée par un accroissement proportionnel du nombre de bénévoles ni par une plus grande coopération des parents, elle induit une gestion administrative et un encadrement des jeunes de plus en plus « dévoreur » de temps. Plus important encore, la gestion de situations complexes de jeunes confrontés à l'exclusion ou à la violence dans leurs clubs et la prise en charge sociale de ces derniers (souvent livrés à eux-mêmes et déjà en proie à la désinsertion sociale ou au conflit dans leur environnement social proche), posent de gros problèmes aux clubs qui ne sont pas en mesure de proposer une gestion sociale de qualité.

3.2 Des actions de médiation sportive menées par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation : l'expérience des travailleurs sociaux hors-murs (TSHM)

Les TSHM du Service de la jeunesse et des loisirs déploient depuis plusieurs années des actions de prévention, de socialisation et de médiation en faveur des jeunes. A l'écoute des jeunes là où ils sont (rue, préau, parc public, centre ville, bistrot), les TSHM permettent d'établir la relation avec les jeunes et de répondre activement aux risques d'exclusion et aux conflits entre ces derniers et leur environnement.

Dans le cadre de la mise à disposition de salles de sport pendant les week-ends et les vacances, les TSHM constatent que des personnes viennent parfois chercher la confrontation avec d'autres groupes. Leur travail consistera à chercher à casser cette dynamique en ouvrant le dialogue entre les parties et en s'efforçant de trouver des solutions ensemble. Ce travail est mené par l'éducateur présent avec l'aide du moniteur, mais, et surtout, en y associant des jeunes avec lesquels des relations de confiance sont déjà établies.

S'agissant de la médiation avec les milieux associatifs, les clubs sportifs en particulier, outre le travail requis plus haut, cela demanderait de dégager du temps supplémentaire pour pouvoir accomplir deux nouvelles tâches importantes à savoir, d'une part, bien connaître les clubs sportifs concernés ainsi que leurs problématiques spécifiques et, d'autre part, coacher et orienter les entraîneurs et leurs clubs vers des organisations de formation en matière de prévention. Par ailleurs, bien qu'un des axes du travail des TSHM soit le développement d'activités sportives pour les jeunes, ils ne sont pas des spécialistes de la médiation sportive en intervenant auprès des clubs.

3.3 La clarification des besoins des clubs sportifs

En date du 31 janvier 2008, la Direction de la sécurité publique et des sports a rencontré les représentants des clubs de football formateurs afin de cerner les difficultés et d'approfondir les besoins et les attentes concrètes desdits clubs. Trois sortes de demandes d'appui ont été formulées de manière explicite :

1. l'appui administratif qui se traduit par l'engagement à temps partiel, pour chacun des clubs, d'une personne avec des compétences administratives en secrétariat et comptabilité afin d'atténuer le surcoût de travail engendré par l'accroissement constant du nombre de jeunes sportifs ;
2. l'appui socio-éducatif qui passe par la mise à disposition, pour l'ensemble des clubs, d'une personne qualifiée, au sein de la Ville, capable d'aider les clubs dans les cas difficiles de jeunes en difficultés familiales, scolaires et/ou sociales ;
3. la dotation de moyens financiers supplémentaires aux clubs en vue de la formation initiale et du perfectionnement des moniteurs et coaches jeunesse et sport.

Le postulat de M. Philippoz, qui souligne les fortes attentes des clubs sportifs, en particulier la demande en soutien socio-éducatif, est donc en parfaite adéquation avec les discussions qui se sont déroulées dans le cadre de l'Observatoire de la sécurité. Il convient de relever enfin que l'initiant souhaiterait que le même appui s'étende aux autres associations actives auprès de la jeunesse qui seraient confrontées à la même problématique.

3.4 La création d'un poste d'appui socio-éducatif spécialisé

La délégation municipale « Sécurité, prévention & éducation » a étudié ces différentes demandes. Si elle a jugé légitime le besoin exprimé par les clubs sportifs de pouvoir bénéficier d'un soutien socio-éducatif, elle a proposé de ne pas donner suite à la requête d'engagement de personnel administratif et de donner suite partiellement au versement d'une aide financière supplémentaire pour la formation.

S'agissant de l'appui administratif, il est aisé de saisir qu'un tel soutien ne peut se révéler efficient que s'il repose sur une gestion centralisée des tâches administratives des clubs sportifs. De l'avis de la Municipalité, une telle concentration serait toutefois préjudiciable à l'autonomie et à l'identité propre des associations, lesquelles seraient obligées de se regrouper afin de réaliser des économies d'échelle.

La Municipalité est par contre favorable à aider les associations à exploiter les possibilités offertes par le réseau des « volontaires sportifs lausannois ». Quant à la demande d'aide financière pour la formation, il a été relevé qu'un tel budget existe déjà au niveau du Service des sports, budget qui vient d'être augmenté, suite à l'acceptation par votre Conseil du rapport-préavis N° 2008/08 « Attribution de subventions dans le domaine sportif ».

En ce qui concerne l'appui socio-éducatif, la Municipalité propose d'engager, au sein du Service jeunesse et loisirs, une personne de référence à cet effet. Cette dernière serait dans un premier temps recrutée pour le soutien aux associations sportives dans la mesure où c'est chez ces dernières que le besoin est le plus patent et où la demande a été le plus clairement exprimée. L'auteur, dans son postulat, semble d'ailleurs, lui-même, leur accorder la même priorité. Toutefois, la Municipalité entend mener une expérience pilote de deux ans qui sera évaluée avant toute pérennisation du poste et extension éventuelle aux autres associations engagées dans l'encadrement des activités extra-scolaires des jeunes.

Le cahier des charges comprend les principaux volets suivants :

- la médiation et le soutien des jeunes sportifs en difficulté ;
- la prévention secondaire par le coaching des entraîneurs ;
- l'information et l'orientation des entraîneurs et des clubs vers des organisations (CEMEA, GLAJ, Fondation Jeunesse et Famille, EESP, par exemple) susceptibles d'offrir des formations courtes dans le domaine de la prévention ;
- le réseautage avec les institutions d'action sociale.

La Municipalité a déjà inclus dans le budget 2009 les montants nécessaires à l'engagement d'un travailleur social hors-murs ayant fonction de médiateur sportif. Ce poste est prévu pour un temps de travail de 80 % dès le 1^{er} avril 2009. Les montants y relatifs seront reconduits, prorata temporis, sur le budget 2010 en même temps que sera prévu un montant équivalent à quelque Fr. 10'000.– pour l'évaluation externe sur deux ans.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Lausanne

vu le rapport-préavis N° 2009/11 de la Municipalité du 25 février 2009,
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Roland Philippoz.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: M. Eddy Ansermet (LE), rapporteur, M^{me} Martine Auderset (AGT), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), M^{me} Thérèse de Meuron (LE), M^{me} Stéphanie Pache (Soc.), M. Roland Philippoz (Soc.), M. Roland Rapaz (Soc.), M^{me} Esther Saugeon (UDC).

Municipalité: M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Rapport polycopié de M. Eddy Ansermet (LE), rapporteur: – La commission chargée de l'examen du préavis N° 2009/11, s'est réunie le lundi 30 mars 2009. Elle était composée de M^{mes} Martine Auderset, Thérèse de Meuron, Françoise Longchamp, Isabelle Mayor, Stéphanie Pache, Esther Saugeon, et de MM. Roland Philippoz, Roland Rapaz et Eddy Ansermet, rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. Oscar Tosato, directeur de Enfance, Jeunesse et Education.

Quant à l'Administration, elle était représentée par M^{me} Estelle Papaux, chef du Service de la jeunesse et des loisirs, ainsi que de M. Tanguy Ausloos, délégué à la jeunesse.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Claudine Pérusset, que nous remercions vivement pour la qualité et la précision de son travail.

Le rapporteur ayant régulièrement ouvert la séance, M. Oscar Tosato explique pourquoi la Municipalité, au lieu de donner une réponse générale aux deux postulats de M. Roland Philippoz concernant le bénévolat, a décidé de consacrer un préavis spécifique à chacun d'eux, d'autant plus que celui déposé le 10 novembre 2007 concernant l'encadrement extra-scolaire des jeunes par les associations et par les bénévoles, et qui fait donc l'objet du présent préavis, a suscité de longues discussions et rencontres avec les Directions de la sécurité publique par l'intermédiaire du Service des sports, de la sécurité sociale par rapport au Centre social régional ainsi que de celle de l'enfance, jeunesse et éducation à travers toute l'action menée par les travailleurs sociaux hors les murs (TSHM). La Municipalité a pris acte de la proposition de M. Philippoz et constaté notamment qu'elle répondait à la préoccupation première des milieux sportifs et plus particulièrement des clubs de football, lesquels sont ceux qui encadrent actuellement le plus de jeunes en ville de Lausanne.

Ses remarques rencontrent l'approbation du postulant.

De la discussion générale, il ressort, selon M. Oscar Tosato, que les clubs sportifs engagent du personnel formé soit par Jeunesse et Sports, soit par les instances de leurs propres fédérations. Ces moniteurs, qui très souvent sont

bénévoles, se spécialisent en matière sportive. Tous les clubs obligent leurs moniteurs à suivre notamment des formations complémentaires, sur les questions liées depuis deux ou trois ans aux agressions sexuelles, à la prévention de la pédophilie, etc., critères déterminants pour obtenir des subventions.

Les clubs sportifs peuvent assumer environ 99% des problèmes susceptibles de surgir un jour ou l'autre, tels que bagarres entre gagnants et perdants, retard dans les vestiaires, non-paiement des cotisations, etc. Reste 1% des cas où les responsables de clubs se trouvent souvent dépassés par les événements.

Pour revenir à une discussion lors du Forum de l'Observatoire de la sécurité, lorsque des clubs constatent des actes irresponsables et graves de jeunes, ils sont amenés parfois à prononcer leur exclusion, ce qui ne fait que reporter le problème. Et là, les responsables des clubs ou les entraîneurs se trouvent en difficulté, car ils étaient là pour offrir un encadrement à ces enfants et ils constatent qu'il y a un dérapage. Ils excluent et que va-t-il se passer ?

Parmi les besoins et les attentes exprimées par lesdits clubs, la Municipalité a choisi d'examiner tout particulièrement la demande d'appui socio-éducatif, en parfaite adéquation avec le postulat de M. Philippoz.

1. Préambule

A la question posée par un commissaire, M^{me} Estelle Papaux répond que l'objectif est d'engager une personne de référence à cet effet, qui soit compétente, soit dans le social, soit dans l'éducation. A priori, ce sera plutôt l'éducation. Il faut savoir qu'actuellement, en termes de médiation, il y a peu de formation sur le marché. Il y a surtout l'Université de Genève qui donne une formation au niveau des relations internationales, mais ce n'est pas exactement ce que l'on cherche. Il y a entre autres des formations post-grade avec l'Institut Kurt Bäsch à Sion. Ce sont les deux seuls qui offrent des compétences réelles. Pour l'éducation sociale, EESP travail social, les compétences sont données au niveau de la médiation puisque c'est leur travail aussi. C'est sur cette figure que l'on essaie de partir, une personne de ce type sera engagée.

En réponse à différents commentaires émanant de la commission, M. Oscar Tosato précise que la Municipalité a présenté un rapport-préavis concocté après avoir discuté avec toutes les associations et clubs sportifs. Lorsque l'on parle et que l'on pose des questions comme cela a été fait lors de séminaires sur les règles sociales et sur la prévention, il en ressort un certain nombre de besoins. La Municipalité a essayé de se concentrer sur la problématique « encadrement des jeunes en difficulté ». Si la personne qu'elle propose de mettre à la disposition des clubs possède les compétences aussi pour indiquer aux différents moniteurs, bénévoles et entraîneurs, quelles sont les ressources qui existent déjà et où ils peuvent être dirigés, c'est juste ce qu'il faut pour aller

de l'avant. On peut affirmer que la grande majorité des jeunes vont bien et que les moniteurs, les bénévoles et les entraîneurs, ainsi que les différents intervenants, possèdent les formations nécessaires pour répondre à la plupart des problèmes basiques. Cependant, lorsque la situation s'aggrave, ils peuvent ne plus s'en sortir. Lorsque quelque chose de grave survient, par exemple lorsque ce n'est pas un enfant qui disjoncte mais dix ou quinze, ça peut mettre en émoi tout un club. On a aussi pris conscience du fait qu'un président de club peut démissionner s'il ne s'en sort pas après plusieurs séances de discussion, qu'un entraîneur ou un moniteur peut aussi disparaître d'un jour à l'autre s'il est déçu de manière répétée par sa mission. Il serait réellement dommage que le réseau mis en place, qui est vital, se délie parce qu'aucune force supplémentaire n'est mise à sa disposition. C'est vraiment ce dont les clubs ont besoin de manière urgente, pour qu'ils puissent continuer d'exercer leur sacerdoce dans de bonnes conditions.

3.1 *Quelques éléments d'éclairage contextuel du postulat*

Pas de commentaire particulier, si ce n'est une petite précision : aucune différence entre « entraîneur » sportif et « éducateur » sportif. C'était seulement pour éviter la répétition dans le texte...

3.2 *Des actions de médiation sportive menées par la Direction de l'enfance...*

A la question d'un commissaire qui se demande s'il arrive fréquemment que des groupes cherchent la confrontation et si cela se passe davantage durant les fins de semaines ou les vacances, M^{me} Estelle Papaux répond que le point crucial relève de l'ouverture des salles de sport le week-end pour offrir un lieu de rencontre à des jeunes, hors de la rue, où ils puissent se dépenser et pratiquer des activités sportives. Ce sont des jeunes qui ne sont pas nécessairement encadrés par un club sportif. Pour eux, c'est surtout l'occasion d'échapper à l'ennui selon dans quel quartier de la ville ils se trouvent. Il peut donc survenir des moments de dérapages, car c'est un lieu où se réunissent beaucoup de jeunes. Cependant, quand ça arrive, ça se passe en général assez bien grâce à la présence à la fois des travailleurs sociaux hors les murs, qui sont quatre, et des moniteurs qui ont un peu cet esprit de « grand frère » ou de « grande sœur », comme on peut le voir dans les banlieues de nos pays voisins.

A relever que les travailleurs sociaux hors les murs (TSHM) ne sont pas des professionnels du domaine sportif, donc pas formés à la médiation sportive. A Lausanne, il existe de nombreux clubs sportifs et il n'est guère possible, aux quatre TSHM, en plus de leur travail quotidien, de connaître tous les clubs parfaitement. Il faut savoir que cela prend en effet beaucoup de temps pour identifier les différents responsables, moniteurs et autres acteurs des clubs sportifs. Or, c'est en connaissant et en se faisant connaître d'eux, comme la personne de ressource, que le médiateur sportif pourra mener son action sur le terrain. Les TSHM ne sont pas à la disposition des clubs sportifs en tant que tels dès

lors que leur cahier des charges, tel que décrit par le préavis que le C.C. a adopté dans les années 1990, définit un nombre de tâches différentes de celles qui devraient être menées dans les clubs sportifs.

L'activité éducation de rue a deux axes principaux qui fonctionnent très bien : c'est l'organisation d'activités sportives allant de pair avec le domaine de la culture, et des activités art urbain. Le développement d'activités sportives consiste principalement à trouver des salles de gym qui puissent être mises à disposition des jeunes, ainsi qu'à trouver des moniteurs ou des entraîneurs/éducateurs sportifs qui interviennent dans des sports intéressants plus particulièrement les jeunes. On se retrouve donc souvent avec le foot ou le parcours, c.-à-d. l'utilisation du mobilier urbain pour des activités sportives. C'est aussi la mise en place d'activités de sports urbains que l'on pourrait considérer comme socialisantes : foot, basket (basket de rue) qui fonctionnent très bien. L'activité des TSHM est de pouvoir entrer en contact avec les jeunes, de pouvoir leur offrir une alternative à la rue, dans des quartiers qui ne sont pas toujours les plus favorisés. C'est à travers cette mise en place d'activités plutôt « sports urbains » que l'on arrive à motiver les jeunes à se socialiser différemment. Les TSHM ne sont ni des responsables de clubs, ni des entraîneurs sportifs. Leurs tâches sont autres. Ils travaillent avec et par les jeunes et non pour les jeunes. Un de leurs objectifs aussi est de faire en sorte que les jeunes se prennent en main et s'investissent en gérant eux-mêmes leurs clubs sportifs. C'est d'ailleurs arrivé dernièrement avec le basket de rue, où les jeunes ont formé une ligue.

3.3 *La clarification des besoins des clubs sportifs*

Selon M. Oscar Tosato, la Municipalité a essayé à chaque fois de bien distinguer le travail, de bien distinguer la demande et de viser une intervention là où elle semblait la plus nécessaire et c'est bien la demande des clubs sportifs. En fonction de l'expérience, après un essai de deux ans et au vu des résultats, la Municipalité pourra être amenée à faire des propositions au C.C.

3.4 *La création d'un poste d'appui socio-éducatif spécialisé*

Pas de prise de parole, si ce n'est une précision de M^{me} Estelle Papaux quant aux abréviations qui figurent dans le texte : CEMEA, GLAJ, EESP:

CEMEA = Centre d'Entraînement aux Méthodes Educatives Actives. Une association qui donne principalement des cours un peu comme dans Jeunesse et Sports, mais pour d'autres domaines, par exemple pour les moniteurs des Apems (Accueil pour enfants en milieu scolaire) ou encore pour le secteur vacances à l'intention des moniteurs engagés et non préparés, afin qu'ils acquièrent un minimum de formation sur le terrain, qu'ils ne soient pas « lâchés » dans une activité rémunérée et qu'ils aient un certain nombre d'outils à leur disposition. Ce sont des cours qui sont

donnés sur une courte durée. Trois ou quatre jours maximum ; pour des jeunes ou des personnes qui travaillent sur l'année, ce n'est pas énorme.

GLAJ = Groupe de liaison des activités de jeunesse. C'est la réunion de toutes les associations de jeunesse qui sont actives dans le canton de Vaud.

EESP = Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques.

Au nom de la Municipalité et au terme d'un débat très intéressant mené avec les membres de la Commission, M. Oscar Tosato aimerait rebondir sur les propos d'un commissaire à propos de la coordination avec l'agglomération.

Il est clair, selon lui, que la Municipalité est partie prenante de toutes les actions menées par Lausanne-Région. Dans le domaine de l'encadrement des jeunes, il est indispensable qu'il n'y ait pas de frontières. Elle est aussi partie prenante pour toutes les actions qui se mettent en place lors de la transition école-métier. L'autre proposition qui est faite est celle de trouver des places d'apprentissage, d'encadrement, d'appui. Elle cherche des « grands frères » pour ceux qui ne trouvent pas de places d'apprentissage qu'elle essaie de coacher à travers Lausanne Région. A Lausanne, on essaie d'être plus pragmatiques pour trouver des places d'apprentissage en mettant en place trois structures communales. Par exemple, pour un service qui ne pourrait pas engager un apprenti parce qu'il n'a pas le travail nécessaire qui permettrait au jeune de suivre son apprentissage sur trois ans, alors trois administrations se mettent ensemble et se partagent un apprenti.

Sur la question de la jeunesse, toutes les Communes de l'Ouest ont une plate-forme jeunesse qui s'est mise en place. On partage toutes les informations, on travaille ensemble, les travailleurs sociaux hors les murs des différentes communes s'activent pour se passer toutes les informations nécessaires par rapport aux comportements des enfants, préadolescents, adolescents, pour savoir où ils sont, ce qu'ils font et détecter les endroits où ils risquent d'y avoir des échouffourées. On le voit à travers la presse.

La Municipalité n'a pas la prétention de répondre à toutes les questions et à tous les besoins exprimés par les clubs sportifs. Par contre, les dirigeants de ceux-ci ont été très clairs : ils ont besoin d'un appui. Et si donc nous souhaitons que l'action des bénévoles et le réseau mis en place continue de fonctionner, nous devons le leur apporter, afin qu'ils soient soutenus lors de situations particulièrement difficiles.

D'où la proposition de la Municipalité d'engager, au sein du Service jeunesse et loisirs, un travailleur social hors les murs ayant fonction de médiateur sportif, poste prévu pour un temps de travail de 80% dès le 1^{er} avril 2009. La Municipalité entend mener une expérience pilote de deux ans qui sera évaluée avant toute pérennisation du poste.

Vote de la commission : 7 voix pour et 2 abstentions.

Le président : – Avez-vous un complément à votre rapport, Monsieur Ansermet ?

M. Eddy Ansermet (LE), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – Bien. Je mets en discussion ce rapport.

Discussion

M. Roland Philipoz (Soc.) : – Le rapport-préavis qui répond au postulat visant à soutenir l'encadrement extrascolaire des jeunes par les associations et les bénévoles répond à mes attentes et j'en remercie la Municipalité.

De nombreuses associations du monde sportif, artistique et culturel offrent des activités aux jeunes dans leur temps libre, le plus souvent encadrées par des bénévoles. Les plus nombreuses et sans doute les plus visibles par le nombre de membres appartiennent au domaine sportif, aux sports d'équipe plus particulièrement. Le travail que les clubs fournissent sur le plan de l'éducation sociale se devait de trouver un soutien ; ce rapport-préavis l'apporte.

La Municipalité choisit de renforcer la dotation des travailleurs sociaux hors les murs (TSHM) en développant ainsi leur champ d'activité auprès des clubs afin de soutenir le travail des entraîneurs ou des éducateurs sportifs lorsqu'ils rencontrent des difficultés. Ce faisant, elle évite de créer des spécialisations et permet aux TSHM de se renforcer pour répondre aux multiples besoins auxquels ils sont appelés à apporter des réponses auprès des milieux sportifs également.

L'expérience qui commence maintenant avec un poste à 80% sera évaluée pendant deux ans avant d'être pérennisée et, on peut l'espérer, d'être étendue à d'autres milieux s'occupant de jeunes.

Comme la commission et le groupe socialiste, je vous invite à soutenir ce rapport-préavis. C'est une offre mesurée et ciblée sur les vrais besoins exprimés dans le postulat.

M^{me} Graziella Schaller-Curiotto (LE) : – Si je soutiens personnellement le principe de l'encadrement extrascolaire, l'engagement d'un coach administratif, prévu par le rapport-préavis, me laisse perplexe. Je me demande si l'engagement d'un fonctionnaire est vraiment la réponse qu'attendent les représentants des clubs de foot. Ainsi, j'aimerais poser quelques questions.

Cette tâche ne pourrait-elle pas être confiée à des travailleurs sociaux hors les murs ou à des structures existantes ? A des gens sur le terrain, qui connaissent les clubs ?

Ma deuxième question concerne l'organisation du travail de ce coach. J'aimerais savoir quelle part de son temps il pourra passer sur le terrain, en particulier le soir ou le week-end.

C'est à ces moments que les jeunes sportifs s'entraînent en général, et il serait utile sur le terrain, plutôt qu'au bureau.

Enfin, ma dernière question concerne le montant de Fr. 10'000.– budgété pour évaluer ce poste après deux ans. C'est très bien d'évaluer ce poste, mais je suis surprise du montant. Faut-il réellement Fr. 10'000.–? La Ville n'a-t-elle pas du personnel en ressources humaines susceptible de faire ce travail? Eventuellement, le supérieur de cette personne ne pourrait-il pas procéder à cette évaluation dans le cadre de son travail?

J'accepterai ce préavis, malgré mes réserves, parce que je soutiens l'encadrement extra-scolaire, mais je suis très intéressée par vos réponses.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education: – La personne qui sera engagée travaillera avec les travailleurs sociaux hors les murs, donc dans un groupe constitué, qui ne fait pas de travail administratif. Les TSHM sont sur le terrain à 100% de leur temps de travail. En l'occurrence, là, la personne que nous avons choisie, qui a commencé le 1^{er} avril, est un sportif qui travaillait dans le milieu social, à Sport'Ouverte. Il est parfaitement intégré et a une parfaite connaissance des milieux sportifs et du domaine social.

Quant aux Fr. 10'000.–, ce n'est pas pour évaluer la personne, mais la pertinence du travail. Elle est confiée à des instituts, peut être l'IDHEAP, ou la HES-SO en travail social. Ce sont les montants habituels pour ces expertises.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – J'apporte un complément à ce que vient de dire mon collègue Tosato. D'où est partie cette idée de créer un poste? Elle est venue d'un forum de l'Observatoire de la sécurité, consacré au rôle que pouvaient jouer les clubs sportifs dans la prévention. Cette demande a été très clairement exprimée par de nombreux clubs, notamment de football, qui disaient, en substance: «En termes sportifs, techniques, nous avons toutes les qualités requises pour donner des entraînements; en revanche, nous observons de plus en plus de jeunes se tenir matin et après-midi autour des stades, sans savoir s'il y a un encadrement ou pas, et des délits ou des incivilités sont commis.» Souvent, la seule réponse possible du club, c'était l'exclusion du jeune en question. L'idée de ce poste est de tenter une médiation, d'une part en renforçant les compétences des entraîneurs pour intégrer ces jeunes dans les clubs, et aussi – cela dépendra de l'évolution du travail de cette personne – en entrant le cas échéant en contact avec les parents pour que les clubs puissent continuer à accueillir de tels jeunes dans un cadre de prévention bien comprise.

Le président: – La discussion continue. Si elle n'est pas demandée, elle est close.

Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous rappeler les conclusions de la commission, s'il vous plaît?

M. Eddy Ansermet (LE), rapporteur: – La commission a accepté le préavis par 7 voix et 2 abstentions.

Le président: – Je vous remercie. Je vous propose de voter à main levée. Celles et ceux qui suivent la commission dans sa conclusion le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires? Merci. Abstentions? Avec trois abstentions, sans avis contraire, vous avez accepté les conclusions de ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2009/11 de la Municipalité, du 25 février 2009;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Roland Philippoz.

Le président: – Nous en avons terminé avec les rapports, nous passons aux initiatives. Nous commençons par une nouveauté pour le Conseil, une demande d'urgence pour un postulat. Les discussions étant en cours, je vous ai envoyé assez tardivement le postulat de M. Ghelfi, par courrier électronique, afin que nous puissions débattre ce soir non du fond – nous n'aurons pas un débat complet et serein sur la métamorphose de Beaulieu ce soir – mais de l'opportunité de considérer que c'est un objet urgent dont nous devons discuter ce soir.

Postulat de M. Fabrice Ghelfi: «Pour un débat complet et serein au sujet de la métamorphose de Beaulieu»⁶

Développement photocopié

Sur le site de Beaulieu cohabitent la Fondation de Beaulieu et la société anonyme Beaulieu Exploitation sur un terrain appartenant à la Ville et mis à disposition par un droit de superficie. La première est propriétaire des bâtiments et des installations techniques du site; la seconde loue ces bâtiments et est chargée de les exploiter en organisant des foires et des salons (Comptoir suisse, Habitat & Jardins, etc.), des congrès ou des événements ponctuels.

Le Conseil communal lausannois a plusieurs fois eu l'occasion de manifester son soutien aux activités qui se déroulent sur le site de Beaulieu. En mai 1998, il a accepté les conclusions du préavis N° 3 du 15 janvier 1998⁷ portant

⁶BCC 2008-2009, T. II (N° 17/I), p. 751.

⁷BCC 1998, T. I (N° 8), pp. 546 ss.

notamment sur l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 30 millions permettant à la Ville de participer au capital de dotation de la Fondation de Beaulieu (pendant que les autres partenaires – Communes vaudoises, Etat de Vaud – s'engageaient à compléter ce crédit par un apport de Fr. 50 millions). Deux ans plus tard, le Conseil adoptait une rallonge de Fr. 3 millions pour compenser le refus de certaines Communes d'apporter leur contribution.

Avec ces appuis, la Fondation a pu acquérir les immeubles appartenant à l'ancienne coopérative d'exploitation afin de permettre à cette dernière de rembourser de lourdes hypothèques; héritage de la gestion du passé. Renflouée largement par la générosité des contribuables vaudois, une série d'investissements sur le site – pour environ Fr. 17 millions – a quand même pu être progressivement décidée notamment dans le palais de Beaulieu, dans l'extension d'une halle et dans la construction d'une halle de transfert.

Aujourd'hui, l'espace de Beaulieu accueille bon an, mal an une vingtaine d'expositions et de salons, une dizaine de congrès et plus de 200 manifestations diverses (assemblées générales et spectacles notamment). Selon une étude récente⁸, l'ensemble de cette activité induirait des retombées économiques comprises entre Fr. 420 millions et Fr. 500 millions par an pour un chiffre d'affaires de Fr. 30 millions environ. La méthode utilisée empêche cependant de chiffrer l'ampleur de la perte d'impact si l'activité liée aux foires et aux salons devait être déplacée ou modifiée. Au niveau du site, cette vitalité économique ne permet pourtant d'utiliser les halles sud que deux fois par année (partiellement pour des motifs logistiques) et les halles nord qu'un peu plus souvent. Dans ce contexte, la société d'exploitation et la Fondation envisagent tout de même des investissements conséquents pour doter Beaulieu d'un nouveau complexe de 15'000 m² comprenant un restaurant, des hôtels, un business center, des surfaces commerciales. A la suite du projet prévu sur le front est, côté Jomini, il est souhaité lancer la rénovation des halles (d'abord au sud, puis au nord), puis du palais (la partie qui n'a pas encore été modernisée) en investissant une somme totale de l'ordre de Fr. 130 millions. A défaut et selon les promoteurs de ces projets, l'activité économique de Beaulieu exploitation serait condamnée compte tenu de la concurrence féroce que se livrent les lieux de foires en Suisse.

Les deux Autorités politiques que sont le Conseil d'Etat vaudois et la Municipalité de Lausanne formulent ces jours à l'intention de leur organe législatif respectif une proposition afin de soutenir ce site économique jugé d'importance cantonale⁹. Ces collectivités publiques investiraient ensemble au moins Fr. 55 millions. A ce stade, l'hypothèse d'envisager un apport complémentaire d'autres Communes du canton, au moins celles se situant à proximité (Lausanne Région), n'est pas évoquée.

⁸ Etude de l'institut CREA de l'Ecole des HEC d'avril 2008 : <http://www.hec.unil.ch/crea/Beaulieu.pdf>.

⁹ Source : communiqués de presse.

Ainsi, moins de dix ans après leur premier effort, la Ville et le Canton doivent remettre la main au porte-monnaie. Les raisons évoquées restent les mêmes: «il faut sauver Beaulieu» (selon le syndic de Lausanne) ou «il faut cesser de bricoler» (selon le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud). Dès lors que les 80 millions de francs des Vaudois de 1999 (dont 33 millions des Lausannois) n'ont servi qu'à réparer les erreurs antérieures et à masquer une indolence coupable, quelles garanties peut-on avoir de la pertinence d'investir entre 2009 et 2012 plus de Fr. 100 millions? Quelle certitude a-t-on que cette somme servira à construire et à rénover et non pas à combler des déficits?

La Municipalité souhaite métamorphoser la Ville et le parti socialiste soutient cette vision. Au sujet de Beaulieu, le parti socialiste refuse de signer un chèque, qui a l'apparence d'un blanc-seing, tant et aussi longtemps qu'une série d'interrogations n'auront pas été levées et qu'un débat complet et serein à la hauteur de l'effort demandé ne se sera pas déroulé.

- Que s'est-il passé pendant près de dix ans pour qu'au printemps 2009 deux personnalités politiques expriment publiquement leur crainte que Beaulieu périclite? Personne n'a-t-il vu les difficultés poindre avant? Pourquoi? Y a-t-il eu des carences de gestion dans la direction opérationnelle de Beaulieu Exploitation? Le flux d'informations a-t-il été permanent entre les professionnels et, d'une part, le Conseil d'administration de Beaulieu exploitation et, d'autre part, le Conseil de la Fondation de Beaulieu? Dans ces conditions, quel niveau d'assurance peut-on avoir face aux engagements qui seraient pris quant au développement attendu des activités commerciales? Faut-il au contraire d'ores et déjà prendre l'habitude de signer un chèque de Fr. 30 millions tous les dix ans? Nous demandons donc un examen de ces éléments, notamment au regard de l'évolution de la gestion opérationnelle du site au cours de ces dernières années, compte tenu des changements à la tête de la société d'exploitation.
- Nous considérons comme acquise la survie du palais de Beaulieu comme centre de congrès et de spectacles. Partant, quel est l'avenir de l'organisation de foires et de salons en milieu urbain quand les prévisions aboutissent à un renforcement de la pression démographique ou économique? Ne serait-il pas plus opportun de déterminer un autre lieu susceptible d'accueillir un équipement de foires ou de solliciter une autre commune de la région pour obtenir un terrain sur lequel il serait possible de construire des halles d'exposition? Le Canton ne pourrait-il pas appuyer un tel déménagement? Compte tenu de l'état de vétusté des halles nord et sud, que change le fait de reconstruire des halles à Beaulieu? Les retombées économiques seraient assurément les mêmes, simplement déplacées. Nous demandons que la faisabilité de déplacer les halles d'exploitation soit analysée en particulier du point de vue des terrains disponibles dans la région (pensons simplement à quelques sites analysés par le PALM comme Malley-Sébeillon, le Rionzi ou les Croisettes).

- L'utilisation de cette parcelle, quasi en plein centre ville, pour du logement et des activités tertiaires ne serait-elle pas encore plus rentable à long terme ? Nous demandons une étude économique qui compare à long terme les différentes options (logement, activités économiques tertiaires ou maintien de l'organisation de foires).
- Comment se fait-il que le tant vanté partenariat privé-public puisse permettre la réalisation d'équipements sportifs (un stade) ou culturels (un musée cantonal), alors qu'il n'est pas évoqué pour un objet prétendument vital pour l'économie vaudoise ? Nous demandons des explications quant à l'absence de ce type de partenariat en l'espèce.
- Dans le préavis N° 3 du 15 janvier 1998, la Municipalité a proposé que la Fondation ne paie la redevance du droit de superficie que progressivement sur une période de quinze ans. Plus tard, le Conseil communal a accepté de revoir cette planification des hausses de loyer en la bloquant à Fr. 600'000.– par an¹⁰ (au lieu des Fr. 2 millions projetés, induisant à terme une perte annuelle de Fr. 1'400'000.–). Au chapitre financier, en 1998 toujours, la Municipalité n'excluait aucunement l'option de vendre les terrains en question. Dès lors, est-ce que les droits de superficie ont été encaissés conformément aux décisions du Conseil communal et la Municipalité a-t-elle évolué dans sa vision de la vente possible, à terme, du terrain ? Nous demandons une prise de position sur ces aspects.
- Si on prend en compte la renonciation à la recette décrite ci-avant, l'amortissement et les intérêts dus à la part de Lausanne dans l'investissement prévu, la charge supplémentaire pour le budget communal revient à verser une subvention annuelle de Fr. 5 à 6 millions par an à la société Beaulieu Exploitation. Partant, la question de la rentabilité à moyen terme de cet investissement se pose. Le chiffre d'affaires actuel de Beaulieu ne permet pas d'espérer une marge financière capable de couvrir une telle charge. Même la recherche d'un partenaire¹¹ d'envergure nationale – qui semble avoir réussi – ne représente pas une piste raisonnable sauf à viser une croissance massive des affaires et à accepter que les millions investis par les collectivités publiques le soient à fonds perdus. Si, à terme, Beaulieu Exploitation devait être absorbée par ce partenaire commercial, la Ville devra certainement renoncer à toute prétention. Nous demandons à obtenir une analyse sérieuse de la rentabilité attendue de Beaulieu et des informations quant aux exigences qui ont été formulées par ce futur partenaire ou repreneur face aux droits de la Ville.
- Dans l'hypothèse où cet investissement serait finalement décidé par le Législatif communal, il s'agirait de connaître aussi l'ampleur des autres réalisations complémentaires à financer notamment en matière d'équipements ou de transports publics. Nous demandons que le Conseil communal soit informé de la planification des montants à investir de manière complémentaire d'ici cinq à dix ans.

¹⁰Préavis 2007/60.

¹¹Un article de presse citait Foire suisse SA à Bâle.

Le groupe socialiste considère plutôt qu'avant de se lancer dans des investissements lourds pour la collectivité, il convient de prendre le temps de réfléchir et d'analyser toutes les options. L'urgence n'a pas à commander nos décisions puisqu'elles auront des répercussions pendant des lustres. Le fait, par exemple, que Lausanne ait l'opportunité d'organiser Gymnestrada en 2011 ne saurait en aucun cas représenter un argument pour court-circuiter un large débat et une réflexion.

En conclusion, tant et aussi longtemps que la rentabilité économique n'aura pas été démontrée et que les pistes de substitution n'auront pas été explorées avec sérieux, le parti socialiste refusera tout crédit à la Municipalité pour cet objet. La qualité de la réponse municipale à ce postulat représente une étape indispensable à cet égard.

Compte tenu des enjeux majeurs que recouvre ce postulat, je demande un passage préalable en commission.

Le président : – J'ouvre donc la discussion sur ce point précis, l'urgence.

Discussion préalable

M. Nicolas Gillard (LE) : – Nous devenons assez coutumiers du fait qu'avant même qu'une discussion soit ouverte ou qu'un rapport soit rendu sur une question – je pense au tram et aux études – des parties de cet hémicycle prennent des positions sans connaître le résultat de l'enquête ou du préavis.

A moins que je n'aie rien compris au fonctionnement du Conseil communal, un crédit de l'ordre de Fr. 30 millions fera probablement l'objet d'un rapport-préavis. J'ai lu toutes les questions posées par M. Ghelfi, dont je dois avouer que certaines sont pertinentes. Mais je m'interroge sur ce qui, hormis la publication d'un communiqué de presse et l'occasion de se faire un peu reluire avec cette initiative, justifierait qu'on traite en urgence de questions qui pourront être approfondies et retardant peut-être le travail de la commission qui se prononcera sur le préavis de Beaulieu.

Donc répondre en urgence à des questions que M. Ghelfi aurait de toute manière posées s'il faisait partie de la commission me paraît un peu absurde. Il n'y a aucune urgence dans la mesure où nous recevons un préavis et où, probablement, la commission traitera ces questions, du moins celles qui sont intéressantes.

M. Daniel Brélaz, syndic : – M. Gillard vient de le dire, les questions de M. Ghelfi sont pertinentes. La Municipalité, dès connaissance de ce postulat potentiel – vous discutez encore de son renvoi – a transmis l'ensemble de ces questions aux services concernés. Elle souhaite recevoir les réponses à ces questions dans un délai d'un mois, c'est-à-dire probablement avant que la commission siège pour la première fois, le préavis ayant été adopté mercredi il y a une semaine. Il n'y aura pas de réponse sur la recherche

exhaustive d'autres sites, parce que ça peut prendre vingt ans, mais à toutes les questions auxquelles une réponse est possible. Cela ne me dérangerait pas que ce postulat nous soit transmis et que nous y répondions officiellement pour la commission. Sinon, il y aura une nouveauté : un postulat auquel nous aurons intégralement répondu avant qu'il nous soit transmis. Mais à vous de faire vos choix.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Aux remarques de M. Gillard et auxquelles je me rallie, j'en ajoute une par rapport aux nombreuses questions que pose M. Ghelfi et auxquelles il faudra apporter une réponse satisfaisante. La moindre des choses serait que nous puissions en discuter dans les groupes avant d'aborder le sujet en plenum. Cela me paraît indispensable pour un objet de cette importance, un des objets majeurs pour la ville de Lausanne ces prochaines années. Pour cette raison, nous ne souhaitons pas aborder cette question ce soir.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Quelques explications sur le plan de la forme. Notre Règlement prévoit et permet l'urgence pour autant que le Conseil le souhaite. Je n'ai pas vu le préavis, mais j'ai pu parler avec l'un ou l'autre municipal ; j'ai obtenu autant d'informations que possible par différents moyens et je me suis aussi inspiré de ce qui est paru dans la presse. D'après les renseignements obtenus, on peut penser qu'il y aura une pression très forte sur la commission du Conseil communal pour travailler vite. En effet, les travaux devraient débiter très rapidement pour une mise à niveau du site, du moins une partie, afin d'accueillir Gymnastrada dans un peu moins de deux ans.

Le choix était le suivant : pour avoir une réponse écrite de la Municipalité, il fallait une intervention écrite. Nous avions le choix d'une interpellation urgente, auquel cas le débat aurait été soldé, liquidé ici en une soirée, avec une réponse municipale vite faite, sans l'appui des services de l'Administration et des experts consultés pour donner une réponse exhaustive.

Restaient l'interpellation ordinaire, qui ne permettait pas forcément d'avoir une réponse écrite, et le postulat, qui semblait au groupe socialiste le moyen le plus opportun de déposer un texte.

Initialement, jugeant mal l'urgence du préavis – je ne savais même pas qu'il avait été voté par la Municipalité mercredi passé – je demandais le renvoi en commission. Maintenant, je peux changer mon fusil d'épaule et, avec l'urgence, demander directement le renvoi en Municipalité, évitant le passage en commission. Ainsi la Municipalité, elle vient de le dire, peut préparer les réponses et donner le préavis qui répondrait à ce postulat à la commission qui va siéger. En effet, une commission sera nommée pour traiter du préavis demandant à la Ville de Lausanne les fameux millions pour l'investissement dans Beaulieu.

Donc, la proposition qui vous est faite ce soir, considérant que les questions qui sont posées semblent a priori perti-

nentes, en tout cas selon les contacts informels que j'ai pu avoir avec l'un ou l'autre d'entre vous, doit nous permettre de solder le passé, si j'ose dire. Je ne suis pas certain que le préavis sera aussi exhaustif que le groupe socialiste le demande.

Le risque, si nous n'accordons pas l'urgence, c'est que les questions ne soient pas abordées dans le préavis, ni en commission, parce que le temps de préparation sera insuffisant. Dans ce cas, pour une partie de ce Conseil, en particulier le groupe socialiste, il sera hors de question de voter le crédit les yeux fermés. Donc si vous voulez que le débat aille au fond des choses et que tout ou partie du groupe socialiste finisse par voter le crédit, il faut que ces réponses soient sur la table de la commission. Un des moyens, c'est de renvoyer en urgence ce postulat en Municipalité pour que la commission qui traitera de cet objet ait sous les yeux tous les éléments lui permettant de se faire une conviction solide pour le site de Beaulieu.

Vous l'avez compris, il ne s'agit pas de voter pour ou contre Beaulieu, mais de savoir ce qu'on y met, pourquoi ces Fr. 20 millions maintenant, et d'aller au fond des choses.

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (LE) : – Je partage l'avis de mes préopinants Gillard et Chollet. Je suis aussi d'accord avec le postulant pour l'urgence, si ce n'est pas le débat qu'il veut. Mais qu'il ne dise pas qu'il n'était pas au courant que la Municipalité sortirait un préavis. Vous avez lu les journaux, comme moi ; la Municipalité de Lausanne et le Conseil d'Etat ont annoncé tous deux qu'ils sortiraient l'un un exposé des motifs et projet de décret (EMPD) et l'autre un préavis. Donc urgence il y aura certainement un peu, mais nous travaillons, j'imagine, plus ou moins en parallèle au Conseil d'Etat et au Conseil communal. Ne dites pas que les choses vous arrivent comme ça, des nuages. C'était écrit dans la presse la semaine passée.

Je peux donc me rallier à l'urgence que vous demandez s'il n'y a pas de débat maintenant.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – *I have a dream...* Je rêve de Lausanne, dans vingt ans, avec son éco-quartier sur les Plaines-du-Loup. Ne me demandez pas si j'y vois la Pontaise, il y a toujours du brouillard dans mon rêve. Je vois des colonnes de véhicules, des camions, des voitures, jour et nuit, qui tentent d'accéder depuis l'autoroute au site de Beaulieu pour charger l'exposition précédente et décharger la suivante. Je vois des habitants exaspérés dans l'éco-quartier qui leur a été promis comme un havre de tranquillité. Je vois des habitants des quartiers jouxtant Beaulieu ne plus en pouvoir. Je les vois réclamer la tête de la syndique. Non, je ne vous donnerai pas le nom !

Un rêve prémonitoire ?

Le président : – (*Interrompt l'orateur.*) Nous parlons de l'urgence...

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – J’y arrive, Monsieur le Président...

Mais avec la disparition du parking du vélodrome – mon rêve se passe dans vingt ans, je vous le rappelle –, avec la zone de la Tuilière qui va accueillir les stades d’athlétisme, salle polyvalente et terrain d’entraînement...

Le président : – (*Interrompt l’orateur.*) Venez-en au fait.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – ... considérable...

Le président : – S’il vous plaît, venez-en au fait.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – ... (*Incompréhensible, le président parle en même temps.*)

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – J’y arrive.

C’est en fonction de ce qui nous est promis, juré, suite aux travaux de rénovation, que je rêve aux bouchons interminables entre la ou les sorties de l’autoroute (... *protestations...*) et Beaulieu ne m’étonne que partiellement.

Je ne mets pas en cause l’opportunité de disposer d’un outil performant de promotion de l’économie. Je suis convaincu...

Le président : – (*L’interrompt énergiquement.*) On parle de l’urgence, pas de Beaulieu, je vous prie.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Je suis convaincu qu’il y a un lien de cause à effet...

Le président : – (*S’adresse à la salle.*) Est-ce que je lui laisse la parole ? (« Non ! », *répondent quelques voix. Brouhaha.*) Alors je suis désolé, je ne vous donne plus la parole.

M. Philippe Jacquat (LE) : – Urgence, pas d’urgence, ces questions peuvent tout à fait se traiter dans le cadre du préavis de la Municipalité. Il n’y a pas lieu de réunir une commission supplémentaire, d’autant plus que les questions sont posées dans ce postulat. Je proposerai que ce dernier soit associé au préavis.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Il n’y a pas à tergiverser, puisque Basler Messe, semble-t-il, aimerait commencer les travaux le plus tôt possible, soit au début de l’année prochaine. En effet, l’urgence il y a.

Je me pose tout de même quelques questions. Est-ce que la Municipalité, dans sa grande sagesse, pour sortir un préavis aussi crucial que celui de Beaulieu, a besoin d’être inspirée par un postulat, au risque d’oublier des questions essentielles auxquelles elle n’aurait pas pensé ? Ça me gêne un peu.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Pour traiter uniquement de l’urgence et revenir à ce qu’a dit M^{me} Fiora-Guttmann, je suis d’accord avec elle qu’on entend parler depuis plusieurs

mois déjà du préavis sur Beaulieu. Mais comme Foire suisse est cotée en Bourse et ne peut rien dévoiler avant que la transaction soit terminée, nous n’en avons connu les détails que dernièrement. Les détails, c’est savoir qui sera actionnaire de la structure de Beaulieu par la suite, c’est l’agenda des travaux, comme disait M. Chollet. Il semble qu’il y ait une exigence pour qu’à l’automne déjà les choses soient en cours, celle de connaître ce qui est prévu pour Beaulieu. Il y a Gymnastrada qui nous pousse à voter ce préavis au plus vite. Les conférences de presse presque concomitantes de la Ville et du Conseil d’Etat nous donnaient une série d’éléments sur l’avenir et ce grand projet pour Lausanne qu’est Beaulieu, suscitant les interrogations d’une grande partie de ce Conseil. Le groupe socialiste souhaite recevoir des réponses explicites et exhaustives par écrit parce que ce thème est essentiel pour les Lausannois. Il s’agit de décrire l’avenir du centre ville.

Le communiqué de presse traitait aussi du renforcement du soutien étatique à Palexpo. C’est un thème qui mériterait aussi d’être abordé quand on parle de Beaulieu. Nous venons aussi d’en apprendre le montant et les détails de la tractation.

Dans ce contexte, toutes ces questions exigent des réponses explicites, exhaustives et, si possible, documentées, mais l’échéance d’octobre nous oblige à demander tout cela en urgence pour pouvoir, comme disait M. Chollet, en discuter dans nos groupes.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Comme le dit le titre du postulat, pour traiter cet objet dans la sérénité, toutes les réponses doivent être fournies. Ensuite, chacun prendra ses responsabilités.

La Municipalité est heureuse que les questions lui soient posées un mois ou un mois et demi avant la commission, parce que cela lui permet, pour l’essentiel, de fournir des réponses complètes. Ce ne serait pas le cas avec une interpellation. On peut donc réconcilier tout le monde à ce stade, sous réserve de ce qui se passera par la suite.

Je signale également à M. Trezzini que les méthodes de travail de Bâle ne sont pas tout à fait celles de Beaulieu aujourd’hui et que l’efficacité, notamment dans les travaux d’aménagement et de déménagement d’une exposition, sont d’un autre ordre de grandeur. Sinon, il y aurait probablement déjà eu une faillite à Bâle.

Le président : – La discussion continue. Je vous fais voter sur l’urgence. Celles et ceux qui soutiennent l’urgence pour ce postulat le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Quelques abstentions, peu d’avis contraires, vous avez admis l’urgence.

Nous pouvons passer à l’étude de ce postulat. Elle a déjà été faite en bonne partie, mais formellement, j’aimerais que le postulant nous rappelle sa conclusion, qui est je crois de transmettre directement à la Municipalité.

Discussion

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je demande un renvoi directement en Municipalité et je souhaite évidemment que le préavis qui répondra à ce postulat soit traité par la même commission qui traitera du préavis Beaulieu. Je souhaite aussi qu'elle compte dix-sept membres. Il me paraît important d'avoir un panel large et représentatif du Conseil communal.

M. Serge Segura (LE) : – J'ai cru comprendre, de la part du syndic, que le préavis serait traité en commission dans un mois ou un mois et demi. J'imagine mal qu'on rédige un préavis complémentaire. L'objectif, c'est d'avoir les réponses, donc le renvoi... (*S'interrompt.*) Bon. Soit.

Le président : – Je passe la parole au syndic, ça évitera qu'il réponde à travers la salle...

M. Daniel Brélaz, syndic : – Nous aurons les réponses dans un délai d'un mois à partir de maintenant.

M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE) : – J'appuie les dires de M. Ghelfi – ce n'est pas toujours coutume, je dois le relever – pour une commission de dix-sept membres. Je demande en outre, si c'est possible, de reprendre parmi les conseillers présents, ceux qui avaient siégé dans la commission traitant de Beaulieu à l'époque. Nous avons fait la même chose pour l'Hermitage, ceux qui sont dans cette salle s'en souviennent. C'est assez facile de retrouver les noms pour désigner les mêmes personnes. Si elles sont encore là, évidemment.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Je ne vous ferai pas l'offense de continuer ma lecture... Néanmoins, à côté des questions très pertinentes que pose le postulat Ghelfi, j'aimerais que la Municipalité nous fasse la preuve que sans le grand parking qui sert actuellement d'échange aux camions qui viennent charger et décharger les affaires à Beaulieu, quartiers et routes ne seront pas occupées par les voitures jour et nuit, surtout dans le contexte d'un Beaulieu encore plus actif.

J'habite dans le quartier de Beaulieu et déjà aujourd'hui les nuisances sont très importantes.

M. Daniel Brélaz : – Il s'agit probablement de moins d'un camion par heure, mais nous ferons cette démonstration le moment venu.

M. Jacques Pernet (LE) : – J'en ai pour dix secondes. Je souhaite à M. Trezzini qu'il aille voir à Bâle comment ça se passe. La MuBa est encore plus au centre que Beaulieu ne l'est, elle a encore plus d'activités que Beaulieu n'en a. Qu'il observe quelles sont les nuisances et il verra que ça se passe très bien.

Le président : – Si la discussion n'est plus demandée, je la clos. Cet objet sera renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Fabrice Ghelfi : « Pour un débat complet et serein au sujet de la métamorphose de Beaulieu » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, soit le point INI56, motion de M. Gilles Meystre et consorts... M. Gilles Meystre est malade, donc nous allons laisser tomber ce point.

Motion de M. Jean-François Cachin et consorts : « Après l'ascenseur public de la place de l'Europe-Grand-Chêne, pensons aux habitants du quartier Marterey-Bugnon et environs ». Monsieur Jean-François Cachin, je vous appelle à la tribune.

Motion de M. Jean-François Cachin et consorts : «Après l'ascenseur public de la place de l'Europe-Grand-Chêne, pensons aux habitants du quartier Marterey-Bugnon et environs»¹²

Développement photocopié

Après l'installation d'ascenseurs publics à la place de l'Europe, au pont Chauderon, à la route de Genève et au pont Bessières, des escalators entre la rue de la Louve et la place de la Riponne et prochainement entre le sud de la place de l'Europe et l'avenue du Grand-Chêne par un nouvel ascenseur public, il est temps de penser aux habitants du quartier Marterey-Bugnon & environs (Tribunal Fédéral/Sainte-Beuve/Passage Perdonnet).

Lors des études du projet du tracé du m2, et étant donné qu'il n'y avait pas de station de métro planifiée à la hauteur de la piscine de Mon-Repos, des réflexions ont été menées afin d'examiner la possibilité d'améliorer l'accessibilité des habitants du quartier à la station du m2 d'Ours (Galerie horizontale entre l'angle Tribunal Fédéral/Sainte-Beuve et la station m2 d'Ours, mise en place au droit des escaliers du Passage Perdonnet d'un ascenseur ou d'escalators).

Au vu des études de l'époque, des réflexions et remarques des usagés, du nombre de personnes utilisant les escaliers Perdonnet, et afin d'améliorer la liaison piétonne des

¹²BCC 2008-2009, T. II (N° 14/I), p. 561.

habitants du quartier Marterey–Bugnon & environs (Tribunal-Fédéral/Sainte-Beuve/Passage Perdonnet) et des personnes qui se rendent à la piscine de Mon-Repos, nous demandons, par cette motion, la mise en place, après étude, d'un ascenseur public ou d'escalators au droit des escaliers Perdonnet.

Discussion préalable

M. Jean-François Cachin (LE) : – Par cette motion, nous demandons la mise en place après étude d'un ascenseur public ou d'escalators au droit des escaliers de Perdonnet. Cela sans modifier les escaliers remis à neuf après les travaux du m2. Lors des premiers projets d'accessibilité à la station profonde d'Ours, il avait été envisagé de relier la station du m2 depuis le bas des escaliers Perdonnet par une galerie d'accès. Malheureusement, cette intention a été écartée pour des raisons de sécurité et financières. En revanche, notre Municipalité, suite à l'intervention des habitants du quartier et de la Société de développement, a envisagé à plusieurs reprises d'améliorer la liaison piétonnière entre le Tribunal-Fédéral et la place de l'Ours. Nous vous rappelons que les personnes à mobilité réduite, âgées, mères de famille avec poussette, qui souhaitent se rendre dans les commerces vers la place de l'Ours, ou à la station m2, doivent faire le tour du quartier en passant par la rue Sainte-Beuve. Après les ascenseurs publics de Vigie, rue de Genève, place de l'Europe, Bessières, il est temps de penser aux habitants du quartier Marterey–Bugnon et environs.

Vu ce qui précède, nous vous demandons de prendre en considération cette motion et de la renvoyer à la Municipalité.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Je propose de renvoyer cette motion en commission avec le souhait que cette dernière puisse obtenir les réponses à trois questions.

La première : comment se fait-il, on vient de le dire, que les organes de sécurité n'aient pas obtenu de faire une galerie horizontale pour accéder à la station Ours, ce que la topographie de Lausanne, pour une fois favorable, aurait permis ?

Deuxièmement : les habitants qui se sentent concernés sont-ils intervenus lors des enquêtes publiques du projet ? Ou étaient-ils trop jeunes à l'époque pour s'intéresser à leurs problèmes actuels ?

Troisièmement : ceux qui se préoccupent de l'accès au métro depuis la piscine savent-ils que la station Bessières, d'accès aisé, se trouve à 272 mètres en plan de l'entrée de cette piscine ? C'est-à-dire pas beaucoup plus loin que la station Ours, dont l'accès alpestre est dénoncé.

Le président : – Votre proposition de renvoi en commission est-elle soutenue par cinq personnes ? C'est manifestement le cas. Il en sera donc fait de cette manière, et peut-être que la Municipalité vous répondra dans le cadre du rapport. Merci.

Le président : – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, le postulat de M. Laurent Guidetti : « Densifions la ville efficacement et durablement ».

Postulat de M. Laurent Guidetti : « Densifions la ville efficacement et durablement »¹³

Développement polycopié

Tout le monde s'accorde sur le fait que nous vivons actuellement à Lausanne une grave pénurie de logements dont les raisons sont multiples (flux migratoires, forte augmentation de la surface par personne pour l'habitat, attractivité de l'arc lémanique, etc.). De plus, il est prévu l'arrivée d'environ 70'000 nouveaux habitants-emplois dans l'agglomération lausannoise d'ici 2020¹⁴. C'est certainement pour ces raisons que l'ancien chef du Service d'urbanisme admettait dans des propos rapportés par *24 Heures* du 8 décembre 2008 que la densification de la Ville serait, avec le projet Métamorphose, le défi principal de son successeur.

Pour répondre à cette nécessité de densification reconnue, la Municipalité poursuit actuellement deux voies principales : la réalisation de logements sur les parcelles propriétés de la Ville¹⁵ et de nouveaux quartiers comme le futur quartier durable des Plainnes-du-Loup¹⁶. En outre, le PALM prévoit l'urbanisation de friches urbaines, en particulier à Malley en dehors du territoire communal mais sur d'importants terrains, propriétés de la Commune.

Malgré les efforts actuels, force est de constater que face à l'ampleur de la pénurie, la Municipalité ne pourra pas se limiter aux projets sur les propriétés de la Commune. Et il existe d'importantes réserves de densification sur les parcelles privées, une densification « diffuse » illustrée par les faibles densités de certains quartiers lausannois¹⁷.

Aujourd'hui, deux postulats ont déjà été renvoyés à la Municipalité pour demander d'étudier ces potentiels de densification, le postulat Germond-Mivelaz « Pour un plan de densification durable et de qualité » et le postulat Gillard-Truan « Densifions les logements vers le haut ». Le premier demande un nécessaire projet de densification pour la ville. Dans la mesure où le second propose une piste nécessitant des modifications du Plan général d'affectation (PGA), le présent postulat demande à la Municipalité de ne pas s'en tenir uniquement à la densification en hauteur et de profiter de l'adaptation du PGA pour étudier d'autres pistes prometteuses tout en améliorant le cadre de vie des habitants : espaces conviviaux, zones vertes préservant la biodiversité, maîtrise du stationnement, mixité sociale et fonctionnelle, etc.

¹³BCC 2008-2009, T. II (N° 14/I), p. 561.

¹⁴Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), Pour un développement équilibré à l'horizon 2020, Résumé du rapport final, février 2007.

¹⁵Création de 3000 nouveaux logements à Lausanne, préavis 2005/45.

¹⁶Projet Métamorphose, préavis 2007/19.

¹⁷Croquis en annexe « exemples de densités de quartiers lausannois ».

C'est pourquoi, le présent postulat demande à la Municipalité en complément à ses réponses aux deux postulats précités de proposer :

- la mise sur pied de plans partiels d'affectation (PPA) offrant une alternative crédible à l'application systématique du PGA notamment en termes de délais et de coûts ;
- des mesures de densification dans les zones faiblement bâties ;
- des modifications du PGA (modifications fondamentales ou superficielles, du plan, de certaines règles, du plan des limites de construction, etc.) ;
- une analyse des obstacles et des propositions non spécifiquement urbanistiques à trouver au problème : servitudes limitant la densification, achat-vente de parcelles déterminantes, possibilités d'expropriation, mesures incitatives, etc.

Développement

L'outil PGA est au cœur du problème, car c'est lui qui octroie les droits à bâtir de toutes les parcelles sur le territoire lausannois. Le nouveau PGA adopté par le Conseil communal en 2005¹⁸ prévoit une certaine densification, mais semble tenir pour acquise – voire même pour idéale – la situation existante. Il ne fait que figer une image de la commune sans prévoir de développements stratégiques : même si les densités évoluent un peu selon les zones, le PGA prévoit que les zones denses resteront denses et les zones de faible densité de faible densité¹⁹...

Le PGA impose des règles d'implantation sur domaine privé qui sont parfois de réels obstacles à la densification et dont les conséquences néfastes apparaissent régulièrement :

- La densification des nombreuses parcelles déjà bâties ne peut en général se faire qu'en lieu et place de ce qui y existe déjà. Ainsi des bâtiments remarquables (classes 3 ou 4 à l'inventaire) sont régulièrement démolis afin de pouvoir exploiter en plein les droits à bâtir offerts par le PGA. Les fréquentes oppositions et pétitions de citoyens témoignent de réactions négatives de la population face à la destruction du patrimoine bâti de notre ville et à cette politique de la *tabula rasa*. Pourtant, l'expérience de nombreuses autres villes montre qu'il est possible de densifier la ville « à partir de la ville », dans la continuité de ce qui existe, sans avoir nécessairement à trancher entre préservation du patrimoine et densification.
- Les règles d'implantation imposées par le PGA – interdiction de la contiguïté dans les zones de faible, moyenne et forte densité, distances aux limites entre parcelles voisines, limites des constructions sur rue en prévision à l'hypothétique élargissement de la voirie, hauteurs à la

comiche, retraits des attiques, etc. – s'appliquent de manière strictement équivalente dans toutes les zones identiques quels que soient l'environnement urbain, la dimension, l'orientation ou la forme des parcelles. Ainsi, de nombreuses parcelles ont un potentiel de densification très faible qui justifie très souvent l'abandon pur et simple d'opérations de densification.

*Alors où faut-il densifier ? Quelques pistes à étudier...
... en réalisant des plans partiels d'affectation*

On ne peut que constater l'inadéquation du PGA qui n'est clairement pas un outil de densification. Il se trouve néanmoins au cœur du problème (et non des solutions !) de la densification. C'est pour cette raison que le Service d'urbanisme part du principe que si un ou des propriétaires veulent densifier leurs parcelles, ils ont intérêt à réaliser un plan partiel d'affectation (PPA). Malheureusement, la procédure d'élaboration et d'adoption d'un PPA s'avère souvent lourde, chère et longue. On peut en effet estimer que de la conception à son adoption par le Conseil communal, un PPA prend environ deux ans, ce qui dissuade les propriétaires d'opter pour une telle procédure. La Ville elle-même n'échappe pas à cette règle : pratiquement, tous les projets du préavis « 3000 nouveaux logements » se réalisent sur des parcelles régies par le PGA et cela afin de pouvoir endiguer le plus rapidement possible la pénurie de logements et éviter les procédures de PPA.

Ainsi le PGA s'applique systématiquement à défaut de volonté d'élaborer des PPA et de (trop) nombreuses opérations de densification sont abandonnées uniquement parce que la procédure alternative à l'application du PGA n'est pas adaptée. Ainsi par exemple, l'élaboration de PPA, en parallèle au projet de construction, devrait offrir aux promoteurs une alternative crédible et efficace à l'application du PGA.

... dans les zones faiblement bâties

Tout d'abord, il n'est pas soutenable de proposer de densifier les territoires déjà très denses. Cela pourrait avoir des conséquences négatives sur l'environnement urbain : augmentation de la circulation automobile et ses nombreuses conséquences néfastes sur la qualité de l'air, l'usage de l'espace public, les espaces verts, etc., et ne ferait qu'amplifier la ségrégation entre un centre souffrant de bruit, de pollution, de manque d'espaces verts et une périphérie sans nuisance apparente mais aussi sans mixité, sans services, sans transports publics. L'étude sur la densité des quartiers lausannois²⁰ montre à ce sujet des disparités criantes entre quartiers.

La répartition des différentes zones dans le PGA ne répond pas aujourd'hui à une réflexion profonde, mais bien plus à une image actuelle de la ville que l'on fige durablement.

¹⁸Plan général d'affectation, préavis 2005/19.

¹⁹Voir le PGA, plan des zones – territoire urbain, sous <http://carto.lausanne.ch>.

²⁰Etude « densités humaines, exemples de la Ville de Lausanne », Feddersen&Klostermann, Tarramo Broennimann, fév. 05.

Pourtant, nombre de ces zones ont toutes les caractéristiques pour être densifiées efficacement : elles sont très bien desservies par les transports publics et ont un énorme potentiel de densification, en particulier le long du m2, comme le montre le plan qui accompagne le PGA.

De nombreuses parcelles du territoire lausannois sont très peu denses et/ou recèlent un potentiel de densification énorme pour plusieurs raisons : la zone mixte de faible densité prévoit un indice d'utilisation du sol maximum de 0,5²¹, c'est-à-dire proche du minimum imposé par le Plan directeur cantonal, ce qui illustre bien que le PGA cherche plus à limiter la densification là où elle est la plus prometteuse plutôt que d'en chercher les potentiels. S'il est effectivement impossible d'imposer une densification minimale dans les quartiers où les propriétaires ne recherchent pas un rendement de leur bien, il n'en est pas moins absurde d'y prévoir un maximum de densification scandaleusement bas pour une ville centre. Car si l'on ne peut pas obliger des propriétaires à bâtir, rien n'empêche la Ville de planifier sur le long terme une densification de son territoire, précisément dans les zones où elle sera réellement efficace.

... verticalement, mais aussi horizontalement

Le postulat Gillard « Densifions les logements vers le haut » peut offrir de cas en cas d'intéressantes opérations de densification, mais elles resteront marginales ! Les études menées à Genève pour vérifier les potentiels de densification offerts par le rehaussement de bâtiments existants montrent qu'ils sont relativement limités. Le postulat en question demande déjà d'étudier des modifications du PGA pour permettre de construire plus haut par endroits. Il est nécessaire de profiter des modifications du PGA en ce sens pour explorer d'autres pistes. Corollaire à la densification verticale, la densification horizontale offre des possibilités intéressantes. Les règles de distances aux limites, de limites des constructions et d'interdiction de la contiguïté ont déterminé des vides résiduels importants qui se trouvent précisément dans les zones de faible et moyenne densité. Il existe sur ces espaces un potentiel de densification prometteur qui permettrait de densifier sans détruire l'existant et en profitant d'améliorer la qualité des aménagements extérieurs et de l'espace public²².

Conclusion

La question de la densification, en particulier la densification diffuse, est une question complexe qu'on ne peut réaliser d'un coup de baguette magique. Mais l'ampleur de la pénurie de logements est telle qu'il devient aujourd'hui urgent de proposer des solutions réellement efficaces. Pour y parvenir, il est nécessaire de changer notre conception du territoire lausannois, d'accepter de se considérer enfin comme faisant partie d'une agglomération déjà fortement

urbanisée – la 5^e de Suisse –, comme une commune centre et non une petite commune constituée d'un centre villageois urbanisé et de zones villas périphériques : il est aujourd'hui absurde de conserver à l'échelle du territoire communal une telle différence entre un centre urbanisé et des quartiers si peu denses. Cet urbanisme limité aux frontières communales n'est plus d'actualité à l'heure où l'agglomération se dote d'ambitieux projets.

Discussion préalable

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Vous l'avez certainement compris, j'en ai parlé en long et en large dans le cadre des travaux qui traitaient du postulat Gillard sur la densification verticale²³, ce postulat reprend ce qui s'est discuté en commission, c'est-à-dire les autres possibilités de densification. Celles-ci doivent, selon moi et selon la majorité de la commission, être traitées en même temps que le postulat Gillard, ainsi que celui de Germond et Mivelaz, « Pour un plan de densification durable et de qualité »²⁴, qu'il ne faut pas oublier.

Dans ces conditions, comme l'essentiel a été dit en commission et comme le postulat Gillard a été renvoyé à une très nette majorité, si ce n'est à l'unanimité, à la Municipalité, je vous demande de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

Le président : – La discussion préalable est ouverte. Elle n'est pas demandée, elle est close. Etes-vous appuyé par cinq personnes ? Oui, c'est le cas, donc il en sera fait, ce point sera renvoyé en commission.

Le président : – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, soit le postulat de M^{me} Florence Germond pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales. Madame Germond.

Postulat de M^{me} Florence Germond pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales²⁵

Développement polycopié

En décembre dernier, le parlement fédéral et le parlement cantonal ont fortement augmenté les aides pour les programmes d'assainissement énergétique des bâtiments. Un montant de Fr. 100 millions est prévu au budget 2009 de la Confédération et un montant de Fr. 16 millions est disponible dans le Canton de Vaud avec la part de financement

²¹ Chapitre 4.5 zone mixte de faible densité, art.119: « L'indice d'utilisation du sol est limité à 0,5 ».

²² Croquis PGA en annexe.

²³ BCC 2008-2009, T. I (N° 3/II), pp. 237-238; *idem* T. II (N° 13/II), pp. 471 ss.

²⁴ BCC 2005-2006 T. II (N° 16/II), pp. 830-831; BCC 2006-2007, T. I (N° 6), pp. 418 ss.

²⁵ BCC 2008-2009, T. II (N° 14/I), p. 561.

cantonal. Dès 2010, la part fédérale devrait passer à Fr. 200 millions par an, montant prélevé sur le produit de la taxe CO₂ sur les combustibles fossiles (Loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO₂). Cette modification légale a été adoptée par le Conseil national lors de la session de mars 2009.

La Confédération et les Cantons ont ainsi créé une opportunité sans précédent pour atteindre les objectifs de la politique énergétique visant une diminution de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂. L'assainissement du parc immobilier est une mesure fondamentale pour diminuer la dépendance aux énergies fossiles, préserver l'environnement et diminuer les coûts énergétiques des ménages. Les plus importants potentiels en matière d'économies d'énergie et de recours aux énergies renouvelables se trouvent au niveau du parc immobilier. La consommation énergétique des bâtiments pour le chauffage et la production d'eau chaude – qui recourt presque exclusivement à des énergies fossiles – représente en effet près de 50% de l'énergie totale. De plus, dans le contexte économique actuel, de nombreuses entreprises et un grand nombre d'emplois du secteur du bâtiment bénéficient indirectement d'un tel programme.

D'après les informations disponibles à ce jour, une part de 30% des coûts d'investissement pour des mesures d'assainissement pourrait être financée par ce programme.

Dans ce cadre, l'intention de ce postulat est d'étudier les éléments suivants:

1. Possibilités d'assainissement énergétique rapide des bâtiments de la Ville avec les aides fédérales et cantonales.
2. Incitation technique/logistique des coopératives actives sur le territoire de la Ville et des autres propriétaires afin qu'ils sollicitent ce programme.
3. Coopération avec le Canton pour la mise en œuvre de ce programme et recherche de bons projets.

Discussion préalable

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – Ce postulat a pour but de faire bénéficier la Ville de subventions fédérales et cantonales pour assainir son parc de bâtiments ou aider les propriétaires lausannois à le faire.

Comme souvent, les premiers annoncés seront les premiers servis. Je trouverais opportun que ce postulat soit transmis à la Municipalité pour que, le cas échéant, elle puisse faire au plus vite les démarches pour obtenir des subsides fédéraux et cantonaux. Si cinq d'entre vous le souhaitent, il ira en commission, mais je trouverais dommage de perdre six mois pour faire entrer peut-être quelques deniers supplémentaires dans les caisses de la Ville. Je vous laisse libres d'en juger, mais mon souhait est d'envoyer ce postulat directement à la Municipalité.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – Je soutiens la proposition de M^{me} Germond, parce que j'ai déposé un postu-

lat similaire, peut-être avec un spectre plus large, qui a été renvoyé par notre Conseil à la Municipalité pour étude et rapport. Je propose de faire de même avec celui-là.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – La réponse au postulat de M. Nsengimana et à d'autres initiatives ou interventions dans le même sens est prête, sous réserve d'une approbation par les juristes de la couronne – comme on dit lorsqu'on s'adresse à l'Etat de Vaud. Nous serons en mesure de répondre à des problématiques de ce type. Peut-être qu'un ajustement sera nécessaire si vous renvoyez directement ce postulat à la Municipalité, mais cet ajustement sera évidemment moins grand que si ça passe par une commission. En tout cas le délai pour y répondre sera moins long.

Le président : – La discussion continue. Elle n'est plus demandée. Cet objet passera donc directement à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Florence Germond pour un assainissement énergétique et des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand : «Autoroutes de l'information – pour que toutes les voies mènent à Lausanne». Merci de venir à la tribune.

Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand :
«Autoroutes de l'information – pour que toutes les voies mènent à Lausanne»²⁶

Développement polycopié

Les débats sur les troisièmes voies autoroutières et ferroviaires ainsi que le cadre législatif fluctuant de l'approvisionnement en électricité et la rétribution des coûts du réseau de celle-ci ne doivent pas nous distraire d'autres infrastructures plus discrètes mais tout aussi importantes pour les Lausannois. Internet, le «web», le télé-réseau sont aujourd'hui les supports d'innombrables activités, virtuelles ou non, appelées encore à se développer en bouleversant les modèles économiques et culturels établis. Les

²⁶BCC 2008-2009, T. II (N° 14/I), p. 562.

palettes d'offres des opérateurs télécoms (comme Swisscom) et des câblo-opérateurs (comme Cablecom) ont déjà convergé vers un même modèle: tous proposent désormais de la télévision, de la téléphonie et des services internet. La Ville de Lausanne n'est pas en reste avec la déclinaison CityTV, CityCable et Cityphone disponibles sur le télé-réseau.

Les lignes de cuivre torsadé des opérateurs télécoms ne sont plus assez performantes pour répondre au besoin croissant en largeurs de bandes des applications internet, et notamment de la télévision haute définition. Ces opérateurs remplacent leurs réseaux de cuivre par des réseaux de fibres optiques. En Suisse, c'est le cas de Swisscom, qui y consacre des moyens considérables selon un calendrier de transition rapide. Le télé-réseau lausannois est lui déjà composé de liaisons en fibres optiques, mais pour les grands axes seulement. Le reste des liaisons est réalisé avec des câbles coaxiaux, qui nécessitent de l'énergie et des équipements importants pour l'amplification régulière du signal. Leur capacité en termes de passage de données est également limitée.

La solution à ces problèmes de capacités a un nom: la fibre optique. Mais le remplacement de l'ensemble des infrastructures existantes implique des coûts très importants et fait l'objet de grandes manœuvres de la part d'entreprises de télécommunications et d'entreprises publiques qui exploitent d'autres réseaux aériens et souterrains, comme celui de l'électricité, pour mutualiser ces coûts. Toutes voient dans la fibre optique des gains à moyen terme et des économies de coûts de fonctionnement. La Ville de Lausanne est déjà partiellement équipée en fibre optique mais il lui manque le « dernier kilomètre », le lien avec l'acheminement direct vers le client. Le terme « *Fiber to the Home* » (FTTH) désigne ainsi un réseau s'étendant jusqu'à une prise murale dans les appartements, les maisons individuelles et les entreprises.

Il convient que la Ville de Lausanne, dans ce domaine aussi, ne se laisse pas distancer et offre à ses citoyens, à ses habitants, aux touristes, aux étudiants et aux entreprises qui y ont leur siège des conditions cadres optimales. Avec des objectifs et des modèles divers, les principales villes suisses réagissent. Les citoyens de la ville de Zurich ont donné leur aval en votation populaire à un crédit de Fr. 200 millions en ayant pour objectif la pose de plusieurs fibres. En ville de Saint-Gall, un crédit de Fr. 78 millions a également reçu le soutien de la population et des négociations sont en cours avec Swisscom. A Fribourg, une démarche exemplaire associe ce même opérateur, le Groupe E et le Canton pour des investissements de l'ordre d'une centaine de millions afin de desservir l'ensemble du territoire cantonal via notamment la création d'une société indépendante. Dans les villes de Bâle et de Genève, différents projets et différentes solutions sont également annoncées. Enfin en ville de Berne, le 9 avril, les Services industriels ont là aussi annoncé un accord avec Swisscom.

Les coûts de raccordement s'élèvent entre Fr. 1'500.– et Fr. 4'000.– par ménage, et ce pour un coût similaire quel que soit le nombre de fibres posées. Ceci nécessiterait pour Lausanne des investissements de l'ordre *grosso modo* de la centaine de millions. Or, au plan des investissements 2009-2012 n'apparaissent que Fr. 12 millions pour le déploiement du réseau secondaire optique.

Par cette motion, le soussigné demande à la Municipalité de Lausanne de bien vouloir présenter au Conseil communal:

1. Une stratégie relative à une desserte en fibres optiques physiques généralisée et les investissements et collaborations nécessaires à un déploiement accéléré de celle-ci, similaire à ce qui se fait dans les autres villes suisses d'importance comparable;
2. Une étude d'un modèle économique pour les Services industriels, les opérateurs et les utilisateurs du réseau de fibre optique qui évite l'apparition de monopole public ou privé sur l'infrastructure, les contenus et sur l'évolution technologique future du réseau mais permette aussi sa construction efficace et à moindres coûts;
3. Une étude du modèle à fibres multiples par ménage qui permettrait de bénéficier d'investissements rapides et d'une certaine forme de concurrence entre opérateurs, s'il permet à la Ville de Lausanne de devenir propriétaire d'une des fibres installées.

Discussion préalable

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE): – Je serai bref, vu l'heure. Il ne se passe pas une semaine sans que les médias nous informent de la situation dans le domaine de la fibre optique. La fibre optique, c'est un des moyens du développement économique, du développement intellectuel de la population. Il me semble important que dans ce domaine aussi la Ville de Lausanne reste à la pointe. C'est un sujet compliqué, je ne prétends pas amener de solution par cette motion, mais je crois que nous devons être informés assez rapidement sur ces questions.

Le président: – Votre conclusion est le renvoi à la Municipalité ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE): – Oui.

Le président: – Très bien, je vous remercie. La discussion continue. Elle n'est pas demandée, elle est close. Cet objet ira directement à la Municipalité selon votre désir.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand: « Auto-routes de l'information – pour que toutes les voies mènent à Lausanne »;
- oui la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Le président : – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, le postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts: «Incitons les établissements publics de nuit à signer la Charte de 2004».

**Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts :
«Incitons les établissements publics de nuit
à signer la Charte de 2004»²⁷**

Développement polycopié

En avril 2004, une charte de collaboration signée entre la Ville de Lausanne et les établissements de nuit instaurait un partenariat entre les tenanciers des établissements publics de nuit et les Autorités communales et clarifiait les responsabilités de chacun des partenaires en vue de :

- préserver l'ordre et la tranquillité publics ;
- veiller à la sécurité des noctambules ;
- soutenir le travail des services privés de sécurité et de la police municipale ;
- préserver l'image de la Ville et la réputation des Clubs.

Les établissements publics de nuit, qu'ils aient signé ou non la Charte, paient les mêmes émoluments de surveillance de base et contributions en application de la LADB sur les auberges et débits de boissons. Ceux-ci se montent à Fr. 1860.– pour le Canton et à Fr. 1000.– pour la Ville.

A ce jour, sur les 44 établissements de nuit lausannois, seuls 7 ont formellement signé la Charte de 2004. Selon la cheffe du Service de la police du commerce de Lausanne, le travail d'application des règles de la Charte et du concept de sécurité a été réalisé avec une vingtaine d'autres établissements, sans pour autant qu'une charte officielle n'ait été signée.

Afin d'inciter les établissements de nuit à signer la Charte, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité d'octroyer un rabais de 30 à 50 % sur le montant initial des émoluments administratifs de Police communale du commerce à ceux qui la signeraient.

Ce rabais serait supprimé si un établissement contrevenait aux termes de la Charte.

Discussion préalable

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – En avril 2004, une Charte de collaboration, signée entre la Ville de Lausanne

²⁷BCC 2008-2009, T. II (N° 15), p. 684.

et les établissements publics de nuit, instaurait un partenariat entre les tenanciers de ces établissements et les Autorités communales et clarifiait les responsabilités de chacun des partenaires. Les établissements de nuit, qu'ils aient signé ou non la Charte, paient les mêmes émoluments de surveillance de base et contributions, en application de la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB). Ceux-ci se montent à Fr. 1860.– pour le Canton et à Fr. 1000.– pour la Ville. A ce jour, sur les quarante-quatre établissements de nuit lausannois, seuls sept ont formellement signé la Charte de 2004. Selon la cheffe du Service de la police du commerce de Lausanne, le travail d'application des règles de la Charte et du concept de sécurité a été réalisé avec une vingtaine d'autres établissements, pour autant qu'une Charte officielle ait été signée. Afin d'inciter les établissements de nuit à signer la Charte, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité d'octroyer un rabais de 30 % à 50 % sur le montant initial des émoluments administratifs de la Police communale du commerce à ceux qui la signeraient. Ce rabais serait supprimé si un établissement contrevenait aux termes de la Charte. Je demande que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité.

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – A Gauche Toute ! se pose beaucoup de questions sur ce rabais, nous sommes plutôt contre, nous demandons que ce postulat aille en commission.

Le président : – Merci. Etes-vous soutenue par cinq membres du Conseil ? C'est manifestement le cas. Ce sera donc fait.

Le président : – Nous pouvons passer à la dernière initiative, le projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts: «Instauration d'une commission des tarifs et émoluments».

**Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts :
«Instauration d'une commission des tarifs
et émoluments»²⁸**

Développement polycopié

Depuis quelque temps, les décisions municipales en matière de tarifs se succèdent très rapidement et pas toujours avec des justifications convaincantes ou faciles à comprendre. C'est notamment le cas pour les tarifs d'électricité, de gaz et d'eau.

Sur ce tout dernier sujet notamment, un événement significatif est intervenu à fin 2007: non contente d'adopter un tarif encourageant le gaspillage par le biais d'une taxe fixe excessive et d'une baisse du prix au m³, la Municipalité n'a prévenu les usagers que dans la précipitation des fêtes de

²⁸BCC 2008-2009, T. II (N° 15), p. 684.

fin d'année et par une publication dans la *Feuille des avis officiels*, et sans même les avertir individuellement et suffisamment tôt pour qu'ils puissent prendre à temps des dispositions permettant de remédier aux inconvénients de cette nouvelle tarification anti-écologique. Le Surveillant suisse des prix a été prévenu de ces modifications par des usagers captifs mécontents et a donné un «post-avis» (on ne peut bien sûr pas parler d'un préavis puisque le temps laissé pour réagir était plus que limité) dans lequel le nouveau tarif était condamné pour diverses raisons. Cela n'a pas empêché la Municipalité de persister et de refuser de revenir sur sa décision.

Au vu de cet exemple et de l'évolution des tarifs en général, il convient de protéger, autant que faire se peut et dans les limites des compétences du Conseil communal, les usagers vis-à-vis d'éventuels futurs procédés de ce type.

Par ailleurs, la politique des tarifs est l'un des éléments clés d'une évolution de la société conforme aux principes du vrai développement durable (au sens de Rio 1992).

Par conséquent, le soussigné propose l'instauration d'une commission permanente du Conseil communal, la «Commission des tarifs et émoluments», dont le rôle préventif permettrait d'éviter ces procédés et d'influer de manière positive sur cette évolution. Elle serait régie par l'article nouveau suivant du Règlement du Conseil communal :

«Art. 44 (nouveau)

La commission des tarifs et émoluments (Cotarifs) :

préavise sur toutes les propositions de modification des tarifs ou des émoluments émises par la Municipalité ou par les services communaux ou par les instances subventionnées par la Ville. Elle peut également faire des propositions dans ce domaine.

Le nombre de ses membres est fixé au début de chaque législature.

Les groupes politiques du Conseil communal y sont tous représentés, proportionnellement à leur effectif.

En cas de divergence entre une proposition de modification de tarif ou d'émolument et l'avis de la commission des tarifs, la proposition est soumise au plenum du Conseil communal.

Aucune modification de tarif ou d'émolument ne peut entrer en vigueur avant que le préavis de la Cotarifs ait été publié. »

Nous proposons que ce projet d'article nouveau du Règlement du Conseil communal soit d'abord étudié par une commission.

Discussion préalable

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Je pense que vous avez tous lu d'assez près ce projet de règlement. Il est parti de l'opération de modification des tarifs de l'eau, qui a attiré

mon attention sur les possibilités diverses de modifier les tarifs. De ce point de vue, il me paraissait intéressant que le Conseil communal puisse intervenir. Pas dans tous les cas, mais dans ceux qui auraient été retenus par une commission du Conseil communal, introduisant donc une participation supplémentaire de celui-ci. Cela a suscité des réactions assez virulentes. C'est pourquoi, dans ma grande sagesse, comme il est convenu de dire, je propose que cela passe d'abord par une commission.

Le président : – Votre demande est-elle appuyée par cinq membres du Conseil ? C'est largement le cas. Il en sera fait ainsi, merci.

Le président : – Nous pouvons passer aux deux derniers points, et d'abord l'interpellation de M^{me} Magali Zuercher et consorts : «Un coup d'accélérateur aux zones 30 Sous-Gare».

**Interpellation de M^{me} Magali Zuercher et consorts :
«Un coup d'accélérateur aux zones 30 Sous-Gare»²⁹**

Développement polycopié

Si les interpellateurs se réjouissent des informations recueillies par la Commission de gestion (voir rapport 2006), selon lequel les zones 30 devraient couvrir, à terme, quasiment l'entier du territoire lausannois, à l'exception des routes à fort trafic, force est de constater que la mise en œuvre est lente, très lente, trop lente. Encore tout récemment, une personne a été tuée sur un passage piéton à l'avenue du Mont-d'Or dans sa partie non modérée. C'est une personne de trop!

Le 9 novembre 2004, Magali Zuercher a déposé le postulat «Pour la création de nouvelles zones 30 et de zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare.» Il a été renvoyé à la Municipalité le 4 octobre 2005.

Ce postulat demande d'aménager de nouvelles zones 30 et zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare. Une zone est proposée explicitement, directement sous la gare, mais la postulante encourageait la Municipalité à aménager d'autres zones, notamment plus à l'ouest (par exemple en direction de l'avenue du Mont-d'Or).

A ce jour, on constate que le plan des investissements de la Direction travaux, prévoit un préavis devant traiter du postulat de M^{me} Zuercher dans les crédits à voter. Sa sortie est planifiée en 2010 avec un budget de Fr. 700'000.–. Selon toute vraisemblance, comme le rapport 2006 de la Commission de gestion le précise, c'est le fonds du développement durable qui financera ces aménagements.

²⁹ BCC 2008-2009, T. II (N° 10), p. 91.

Le rapport N° 2008/1: Initiatives et pétitions en cours de traitement, situation au 30 juin 2008, fait état de la situation suivante:

Les projets de modération du trafic dans le quartier Sous-Gare ont été reportés pour les rendre compatibles avec les résultats de l'étude de trafic «Sous-Gare» et de l'étude complémentaire en cours à l'échelon du schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL). Le résultat des études devrait être connu en mars 2009. Cependant, compte tenu des possibilités financières de la Commune, les dépenses ne pourront pas être engagées avant 2010.

Proposition: La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre la réponse au 31 décembre 2010.

Ainsi, il en résulte que la mise en place de nouvelles zones 30 Sous-Gare est repoussée pour longtemps. En ce sens, les interpellateurs ainsi que les membres de la commission de gestion considèrent cette proposition comme insatisfaisante. C'est d'ailleurs pour cela que le délai de réponse a été avancé au 30 juin 2009 par la Commission, qui a été suivie par le plenum le 9 décembre 2008.

Par la présente interpellation, nous posons à la Municipalité les questions suivantes:

1. Quel est précisément le périmètre considéré par la Municipalité dans le traitement du postulat de M^{me} Zuercher? Et quel est le périmètre de l'étude de trafic «Sous-Gare»?
2. Quels sont les axes qui, en l'état actuel des connaissances sur ce dossier, pourraient être transformés en zones 30 sans difficulté vis-à-vis des contraintes cantonales ou par rapport à la politique de trafic de la Municipalité?
3. A la lumière de la réponse à la question précédente, est-il possible d'envisager une mise en place échelonnée de nouvelles zones 30 Sous-Gare, dès maintenant?

Il serait intéressant de savoir, par exemple, pourquoi il ne serait pas possible d'envisager immédiatement, en attendant les résultats de l'étude, des mesures de modération du type de ce qui a été mis en place sur l'avenue du Mont-d'Or sur certains axes dont la nécessité de modérer ne devrait pas être remise en cause par les études en cours ou même d'aménager en zones 30 certaines petites rues situées de part et d'autre de ces axes.

4. Quels sont les coûts moyens de l'aménagement d'une zone 30 à Lausanne (coûts par mètre de rue, totems, mesures de modération par exemple)? Il serait appréciable de pouvoir distinguer les frais d'étude et les frais de mobilier urbain des autres coûts.
5. Comment s'est fait le choix de reporter les investissements liés à l'aménagement de zones 30 par rapport à d'autres projets? Pourquoi ce type de projet n'a-t-il pas été jugé prioritaire sachant qu'une limitation des vitesses a un fort impact sur le bruit, la pollution de l'air et la sécurité en ville?

6. Est-il prévu que le financement des futures zones 30 soit encore assuré par le fonds du développement durable?

7. Enfin, y a-t-il un programme (budget et calendrier) à terme pour atteindre le but évoqué par le rapport de la commission de gestion 2006, à savoir la couverture, à terme, de quasi l'entier du territoire lausannois par des zones 30, à l'exception des routes à fort trafic?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse photocopiée de la Municipalité

Préambule

En 1995, le Conseil communal adoptait le Plan directeur communal (PDC), dont le chapitre 4 «accessibilité et mobilité» définit une hiérarchisation du réseau selon quatre types d'axes, à savoir: le réseau de niveau principal, de distribution, modéré ou de desserte. Il est spécifié dans le PDC que seuls les axes appartenant au réseau modéré ou de desserte peuvent être mis sous le régime d'une zone à 30 km/h.

Depuis 2002, une révision de la législation fédérale a été introduite afin de simplifier la mise en place des zones 30 et des zones de rencontre, dans le but de favoriser une généralisation des mesures de modération du trafic à l'intérieur des quartiers. Dès lors, c'est l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) qui constitue la base légale régissant la mise en place des zones 30. Dans cette ordonnance, il est spécifié par exemple que les zones ne peuvent être admises que sur des routes secondaires présentant un caractère le plus homogène possible. Par ailleurs, il est également précisé dans l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre que les mises en place de celles-ci sont soumises à expertise.

Depuis 1995, la Ville a mis en place en zone urbaine quelque trente-cinq zones sous le régime de la limitation à 30 km/h. Ainsi, plus de 40% des habitants du territoire urbain résident actuellement à l'intérieur d'une zone modérée. Ces secteurs ont été choisis principalement en fonction, d'une part, d'un inventaire général des quartiers nécessitant une amélioration des conditions de sécurité et, d'autre part, en fonction des demandes de modération du trafic de la part des habitants. Dans tous les cas, tant les bases juridiques que les principes et objectifs définis dans le PDC ont été respectés.

Enfin, il est utile de rappeler que l'instauration d'une signalisation de type zone 30 n'est pas un but en soi, mais un outil parmi d'autres permettant d'atteindre des objectifs de modération du trafic, de sécurité routière ou de qualité de vie. Ainsi, la Municipalité ne se repose pas sur l'unique choix de la signalisation par zone pour améliorer l'environnement de ses citoyens, mais propose également des solutions alternatives axées sur la conception des aménagements de l'espace public. A titre d'exemple, signalons les récents aménagements suivants:

- celui de l'avenue de Cour, sur son tronçon entre Figuiers-Bains, a permis non seulement une diminution du trafic de l'ordre de 20 %, mais également une diminution des vitesses de circulation dont les valeurs moyennes enregistrées (novembre 2007) affichent des vitesses comprises entre 32 et 35 km/h;
- celui de l'avenue du Mont-d'Or, où la mise en place des rehaussements de la chaussée a permis une diminution des volumes du trafic de l'ordre de 5 % et une diminution de la vitesse de l'ordre de 10 à 15 %, avec une vitesse moyenne au final de quelque 35 km/h;
- celui de la rue Centrale, où la requalification de la chaussée et des trottoirs, a permis également une maîtrise des vitesses de circulation avec des vitesses moyennes actuelles de 30 km/h.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions des interpellateurs:

1. *Quel est précisément le périmètre considéré par la Municipalité dans le traitement du postulat Zuercher ? Et quel est le périmètre de l'étude de trafic « Sous-Gare » ?*

Le périmètre de l'étude de trafic Sous-Gare correspond au secteur de la ville situé entre les voies CFF au nord et le Lac Léman au sud. Le quartier de la Bourdonnette délimite le périmètre à l'ouest et la limite avec la commune de Pully à l'est.

2. *Quels sont les axes qui, en l'état actuel des connaissances sur ce dossier, pourraient être transformés en zone 30 sans difficulté vis-à-vis des contraintes cantonales ou par rapport à la politique de trafic de la Municipalité ?*

Conformément au PDC, les quartiers susceptibles d'être classés en zone 30 sont prioritairement ceux délimités naturellement par le tissu urbain et la hiérarchisation du réseau routier. Seuls les axes classés en réseau modéré ou de déserte sont susceptibles d'être mis en zone 30. Dans le périmètre précédemment défini, le Service des routes et de la mobilité a identifié à l'heure actuelle plusieurs secteurs qui devraient faire l'objet d'une étude de faisabilité et, le cas échéant, d'un aménagement d'une zone à trafic modéré, à savoir:

- les chemins de Malley, Prairie, Martinet, Grand-Pré, ainsi que le site de l'actuel P+R Provence;
- la zone artisanale de Provence - AMAG;
- le quartier du Languedoc – Contigny jusqu'à l'avenue de Cour prolongée;
- le quartier de Grancy – Dapples – Floréal;
- les rues Fontenailles – Grammont – Bocion;
- la rue du Lac;
- le quartier de Montolivet (sud).

Il est à relever également que sur le reste du territoire communal, le Service des routes et de la mobilité étudie plu-

sieurs autres demandes de « zones 30 » ainsi que divers autres projets de modération localisés.

3. *A la lumière de la réponse à la question précédente, est-il possible d'envisager une mise en place échelonnée de nouvelles zones 30 Sous-Gare, dès maintenant ? Il serait intéressant de savoir, par exemple, pourquoi il ne serait pas possible d'envisager immédiatement, en attendant les résultats de l'étude, des mesures de modération du type de ce qui a été mis en place sur l'avenue du Mont-d'Or sur certains axes dont la nécessité de modérer ne devrait pas être remise en cause par les études en cours ou même d'aménager en zones 30 certaines petites rues situées de part et d'autre de ces axes.*

Le Service des routes et de la mobilité, après la mise en service du métro m2 et du réseau t1 08, continue à être fortement mis à contribution, notamment dans le cadre des études liées au PALM et en particulier celles des Axes forts de transports publics ainsi que celles liées à la mobilité douce.

De plus, un certain nombre de projets d'aménagement, qui avaient été mis en attente de la fin des travaux du métro m2 doivent maintenant être mis en œuvre.

En fonction des ressources à disposition et du calendrier imposé par la Confédération, la priorité a été donnée au projet des mesures incluses dans le PALM. Compte tenu des études en cours et des incidences de l'évaluation des reports de trafic dus à la fermeture des axes du centre ville, il serait préférable d'attendre la fin des études pour avoir une véritable vision d'ensemble.

Toutefois, nonobstant cette charge de travail exceptionnelle, la mise en place des zones 30 se poursuivra sur le territoire lausannois en 2009 et en 2010. Il faut également savoir que les mesures d'accompagnement mises en place lors de la création d'une zone 30 ont évolué en fonction des différentes expériences. Forte de ce constat, la Municipalité a lancé en 2006 un audit de ses zones 30, lequel, tout en soulignant la pertinence de la démarche lausannoise, a permis de mettre en évidence les correctifs nécessaires pour une mise à niveau cohérente des zones existantes. Les ressources financières pour ce travail de mise à niveau sont relativement conséquentes. Ainsi, le rythme de création de nouvelles zones 30 est inévitablement ralenti.

4. *Quels sont les coûts moyens de l'aménagement d'une zone 30 à Lausanne (coûts par mètre de rue, totems, mesures de modération par exemple) ? Il serait appréciable de pouvoir distinguer les frais d'étude et les frais de mobilier urbain des autres coûts.*

Le coût moyen d'une zone 30 est difficilement calculable. Celui-ci varie fortement en fonction de nombreux critères comme l'étendue de la zone, la largeur des routes, le type d'aménagement, les mesures proposées et le type d'axe à modérer. Les variations sont tellement importantes qu'il

serait illusoire de donner un chiffre moyen qui soit applicable dans tous les quartiers. Néanmoins, la Ville de Lausanne a fait des efforts importants puisqu'on compte aujourd'hui quelque trente-cinq zones 30 en ville de Lausanne. Sur la base de cette expérience, le coût moyen d'une zone ne nécessitant pas de mesures lourdes d'aménagement peut être estimé, sous réserve de ce qui précède, entre Fr. 40'000.– à Fr. 100'000.– environ. D'autres exemples récents comme celui du quartier de Montolieu montrent que ce coût moyen peut parfois varier du simple au double.

5. *Comment s'est fait le choix de reporter les investissements liés à l'aménagement de zones 30 par rapport à d'autres projets ? Pourquoi ce type de projet n'a-t-il pas été jugé prioritaire, sachant qu'une limitation des vitesses a un fort impact sur le bruit, la pollution de l'air et la sécurité en ville ?*

L'aménagement des zones 30 reste une priorité de la Ville de Lausanne. On en veut pour preuve le nombre de projets en cours d'élaboration au sein de l'Administration et la réalisation de plusieurs zones 30 ces dernières années (Stade, Liseron, zone de rencontre des Fleurettes, etc.). Toutefois, il faut savoir que les études d'aménagement nécessitent l'établissement d'une expertise préalablement à la transformation en zone 30 ainsi que différentes publications ou procédures, comme la mise à l'enquête publique et l'organisation de séances d'information au public.

Par ailleurs, et comme rappelé ci-dessus, les priorités du calendrier fédéral lié au Fonds d'infrastructure et au financement des projets du PALM nous ont obligés à mettre la priorité, pour l'année 2009, sur les projets de transports publics et de mobilité douce.

La planification des zones 30 se poursuit néanmoins. Plusieurs zones modérées sont planifiées en 2009 ou feront l'objet d'études d'aménagement cette année encore (Pontaise, Cité, Montolieu-Abeilles, Cécil-Villard) ou en 2010 (Montolivet, Languedoc, Fontenailles par exemple). D'autres zones sont d'ores et déjà planifiées à plus long terme, au-delà de 2011 (La Sallaz, Villamont-Magnolias par exemple).

6. *Est-il prévu que le financement des futures zones 30 soit encore assuré par le fonds du développement durable ?*

Les zones 30 à venir, dont le financement est prévu par le biais du Fonds du développement durable (à l'exception des aménagements lourds), ont été identifiées dans le rapport-préavis N° 2005/36 et concernent les quartiers Fontenay-Reposoir-Bruyères, Malley-Martinet, Grancy et Pontaise.

7. *Enfin, y-a-t-il un programme (budget et calendrier) à terme pour atteindre le but évoqué par le rapport de la commission de gestion 2006, à savoir la couverture, à terme, de quasi l'entier du territoire lausannois par des zones 30, à l'exception des routes à fort trafic ?*

Actuellement, hormis les zones 30 citées précédemment, dont le financement est prévu par le biais du Fonds du développement durable, la Municipalité ne dispose que du crédit cadre annuel du Service des routes et de la mobilité pour compléter le réseau des zones modérées. Dès lors, le calendrier est principalement lié aux opportunités offertes par les chantiers en cours (Cécil – Villard ou Montolieu par exemple). Toutefois, la Municipalité a prévu une somme de Fr. 700'000.– au Plan des investissements qui seront dépensés à partir de 2011. Ce montant sera inclus dans le rapport-préavis en préparation, en réponse au postulat de M^{me} Magali Zuercher « Pour la création de nouvelles zones 30 et de zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare », à la base de la présente interpellation.

Discussion

M^{me} Magali Zuercher (Soc.) : – Avant les remerciements d'usage à la Municipalité, j'aimerais remercier Vincent Rossi. C'est lui qui a pris l'initiative de rédiger cette interpellation, suite aux travaux de la Commission de gestion, où il a constaté que mon postulat avançait très lentement. Ensuite, il m'a associée à sa démarche. Il est agréable de trouver sur son chemin des personnes encore plus impatientes que soi-même.

Je remercie la Municipalité pour sa réponse, qui n'a pas tardé et qui fournit plusieurs éléments intéressants.

Dans sa réponse, la Municipalité déclare que « l'instauration d'une signalisation de type zone 30 n'est pas un but en soi, mais un outil parmi d'autres permettant d'atteindre des objectifs de modération de trafic et de sécurité routière ou de qualité de vie ». Je suis d'accord si c'est la voie à suivre pour garantir des mesures. Il n'en demeure pas moins qu'une zone 30 nécessite une signalétique adéquate, qui permet le cas échéant de sanctionner les contrevenants.

Si des mesures de modération peuvent être prises rapidement – je pense à des traversées piétonnes le long des chemins pour l'école – cela peut être, Sous-Gare, au chemin du Crêt, à l'avenue Dapples, ou encore à l'avenue de Milan. Là, je dis oui, parce que chaque jour, il est très dangereux de passer sur ces routes.

Constatant la forte implication des services communaux dans le projet du PALM, je regrette que les équipes chargées de ce dossier n'aient pas suffi et que l'Administration communale ait été également mobilisée. Aujourd'hui, au vu du résultat, le succès que le PALM a remporté à la Confédération, nous sommes contents. Mais en contrepartie, des projets communaux ont pris du retard.

Je trouve étonnant l'argument selon lequel on a travaillé sur les axes principaux, ce qui empêcherait de prendre des mesures sur des projets de zone 30. Pour moi, celles-ci portent sur le réseau secondaire et non sur les axes forts. A Sous-Gare toujours, le réseau de routes compris entre l'avenue Dapples et l'avenue de Cour n'est pas concerné par les projets d'axes forts.

La Municipalité le dit, il faut élargir la réflexion, ne pas se limiter aux zones 30, mais penser à toute mesure de modération. Lorsqu'on réfléchit aux réseaux de mobilité douce, comme l'a fait le PALM, il me semble nécessaire d'inclure ces mesures de modération. Je m'étonne donc qu'on ne soit pas plus avancé dans leur concrétisation maintenant que le projet d'agglomération a été présenté à la Confédération, que nous en sommes à la phase de concrétisation.

Cette interpellation me fait prendre conscience que nous avons des problèmes de ressources en personnes. C'était déjà connu qu'une partie d'entre elles ont été affectées au projet d'agglomération. C'est tant mieux, vu le succès de ce projet, mais c'est au détriment des projets communaux. La priorité a été mise ailleurs et c'est regrettable pour les habitants qui attendent une meilleure qualité de vie dans leur quartier et davantage de sécurité – pas avec des caméras de vidéosurveillance ou des policiers, mais avec des aménagements garantissant des comportements adéquats en milieu urbain.

Il est important que la Municipalité ait de grands projets pour la ville, mais il ne faut pas perdre de vue que certains petits projets sont très importants pour les habitants dans leur quartier.

Je laisserai M. Rossi poursuivre avec une résolution que nous désirons déposer.

M. Ulrich Doepper (Les Verts) : – Le 4 mars 2001, 82,8 % des Vaudois rejetaient l'initiative populaire fédérale intitulée « Pour plus de sécurité à l'intérieur des localités grâce à une vitesse maximale de 30 km/h assortie d'exceptions (Rues pour tous) ». Que proposait cette initiative ? A peu près ce que propose le Plan directeur de notre commune : un réseau en étoile à caractère routier, appelons-le principal ou de distribution, et un réseau fin moins routier, dit modéré ou de desserte. Malgré ça, les Lausannois, avec les Vaudois, ont coulé cette initiative.

Pourtant, depuis, la demande en zones à modération de trafic ne faiblit pas. Quand la Ville de Lausanne par exemple, trois ans après cette initiative, organisait les Quartiers 21, le groupe de travail « pour une mobilité durable » demandait même la généralisation des zones 30 km/h en dehors des grands axes, comme le faisait l'initiative.

À l'heure où Renens réalise à grands pas le modèle de ville que préfigure notre Plan directeur, ne boudons pas notre plaisir et disons que Lausanne n'est pas en reste. Chacun à son rythme.

N'oublions pas qu'il y a aussi dans ce pays des villes traversées par des routes cantonales qui sont limitées à 30 km/h, où des places principales sont déjà dépourvues de marquage au sol, où des expériences courageuses et prometteuses sont menées pour rendre à tous les rues qui ont été confisquées par certains – je n'ai pas dit le mot honni ! – et que même à Lausanne, il y a encore beaucoup à faire...

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – J'étais un peu déçu par la réponse. Pas par un manque de volonté qu'on pourrait reprocher à la Municipalité, mais parce qu'il y a un manque de moyens dans le service concerné. Je le comprends, je regrette et puis voilà, c'est la vie... J'ai toutefois l'impression que beaucoup d'études de faisabilité, de rapports d'experts sont nécessaires pour aménager une zone 30. C'est ce qui m'a un peu étonné. Je ne savais pas que ce serait si complexe d'identifier les axes sur lesquels on pourrait modérer le trafic. Je donne un exemple tiré de la réponse. Je posais la question si, en l'état actuel des connaissances, on pouvait déjà identifier quels tronçons seraient susceptibles de passer en zone 30. La réponse est qu'on a identifié des secteurs qui doivent faire l'objet d'une étude de faisabilité ! On n'est pas capable d'identifier les axes qui pourraient être transformés en zone 30. C'est un peu décourageant...

Nous souhaitons déposer une résolution. Avec l'idée que Lausanne retrouve un peu la place qui était la sienne lorsqu'elle était une des premières à aménager des zones 30. Elle avait un rôle exemplaire dans le canton, un rôle pionnier qui semble aujourd'hui pris par Renens.

Monsieur Français, je me réjouis d'entendre votre réponse. Je vous lis la résolution :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, tout en poursuivant la mise en conformité des zones 30 existantes, donne un coup d'accélérateur à l'aménagement de nouvelles zones 30 et d'autres mesures de modération du trafic.

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – J'abonde dans le sens de mon préopinant, selon la formule consacrée, et j'en profite pour alléger un peu le travail de notre municipal dans les aménagements légers pour les zones 30.

J'avais, il y a quelque temps, posé une petite question demandant à quel moment on mettrait un balisage horizontal sur les chemins de Montelly et du Couchant. M. le municipal m'a répondu hors Conseil communal. Il a un peu repoussé le problème en disant qu'on fera ça quand on pourra. Mais il y a quand même une petite intention d'installer peu à peu... Je lis sa réponse, je pense qu'il me le permettra, ça évitera du travail à ses services. « *Il nous semble – c'est la Municipalité qui parle – que l'impact visuel de ce marquage au sol améliore significativement le comportement des usagers et est particulièrement bien perçu de la part des riverains. C'est pourquoi, dans les nouvelles zones, nous avons pris l'initiative de généraliser tant que faire se peut, cette signalisation complémentaire au sol. Dans les anciennes zones – j'ajoute que c'est le cas de Montelly–Couchant – nous avons pour l'instant introduit ce principe au fur et à mesure des opportunités, réfection du balisage, chantier, ou lors de constat avéré de vitesses inadaptées.* » Il est regrettable – c'est moi qui parle – que l'on n'ait pas profité de l'installation sur le chemin de Montelly d'une nouvelle ligne de bus à haute capacité pour faire le nécessaire, au fur et à mesure des opportunités, soit un marquage dans les zones 30.

M. le municipal ajoute : « *Aujourd'hui, nous n'avons pas d'intervention planifiée avec ce type de marquage au sol sur la zone Montelly-Couchant, mais il est fortement probable que dès que la première opportunité se présentera, cette zone sera mise à jour et en sera équipée.* » Il y a ces jours un chantier sur le chemin du Couchant. Je me permets de suggérer à M. le municipal de saisir cette occasion afin que les habitants du quartier – qui est aussi le mien, j'annonce mes intérêts – soient un peu rassurés, parce qu'il y a des excès de vitesse.

Je remercie M. le municipal de sa réponse, mais évidemment je vous suggère de soutenir la résolution déposée par mon voisin.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Je félicite les intervenants pour le ton modéré, j'essaierai de garder un ton modéré moi aussi.

D'abord, nous agissons dans le cadre du budget. La Municipalité essaie de maintenir l'équilibre de ce budget, et de mettre des priorités, que vous avez reconnues. C'est ce que nous exprimons dans la réponse à l'interpellation.

Nous mettons des priorités par rapport aux moyens dont nous disposons, vous l'avez reconnu. Quand vous entrez dans une confiserie, vous voyez de beaux gâteaux. Parfois, votre portefeuille n'est pas assez plein pour vous payer tous les gâteaux, ou votre estomac est assez plein ! C'est l'exemple que je prendrai plutôt par rapport au travail qui nous attend pour la mutation de la cité.

Néanmoins, quand un problème de sécurité nous est annoncé, nous avons encore les ressources humaines pour intervenir rapidement et assurer la sécurité des citoyens qui nous signalent un problème.

Après cette clarification sur l'engagement du personnel, j'en viens à la Commune de Renens. Tous les jours, parlez-nous de l'Ouest lausannois et des prouesses de cette région. C'est formidable ! Je rappelle cependant que pour la mobilité douce, ces Autorités demandent que nos spécialistes participent à des échanges et à des débats. Pour la zone 30, M. Gonin, le nouveau chef du Bureau des espaces publics, est venu apporter la bonne nouvelle sur l'expérience lausannoise et son témoignage sur ce qu'on peut faire dans le cadre des zones 30. Même ces cités exemplaires demandent à nos fonctionnaires de les accompagner. Nous le faisons généreusement et nous payons les heures supplémentaires ou le temps de récupération des personnes qui vont ici et là apporter des solutions.

Pour les zones 30, vous laissez entendre que nous ne faisons rien. Non ! Nous continuons à travailler, peut-être à un rythme de sénateur, mais nous avançons. A Vers-chez-les-Blanc, c'est en cours, c'est publié. Je les cite de mémoire, je ne m'attendais pas à parler de ça. Nous avons fait une séance publique, M^{me} Eggli était présente, elle a entendu que dans le quartier de Montelly-Couchant, nous espérons

prolonger la zone 30 en direction de Malley, qui pour le moment n'a pas de continuité. On peut sans autre passer au-dessus de l'avenue de Provence et étendre la zone 30 en direction de la Dune de Malley. C'est programmé dans le cadre de la construction des bâtiments à l'avenue de Provence, la mise à l'enquête est en cours. C'est une promesse que nous avons faite en séance publique d'agrandir la zone 30 que nous prévoyions. Vous pouvez aller sur notre site Internet et suivre l'évolution de nos projets. Chacun a une couleur différente. Dans le quartier de la Pontaise, pour apporter des solutions, il faut trouver des réponses à diverses questions, entre autres juridiques, et de moyens à engager.

Monsieur Santschi : ne vous inquiétez pas, nous les peindrons, ces marquages ! Mais ce chantier, ce n'est pas seulement une petite pelle mécanique, ce sont des peintres. Nous avons 200 kilomètres de routes, à Lausanne. Et 40 % du site lausannois est en zone 30. Le responsable de la police n'est plus là, mais nous faisons régulièrement des contrôles de vitesse, et s'il y a de nombreux excès, nous intervenons et faisons les modifications nécessaires.

Nous avons les ressources, nous avançons. Peut-être pas assez rapidement aux yeux de certains, mais j'espère néanmoins vous avoir expliqué le pourquoi de notre rythme de sénateur.

Quand nous construisions le m2, je vous disais que cela impliquait 50 chantiers en action directe pour le m2. Aujourd'hui, le m2 est fini, il ne peut plus être un prétexte. Nous avons 180 chantiers en route. Cela pour indiquer la tâche des fonctionnaires communaux pour faire évoluer notre ville.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.) : – J'ai pris note qu'il faut faire part de ses doléances et que les objets sont traités au cas par cas. Je citerai trois cas qui me semblent problématiques Sous-Gare. J'espère qu'ils seront traités rapidement, indépendamment de la mise en place de zones 30.

A l'avenue Dapples, on m'avait dit une fois qu'on augmenterait le nombre de traversées. Il manque vraiment des traversées piétonnes sur cette avenue si on ne modère pas les vitesses le long de cet axe.

Le débouché du chemin du Crêt, qui arrive sur l'avenue Dapples aussi, est vraiment dangereux. Il fait partie d'un chemin que les enfants empruntent quand ils vont à l'école.

Sur l'avenue de Milan, à la hauteur du collège de Montriond, un passage piétons est aussi très dangereux.

Je cite ces trois endroits puisque vous avez dit qu'il fallait faire part de nos problèmes, alors je le fais ce soir très officiellement en espérant que dans l'attente de la mise en place de zones 30 Sous-Gare on puisse apporter des solutions. C'est vraiment dommage de travailler au cas par cas sur les

demandes des gens. Il serait préférable de mettre en place des zones globales. Mais bon... Si c'est la seule manière d'avancer, je vous indique ces trois endroits, très sensibles.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– J'ai demandé la parole pendant les propos de M^{me} Zuercher, mais sa conclusion m'interpelle. La construction d'une cité, c'est un travail accompli par tous. J'ai insisté sur le fait que quand il y a des remarques des habitants et un problème de sécurité, nous intervenons. Evidemment, d'autres personnes réfléchissent. Dont les sept municipaux ici présents, je peux en témoigner, et les fonctionnaires !

Parlons du cas cité, l'avenue Dapples. Oui, il y aura des travaux. Nous en avons discuté en séance de Municipalité le 8 mai, très exactement. Le directeur des Services industriels nous a fait une proposition d'extension du chauffage à distance, et il y aura de nombreux travaux Sous-Gare. Je ne peux pas vous donner la date. Si nous constatons vraiment un problème de vitesse sur l'avenue Dapples, nous poserons volontiers rapidement des gendarmes couchés comme nous l'avons fait sur l'avenue du Mont-d'Or. C'est une procédure rapide, et nous pourrions rapidement traiter le problème.

Vous signalez un passage piéton dangereux ; s'il y a vraiment un problème de sécurité, nous sommes là pour intervenir rapidement, tant par l'école où nous avons des répondants, que par le délégué piéton. Nous prendrons volontiers contact avec vous pour voir quelle amélioration est possible, dans l'urgence. C'est quelque chose qui m'interpelle énormément, d'où mon silence au début de mon intervention.

M. Nicolas Gillard (LE) : – J'ai une question à propos de la résolution. Qu'entendent les interpellateurs par modération du trafic ? Est-ce la modération de la vitesse ou celle du trafic ?

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Dans notre sens, c'est une modération à la fois de la vitesse et de la quantité de véhicules. Il s'agit de réduire la vitesse, mais aussi de décourager les personnes qui traversent les quartiers de desserte alors qu'ils pourraient utiliser des grands axes, simplement pour prendre un raccourci. C'est ça l'idée.

M. Nicolas Gillard (LE) : – Je remercie les interpellateurs de leur clarté présente et de leur franchise. Dire de la Ville de Lausanne qu'elle ne met pas l'accélérateur pour modérer le trafic quand on sait les projets actuellement en étude, le préavis prochain visant à couper plusieurs grandes artères, et les problèmes de report de la circulation, c'est une contre vérité. Donc je ne me vois pas, mon groupe non plus, probablement, soutenir une résolution qui laisse entendre qu'on ne va pas de l'avant dans ce sens. Cela au vu des efforts parfois pénibles que doivent accepter les citoyens lausannois au niveau de la circulation au centre de Lausanne, mais qu'ils sont probablement prêts à accepter pour la qualité de l'air. Je suggère donc le rejet de cette résolution. Néanmoins, je suis persuadé que la plupart d'entre

nous sont d'accord pour dire que dans les zones définies au cas par cas par les services compétents, l'abaissement de la circulation à 30 km/h est souvent très opportune. Mais par rapport au trafic, les efforts déjà faits sont souvent difficiles pour les citoyens lausannois.

M. Cédric Fracheboud (UDC) : – Etant père, je trouve normale la modération du trafic, de la vitesse, je ne veux pas que mes enfants passent sous une voiture. Concernant la modération du passage, peut-on penser aux artisans qui doivent se rendre en différents endroits pour travailler ? (*Rumeurs.*) Non, mais ça n'a pas l'air évident pour tout le monde ! Est-ce que ça ne fait pas un peu problème, de temps en temps...

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – D'entente avec ma co-interpellatrice, je propose de modifier cette résolution en disant « modération de la vitesse du trafic ». Est-ce que cela pourrait arranger les personnes qui avaient des objections sur cette résolution ?

Le président : – Je vous remercie. Le temps de modifier le texte et de l'afficher, la discussion continue.

Si la parole n'est plus demandée, je clos la discussion sur cet objet. Je vous invite à voter la résolution telle que modifiée. Celles et ceux qui la soutiennent le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Abstentions ? Avec une majorité courte, quelques abstentions et pas mal d'oppositions, vous avez accepté cette résolution.

Cet objet est ainsi liquidé. Je crois que nous en resterons là pour ce soir. Merci et bon retour chez vous.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Magali Zuercher et consorts : « Un coup d'accélérateur aux zones 30 Sous-Gare » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de M. Vincent Rossi, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, tout en poursuivant la mise en conformité des zones 30 existantes, donne un coup d'accélérateur à l'aménagement de nouvelles zones 30 et d'autres mesures de modération de la vitesse. »

La séance est levée à 23 h 05.

La rédactrice

Diane Gilliard
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

**LISTE DES MEMBRES
DU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE
(20 mai 2009)**

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2006 – 2011**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
ABBET Raphaël	Architecte	Ch. de Beau-Rivage 17 CP 1000 Lausanne 6	021/635.17.17	079/350.09.66 021/601.26.25	021/635.17.19 021/616.32.15	abbetarch@mac.com architecture@abbet-abbet.com	UDC
ALVAREZ Caroline	Cheffe de projet	Rue du Maupas 38 1004 Lausanne	021/316.53.37	076/593.58.38 021/646.48.05	021/316.53.30	caroline.alvarez@citycable.ch	SOC
ANSERMET Eddy	Imprimeur	Av. Chablière 35 1004 Lausanne	021/317.51.95	078/872.59.19 021/646.56.26	021/311.61.05	e.ansermet@imprimerie-vaudoise.ch	LE
AUDERSET Martine	Educatrice	Av. Floréal 21 1006 Lausanne	021/653.59.07	079/567.95.01		ma.auderset@bluewin.ch	AGT
BÉRARD Marlène	Juriste	Ch. du Bois-de-Vaux 3 1007 Lausanne		078/710.44.43 021/624.88.13	021/355.30.90	marlene.berard@bluewin.ch	LE
BERGMANN Sylvianne	Juriste	Av. Florimont 22 1006 Lausanne		079/862.32.73 021/323.98.74		sybergmann@hotmail.com	ECO
BETTENS Jean-Charles	Conseiller en gestion d'entreprises	Av. Juste-Olivier 25 1006 Lausanne	021/312.40.66	078/661.32.17 021/312.40.66		jc.bettens@acsg.ch	SOC
BIÉLER Benoît	Géographe	Pl. de la Cathédrale 5 1005 Lausanne		076/321.22.56 021/312.36.00		benoit.bieler@haldimand15.ch	ECO
BLANC Jean-Louis	Gérant de caisse de retraite	Ch. de Valdèzia 3 1012 Lausanne	021/621.22.43	078/600.41.97 021/624.68.39		jean-louis.blanc@bobstgroup.com	LE
BONNARD Claude	Chimiste	Rue de l'Aurore 3 1005 Lausanne		076/372.75.14 021/312.75.14		claudie.bonnard@citycable.ch	ECO
BRÉLAZ-BUCHS Marie-Ange	Mère au foyer	Rte du Jorat 41B 1000 Lausanne 27		079/257.18.58 021/784.51.05		marie-ange.b@citycable.ch	ECO
CACHIN Jean-François	Ancien chef de service	Rte de Praz-Gilliard 4 1000 Lausanne 26		079/446.21.18 021/784.15.00	021/784.15.00	jf-cachin@citycable.ch	LE
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Ch. de la Batelière 3 1007 Lausanne	021/653.32.30	079/285.59.05 021/616.43.29	021/653.32.55	maurice.calame@citycable.ch	LE
CAVIN Yves-André	Economiste Contrôleur de gestion	Ch. du Bois-Genoud 2 1032 Romanel s/Lausanne	021/316.31.77	079/750.96.17 021/646.12.46	021/316.32.19	yves-andre.cavin@vd.ch	LE
CHAUTEMS Jean-Marie	Bibliothécaire	Av. de Collonges 11 1004 Lausanne	021/314.50.81	079/502.54.40 021/646.80.59	021/314.50.70	chautems@sunrise.ch jean-marie.chautems@chuv.ch	SOC
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Route d'Oron 127 1010 Lausanne		078/912.93.59 021/652.37.55	021/652.83.75		UDC
CLIVAZ Philippe	Employé de comm. Organisateur culturel	Av. du Temple 21C 1012 Lausanne	021/312.83.60	079/643.75.67 021/616.41.43	021/312.83.61	ph.clivaz@citycable.ch	SOC

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2006 – 2011**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
COSANDEY Monique	Employée de bibliothèque	Rue du Maupas 49 1004 Lausanne	021/321.10.12	021/647.12.19		monique.cosandey@bluewin.ch	SOC
DA SILVA Adozinda	Enseignante	Av. de Montoie 35 A 1007 Lausanne		079/658.89.92		adozindasilva@bluewin.ch adozindasilva@pddl.ch	LE
DEVEAUD Marie	Juriste et médiatrice en conflits du travail <small>Elat VD</small>	Bd de Grancy 12 1006 Lausanne	021/351.25.53	021/601.32.39	021/601.32.39	deveaud@vtxnet.ch mdeveaud@saje-vaud.ch	SOC
DOEPPER Ulrich	Architecte	Ch. des Allinges 4 1006 Lausanne	021/693.42.66	079/485.54.74 021/616.30.32	021/693.62.10	ulrich.doepper@citycable.ch	ECO
DOLIVO Jean-Michel	Avocat	Av. Vinet 14 1004 Lausanne	021/317.50.71	078/802.84.66 021/648.36.90	021/317.50.79	jean-michel_dolivo@bluewin.ch jean-michel_dolivo@vtxnet.ch	AGT
EGGLI Andrea	Travail social	Ch. de Montelly 16 1007 Lausanne	021/312.06.54	021/624.71.03	021/312.04.59	andrea.eggli@gmail.com	AGT
FAVRE TRUFFER Sylvie	Architecte	Rue du Maupas 55 1004 Lausanne		078/660.11.91 021/647.01.33		mathieu.sylvie@bluewin.ch	SOC
FERRARI Yves	Architecte Sociologue	Rte Aloys-Fauquez 27 1018 Lausanne	021/648.10.76	079/549.65.40 021/648.10.62	086+N° mobile	yves.ferrari@verts.ch	ECO
FIORA-GUTTMANN Martine	Hôtelière	Av. de l'Esplanade 1D 1012 Lausanne	079/358.36.04	079/358.36.04 021/653.37.41	021/653.40.60 021/653.40.60	martine.fiora@vtx.ch	LE
FRACHEBOUD Cédric	Ramoneur	Ch. de Praz-Séchaud 40 1010 Lausanne	078/743.08.88	079/214.33.75 021/653.49.93	021/625.59.58	cfrache@bluewin.ch	UDC
FREYMOND Sylvie	Politologue	Ch. de Champriilly 24 1004 Lausanne		079/219.82.32 021/625.12.10		sylvie.freymond@bluewin.ch	ECO
FRUND Sarah	Etudiante en psychologie	Rte Aloys-Fauquez 9 1018 Lausanne		078/646.43.56 021/544.80.44		sarah.frund@lausanne-cc.org	AGT
GAUDARD Guy-Pascal	Installateur-électricien diplômé	Route de Marin 9 1000 Lausanne 26	021/711.12.13		021/711.12.12 021/320.06.35	guy.gaudard@bluewin.ch	LE
GAZZOLA Gianfranco	Coordinateur SPI-CGIL	Av. de la Chablère 24 1004 Lausanne	021/647.08.44	079/417.53.54 021/647.85.97	021/648.45.94 021/647.85.24	g.gazzola@sunrise.ch g.gazzola@inca.it	SOC
GEBHARDT André	Menuisier	Case postale 111 1032 Romanel s/Lausanne	021/646.11.41	079/606.20.25 021/646.11.41	021/648.64.89		ECO
GERMOND Florence	Economiste	Av. de Beaulieu 45 1004 Lausanne	021/316.54.22	079/321.98.71 021/646.00.85	021/646.00.85	florence.germond@bluewin.ch	SOC
GHELFI Fabrice	Economiste	Ch. de Pierrefleur 25A 1004 Lausanne	021/316.51.44	079/507.27.40 021/646.81.90		fabrice.gheffi@vd.ch les.gheffi@bluewin.ch	SOC

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2006 – 2011**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
GILLARD Nicolas	Avocat	Rue de la Grotte 6 1003 Lausanne	021/349.19.19	079/596.74.13 021/311.27.77		ngillard@carrard-associés.ch	LE
GILLIARD Diane	Rédactrice	Ch. des Bégonias 1 1018 Lausanne	021/646.86.75	021/646.86.75	021/646.86.75 021/646.86.75	diane.gilliard@bluewin.ch	AGT
GRABER Nicole	Architecte-paysagiste	Av. du Léman 42 1005 Lausanne		021/711.18.67		nicole.graber@gmail.com	ECO
GRAF Albert	Huissier	Ch. du Val-d'Angrogne 6 1012 Lausanne	021/315.72.26	079/204.81.80 021/652.50.16		al.graf@econophone.ch	UDC
GRIN Claude	Ethnologue Gestionnaire culturelle	Rue Charles-Vuillermet 6 1005 Lausanne	079/345.68.78	079/345.68.78	021/320.36.95	grandfa@citycable.ch	ECO
GRIN Nicole	Secrétaire générale UCV	Case postale 481 1009 Pully	021/557.81.32	079/704.24.05 021/323.36.90	021/557.81.31 021/311.73.71	nicole.grin@ucv.ch nicolegrin@bluewin.ch	LE
GUIDETTI Laurent	Architecte	Av. du Rond-Point 3 1006 Lausanne	021/331.04.40	021/647.65.77	021/331.04.49 086+ tél. prof.	laurent.guidetti@citycable.ch guidetti@tribu-architecture.ch	SOC
de HALLER Xavier	Etudiant	Av. des Alpes 22 1006 Lausanne		021/323.21.11		xavier.dehaller@swissnet.org	LE
HILDBRAND Pierre-Antoine	Juriste	Av. Floréal 7 1006 Lausanne	021/796.33.41	076/586.82.22	021/796.33.52	pahildbrand@hotmail.com	LE
HUBLER Alain	Enseignant	Rue Curtat 6 1005 Lausanne		079/310.96.78		hubler@mac.com	AGT
HUGUENET François	Conseiller en communication	Place Pépinet 3 1003 Lausanne	021/312.58.01	079/455.82.31 021/601.25.48	021/312.58.02	fhuguenet@rochat-pr.ch	ECO
JACQUAT Philippe	Médecin	Ch. Simplemont 3 1005 Lausanne	021/647.27.11	079/310.27.29 021/323.88.66	021/647.27.12	philippe.jacquat@ereutrophobie.ch	LE
JUNOD Sandrine	Employée de commerce	Ch. de Pierrefleur 32 bis 1004 Lausanne	021/701.98.58	078/607.95.33 021/647.70.05	021/701.98.60	sandjunod@yahoo.fr	UDC
KNECHT Evelyne	Secr. cant. à l'org. POP VD et comédienne	Rue Curtat 6 1005 Lausanne	021/312.06.76	079/604.08.14		evelyne@popvaud.ch	AGT
LITZISTORF SPINA Natacha	Directrice Politologue	Rue de l'Alé 41 1003 Lausanne	021/329.99.29	021/311.55.79		litzistorf@equiterre.ch	ECO
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. du Grésy 19 1012 Lausanne		079/210.61.58 021/652.63.97		francoise.longchamp@bluewin.ch francoise.longchamp@bluemail.ch	LE
MACH André	Maître-assistant UNIL	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	021/692.31.36	021/320.80.03	021/692.31.45 021/320.80.03	andre.mach@unil.ch	SOC

Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2006 – 2011

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
MARION Axel	Assistant IUHEI Secr. gén. assoc.	Av. Eugène-Rambert 5 1005 Lausanne	021/624.30.31	079/458.13.13 021/711.15.33	021/624.30.41	axel_marion@bluemail.ch axelmarion@pdcl.ch	LE
MARTIN Olivier	Employé de commerce	Ch. de la Fauvette 1 1012 Lausanne		079/574.66.76 021/652.75.60		martin.olivier@bluewin.ch	LE
MAYOR Isabelle	Animatrice	Av. de Montchoisi 25 1006 Lausanne	079/409.28.34	076/558.65.24 021/601.95.94		mayorisabelle@yahoo.fr	ECO
METTRAUX Claude	Fondé de pouvoir (banque)	Rue de la Pontaise 52 1018 Lausanne	022/787.13.94	078/720.69.50 021/646.66.73		claudc_christine_metraux@bluewin.ch	LE
de MEURON Thérèse	Politologue	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne		079/691.65.00 021/311.78.65		therese.demeuron@bluewin.ch	LE
MEYLAN Gisele-Claire	Interprète	Av. Villamont 17 1005 Lausanne		079/659.86.26 021/351.87.30	021/351.87.31	gcmeylan@bluewin.ch	LE
MEYLAN Jean	Retraité	Rue du Valentin 61 1004 Lausanne		021/544.75.58		jean.meylan@citycable.ch	SOC
MEYSTRE Gilles	Responsable presse & communication	Ch. du Bois-de-Vaux 3 1007 Lausanne		079/204.52.15 021/624.88.13	021/320.60.86 021/624.88.13	gmeystre@bluewin.ch	LE
MICHAUD GIGON Sophie							ECO
MICHEL Stéphane	Travailleur social	Ch. de Beau-Val 2 1012 Lausanne		021/653.62.15		stephane.michel@bluewin.ch	SOC
MIVELAZ Philippe	Architecte	Route du Pavement 119 1018 Lausanne		079/695.96.71 021/653.78.72		ph.mivelaz@bluewin.ch	SOC
MÜLLER Elisabeth	Nutritionniste	Av. Vinet 11 1004 Lausanne		021/320.25.81		emmuller2002@yahoo.com	ECO
NSENGIMANA Nkiko	Politologue Chef de projet	Ch. du Salève 8 1004 Lausanne	021/315.62.15	079/749.15.44 021/648.74.04	021/315.60.02	nkiko.nsengimana@bluewin.ch nkiko.nsengimana@lausanne.ch	ECO
NTUMBA KAHUMBU Paul	Médiateur culturel	Rue des Amis 7 1018 Lausanne	021/312.84.40	076/405.70.13 021/647.80.16	021/312.84.42	paul.kahumbu@bluewin.ch forum.etrangers@bluewin.ch	SOC
OSTERMANN Roland	Mathématicien	Vers-chez-les-Blanc 1000 Lausanne 26		021/784.15.23	021/784.15.24	ostermann@bluewin.ch	ECO
PACHE Denis	Agriculteur-maraîcher	Ch. du Boulevard 1 1032 Romanel s/Lausanne	021/647.81.22	079/293.87.09 021/647.61.44	021/647.81.87	denis.pache@citycable.ch	UDC
PACHE Stéphanie	Médecin	Ch. du Chasseron 2 1004 Lausanne	021/314.17.30	076/420.15.03 021/311.38.91		stephanie.pache@gmail.com stephanie.pache@hospvd.ch	SOC

Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2006 – 2011

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
PAYOT David	Psychologue	Rte Aloys-Fauquez 9 1018 Lausanne		078/647.12.86		dpayot@gmail.com	AGT
PERNET Jacques	Hôtelier EHL	Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021/614.90.00	079/600.21.06 021/729.02.45	021/614.90.01 021/729.14.45	jpernet@hotelbellerive.ch	LE
PERRIN Charles-Denis	Ingénieur EPFL Lic. HEC	Ch. des Coumenets 12B 1000 Lausanne 26		079/447.21.38 021/784.12.69		cd.perrin@bluewin.ch	LE
PETERS Solange	Médecin	Av. des Figuiers 19 1007 Lausanne	021/314.41.03	078/759.43.76 021/729.31.40	021/314.40.95	solange.peters@chuv.ch	SOC
PHILIPPOZ Roland	Infirmier	Plaines-du-Loup 70 1018 Lausanne	021/643.61.11	021/647.18.97	021/647.18.97	rphilippoz@yahoo.com	SOC
PICARD Bertrand	Chef de vente régional (pharma)	Ch. de Bérée 56 1010 Lausanne	021/652.90.62	021/652.90.22	021/652.90.22	bpicard@bluewin.ch	LE
PITTET Francis	Plâtrier-peintre	Case postale 1182 1001 Lausanne	021/616.00.25	079/313.56.54 021/616.00.25			LE
PITTON Blaise Michel	Secrétaire syndical	Ch. de Pierrefleur 66 1004 Lausanne	021/311.51.25	079/212.16.13 021/646.25.08	021/311.52.01	michel.pitton@formatyp.ch michel.pitton@bluewin.ch	SOC
RAPAZ Roland	Directeur d'école	Ch. de Montétan 11 1004 Lausanne		021/646.46.96		roland.rapaz@citycable.ch	SOC
RASTORFER Jacques-Etienne	Enseignant	Case postale 238 1018 Lausanne 18	021/647.71.25	079/304.98.58 021/652.75.13	021/647.71.25	jacques-etienne.rastorfer@citycable.ch	SOC
RESPLENDINO Janine	Infirmière	Ch. des Diablerets 4 1012 Lausanne	021/316.42.12	021/652.96.04	021/316.42.72	jresplen@citycable.ch	AGT
ROSSI Vincent	Ingénieur-conseil en environnement	Rue du Bugnon 22 1005 Lausanne	078/638.63.21	078/638.63.21 021/311.73.88		vincent.rossi@bluewin.ch vincent.rossi@ecointesys.ch	ECO
RUIZ Rebecca	Etudiante en criminologie	Rue des Terreaux 21 1003 Lausanne		076/567.87.37 021/312.18.81		rebeccarui@bluewin.ch	SOC
RUIZ VAZQUEZ Francisco	Assistant social	Av. de Riant-Mont 10 1004 Lausanne		076/516.56.34 021/312.17.24		frui@bluewin.ch	SOC
SALZMANN Yvan	Professeur de gymnase	Rue du Valentin 61 1004 Lausanne	021/316.35.35	079/370.08.38 021/323.52.25	021/316.35.75 086+N° mobile	y-salzmamm@citycable.ch	SOC
SANTSCHI Pierre	Ingénieur physicien EPFL	Ch. du Couchant 40 1007 Lausanne	021/625.65.07	021/625.65.07	021/625.65.44	pierre.santschi@a3.epfl.ch	ECO

Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2006 – 2011

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
SAUGEON Esther	Employée de commerce	Ch. de Rovéréaz 28 1012 Lausanne		021/652.67.09	021/652.67.09	esther.saugeon@lausanne-cc.org	UDC
SCHALLER Graziella	Economiste Secrétaire générale	Ch. des Fleurettes 22 1007 Lausanne	021/692.33.86	079/279.96.55 021/616.92.39	021/692.33.85 021/616.92.39	graziella.schaller@worldcom.ch graziella.schaller@unil.ch	LE
SCHLACHTER Thomas	Jardinier-paysagiste	Av. de Montchoisi 20 1006 Lausanne	078/673.82.51	078/673.82.51 021/616.64.53	021/616.65.35 021/616.65.35	schlachtherthomas@bluewin.ch	ECO
SEGURA Serge	Avocat	Av. de France 78 1004 Lausanne	021/320.22.65	079/623.10.58 021/647.18.09	021/320.22.78	serge.segura@perso.ch	LE
TÉTAZ Myriam	Journaliste	Eglise-Anglaise 16 1006 Lausanne		021/616.75.13 027/952.12.18	021/616.75.13	myriam.tetaz@bluewin.ch	AGT
THAMBIPILLAI Namasivayam	Pharmacien	Rue du Valentin 23 1004 Lausanne	021/312.41.44	079/796.78.50 021/311.53.10	021/311.29.02	nthambipillai@yahoo.com	SOC
TORRIANI Elena	Infirmière	Ch. du Levant 20 1005 Lausanne	021/545.05.50	077/413.73.29 021/312.51.53		etorriani@hotmail.com	AGT
TREZZINI Giampiero	Biologiste Chef de projet	Av. Bergières 22 1004 Lausanne	021/316.42.45	078/712.16.43 021/646.51.38	021/646.51.38	giampiero@trezzini.net giampiero.trezzini@citycable.ch	ECO
TRUAN Isabelle	Economiste Lic. HEC-UNIL	Av. Bergières 33 1004 Lausanne	021/646.03.33	079/250.11.23		isabelle.truan@bluewin.ch	LE
TSCHOPP Jean	Assistant en droit	Rue de Sévelin 4c 1007 Lausanne	021/692.28.22	078/832.28.12 021/647.43.73		jean.tschopp@gmail.com jean.tschopp@graduateinstitute.ch	SOC
VELASCO Maria	Assistante sociale	Tribunal-Fédéral 38 1005 Lausanne	021/692.21.16		021/692.21.15	maria.velasco@unil.ch	ECO
VOIBLET Claude-Alain	Ingénieur EPD-ES	Av. Vallombreuse 50 1004 Lausanne	021/806.32.90	079/251.22.06	021/806.32.91	cavoiblet@bluewin.ch voiblet@udc-vaud.ch	UDC
VOUTAT Marlène	Employée de commerce	Ch. des Fleurettes 23 1007 Lausanne	021/323.60.58 021/315.68.08	079/743.14.68 021/617.27.48	021/323.60.58	voutat.m@bluewin.ch marlene.voutat@lausanne.ch	AGT
WERMELINGER Elisabeth	Libraire	Av. de France 33 1004 Lausanne		079/425.69.78		elisabeth.wermelinger@bluewin.ch elisabeth.wermelinger@vd.ch	SOC
ZUERCHER Magali	Architecte EPFL Urbaniste	Av. du Rond-Point 25 1006 Lausanne	021/619.90.90		021/619.90.99	magali_zuercher@bluemail.ch m.zuercher@urbaplan.ch	SOC
ZÜRCHER Anna	Collaboratrice sociale	Ch. des Bossons 13 1018 Lausanne	021/631.90.60	079/356.55.03 021/646.05.15	021/631.90.61 021/646.05.15	anna.zuercher@bluewin.ch anna.zuercher@hotmail.com	SOC

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL
PAR GROUPE**

1. GROUPE SOCIALISTE

(30 membres)

Présidente : M^{me} Solange Peters

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Alvarez Caroline | 16. Ntumba Kahumbu Paul |
| 2. Bettens Jean-Charles | 17. Pache Stéphanie |
| 3. Chautems Jean-Marie | 18. Peters Solange |
| 4. Clivaz Philippe | 19. Philippoz Roland |
| 5. Cosandey Monique | 20. Pitton Blaise Michel |
| 6. Deveaud Marie | 21. Rapaz Roland |
| 7. Favre Truffer Sylvie | 22. Rastorfer Jacques-Etienne |
| 8. Gazzola Gianfranco | 23. Ruiz Rebecca |
| 9. Germond Florence | 24. Ruiz Vazquez Francisco |
| 10. Ghelfi Fabrice | 25. Salzmann Yvan |
| 11. Guidetti Laurent | 26. Thambipillai Namasivayam |
| 12. Mach André | 27. Tschopp Jean |
| 13. Meylan Jean | 28. Wermelinger Elisabeth |
| 14. Michel Stéphane | 29. Zuercher Magali |
| 15. Mivelaz Philippe | 30. Zürcher Anna |

2. GROUPE LAUSANNENSEMBLE

Partis radical, libéral et démocrate-chrétien

(28 membres)

Président : M. Philippe Jacquat

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| 1. Ansermet Eddy | 15. Longchamp Françoise |
| 2. Bérard Marlène | 16. Marion Axel |
| 3. Blanc Jean-Louis | 17. Martin Olivier |
| 4. Cachin Jean-François | 18. Mettraux Claude |
| 5. Calame Maurice | 19. de Meuron Thérèse |
| 6. Cavin Yves-André | 20. Meylan Gisèle-Claire |
| 7. Da Silva Adozinda | 21. Meystre Gilles |
| 8. Fiora-Guttmann Martine | 22. Pernet Jacques |
| 9. Gaudard Guy-Pascal | 23. Perrin Charles-Denis |
| 10. Gillard Nicolas | 24. Picard Bertrand |
| 11. Grin Nicole | 25. Pittet Francis |
| 12. de Haller Xavier | 26. Schaller Graziella |
| 13. Hildbrand Pierre-Antoine | 27. Segura Serge |
| 14. Jacquat Philippe | 28. Truan Isabelle |

3. GROUPE ÉCOLOGISTE – LES VERTS
(22 membres)

Président : M. Giampiero **Trezzini**

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Bergmann Sylvianne | 12. Litzistorf Spina Natacha |
| 2. Biéler Benoît | 13. Mayor Isabelle |
| 3. Bonnard Claude | 14. Michaud Gigon Sophie |
| 4. Brélaz-Buchs Marie-Ange | 15. Müller Elisabeth |
| 5. Doeppe Ulrich | 16. Nsengimana Nkiko |
| 6. Ferrari Yves | 17. Ostermann Roland |
| 7. Freymond Sylvie | 18. Rossi Vincent |
| 8. Gebhardt André | 19. Santschi Pierre |
| 9. Graber Nicole | 20. Schlachter Thomas |
| 10. Grin Claude | 21. Trezzini Giampiero |
| 11. Huguenet François | 22. Velasco Maria |

4. GROUPE ‘A GAUCHE TOUTE !’
POP & Gauche en mouvement et SolidaritéS
(12 membres)

Président : M. Alain **Hubler**

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| 1. Auderset Martine | 7. Knecht Evelyne |
| 2. Dolivo Jean-Michel | 8. Payot David |
| 3. Eggli Andrea | 9. Resplendino Janine |
| 4. Frund Sarah | 10. Tétaz Myriam |
| 5. Gilliard Diane | 11. Torriani Elena |
| 6. Hubler Alain | 12. Voutat Marlène |

5. GROUPE UDC
Union démocratique du centre
(8 membres)

Président : M. Claude-Alain **Voiblet**

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| 1. Abbet Raphaël | 5. Junod Sandrine |
| 2. Chollet Jean-Luc | 6. Pache Denis |
| 3. Fracheboud Cédric | 7. Saugeon Esther |
| 4. Graf Albert | 8. Voiblet Claude-Alain |

<p style="text-align: center;">BUREAU DU CONSEIL 2008-2009</p>
--

Président : **M. Claude Bonnard (Les Verts)**
1^{er} vice-président : M. Yves-André **Cavin** (LE)
2^e vice-président : M. Roland **Rapaz** (Soc.)
Scrutateurs : M^{me} Graziella **Schaller** (LE)
M. Blaise Michel **Pitton** (Soc.)
Scrutatrices suppléantes : M^{me} Sandrine **Junod** (UDC)
M^{me} Marlène **Voutat** (AGT)

Secrétariat du Conseil :

Secrétaire du Conseil : M^{me} Vanessa **Benitez Santoli**
Hôtel de Ville
Tél. : 021/315.21.01
Télécopieur : 021/315.20.02
Courriel : vanessa.benitez@lausanne.ch

Secrétariat : M^{me} Dominique **Monbaron**
Hôtel de Ville
Tél. : 021/315.21.03
Télécopieur : 021/315.20.07
Courriel : dominique.monbaron@lausanne.ch

Rédactrice du Bulletin du Conseil : M^{me} Diane **Gilliard**
Ch. des Bégonias 1, 1018 Lausanne
Tél. : 021/646.86.75
Télécopie : 021/646.86.75
Courriel : diane.gilliard@bluewin.ch

Bureau électoral général:

Président : M. Claude **Bonnard** (Les Verts), président du Conseil
Membres : M^{me} Graziella **Schaller** (LE), scrutatrice
M. Blaise Michel **Pitton** (Soc.), scrutateur
Secrétaire : M^{me} Vanessa **Benitez Santoli**, secrétaire du Conseil
(Vice-président : M. Yves-André **Cavin** (LE),
1^{er} vice-président du Conseil)

Secrétariat municipal :

Hôtel de Ville
Tél. 021/315.22.15

Huissiers du Conseil :

M. François **Lebet**
M. Christian **Kiefer**
M. Jean-François **Deschenaux**
Tél. 021/315.22.16

**Renseignements pour abonnements
au Bulletin et à la documentation du
Conseil communal :**

Huissiers du Conseil
Tél. 021/315.22.16

Concierge de l'Hôtel de Ville :

M. Michel **Berset**
Tél. 021/315.22.71/72

COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 20 juin 2006 pour la législature 2006-2011)

GESTION

Membres :

1. Raphaël **Abbet**, UDC
2. Eddy **Ansermet**, LausannEnsemble
3. Sylvianne **Bergmann**, Les Verts, *1^{re} vice-présidente*
4. Maurice **Calame**, LausannEnsemble, *2^e vice-président*
5. Andrea **Eggli**, A Gauche Toute !, *présidente*
6. Nicole **Grin**, LausannEnsemble
7. Alain **Hubler**, A Gauche Toute !
8. Olivier **Martin**, LausannEnsemble
9. Philippe **Mivelaz**, socialiste
10. Roland **Ostermann**, Les Verts
11. Roland **Philippoz**, socialiste
12. Blaise Michel **Pitton**, socialiste
13. Jacques-Etienne **Rastorfer**, socialiste
14. Vincent **Rossi**, Les Verts
15. Esther **Saugeon**, UDC

FINANCES

Membres :

1. Jean-Charles **Bettens**, socialiste
2. Jean-François **Cachin**, LausannEnsemble
3. Philippe **Clivaz**, socialiste
4. Ulrich **Doepper**, Les Verts
5. Florence **Germond**, socialiste
6. Fabrice **Ghelfi**, socialiste, *président*
7. Claude **Grin**, Les Verts
8. Pierre-Antoine **Hildbrand**, LausannEnsemble
9. Claude **Mettraux**, LausannEnsemble
10. Denis **Pache**, UDC, *1^{er} vice-président*
11. David **Payot**, A Gauche Toute !, *2^e vice-président*
12. Myriam **Tétaz**, A Gauche Toute !
13. Giampiero **Trezzini**, Les Verts
14. Isabelle **Truan**, LausannEnsemble
15. Elisabeth **Wermelinger**, socialiste

PÉTITIONS

- Membres :
1. Jean-Charles **Bettens**, socialiste
 2. Adozinda **Da Silva**, LausannEnsemble, *présidente*
 3. Sylvie **Freymond**, Les Verts
 4. Xavier **de Haller**, LausannEnsemble
 5. Sandrine **Junod**, UDC, *1^{re} vice-présidente*
 6. Evelyne **Knecht**, A Gauche Toute !, *2^e vice-présidente*
 7. Jean **Meylan**, socialiste
 8. Nkiko **Nsengimana**, Les Verts
 9. Jacques **Pernet**, LausannEnsemble
 10. Francisco **Ruiz Vazquez**, socialiste

RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

- Membres :
1. Jean-Luc **Chollet**, UDC
 2. Nicolas **Gillard**, LausannEnsemble, *président*
 3. François **Huguenet**, Les Verts
 4. Elena **Torriani**, A Gauche Toute !
 5. Yvan **Salzmann**, socialiste

- Suppléant(e)s :
1. Marie **Deveaud**, socialiste
 2. Cédric **Fracheboud**, UDC
 3. Sylvie **Freymond**, Les Verts
 4. Diane **Gilliard**, A Gauche Toute !
 5. Philippe **Jacquat**, LausannEnsemble

POLITIQUE RÉGIONALE

(élue le 22 janvier 2008)

- Membres :
1. Fabrice **Ghelfi**, socialiste, *président*
 2. Diane **Gilliard**, A Gauche Toute !
 3. Nicole **Grin**, LausannEnsemble
 4. Laurent **Guidetti**, socialiste
 5. Natacha **Litzistorf Spina**, Les Verts
 6. Axel **Marion**, LausannEnsemble
 7. Sophie **Michaud Gigon**, Les Verts
 8. Philippe **Mivelaz**, socialiste
 9. Serge **Segura**, LausannEnsemble, *2^e vice-président*
 10. Claude-Alain **Voiblet**, UDC

**ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ
pour l'année 2009**

Syndic : M. Daniel Brélaz

Vice-président : M. Jean-Yves **Pidoux**

Administration générale et Finances :	M. Daniel Brélaz <i>Suppléant : M. Jean-Yves Pidoux</i>
Sécurité publique et Sports:	M. Marc Vuilleumier <i>Suppléant : M. Jean-Christophe Bourquin</i>
Culture, Logement et Patrimoine :	M^{me} Silvia Zamora <i>Suppléant : M. Olivier Français</i>
Travaux :	M. Olivier Français <i>Suppléant : M. Oscar Tosato</i>
Enfance, Jeunesse et Education :	M. Oscar Tosato <i>Suppléante : M^{me} Silvia Zamora</i>
Sécurité sociale et Environnement :	M. Jean-Christophe Bourquin <i>Suppléant : M. Marc Vuilleumier</i>
Services industriels :	M. Jean-Yves Pidoux <i>Suppléant : M. Daniel Brélaz</i>

Secrétaire municipal :	M. Philippe Meystre
Secrétaires municipaux remplaçants :	M. Jean Borloz M. Jérôme Gasser M. Christian Zutter
Secrétaire municipale adjointe :	M^{me} Danielle Hagenlocher Bolli